

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

NOTE D'INFORMATION DEFINITIVE

EMISSION D'OBLIGATIONS ORDINAIRES



Montant global de l'émission : 1 000 000 000 Dh

	Tranche A cotée	Tranche B non cotée	Tranche C cotée	Tranche D non cotée
Plafond	1 000 000 000 dh	1 000 000 000 dh	1 000 000 000 dh	1 000 000 000 dh
Nombre maximum	10 000 obligations	10 000 obligations	10 000 obligations	10 000 obligations
Valeur nominale	100 000 Dh	100 000 Dh	100 000 Dh	100 000 Dh
Taux d'intérêt nominal	Révisable annuellement Entre 4,40% et 4,60% pour la première année	Révisable annuellement Entre 4,40% et 4,60% pour la première année	Fixe Entre 5,11% et 5,31%	Fixe Entre 5,11% et 5,31%
Prime de risque	Entre 80 et 100 pbs	Entre 80 et 100 pbs	Entre 90 et 110 pbs	Entre 90 et 110 pbs
Maturité	10 ans	10 ans	15 ans	15 ans
Négociabilité des titres	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors Bourse)	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors Bourse)
Mode de remboursement	In fine	In fine	Amortissement annuel linéaire du principal	Amortissement annuel linéaire du principal
Mode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches C et D			

PERIODE DE SOUSCRIPTION : DU 06 AU 10 JANVIER 2012 INCLUS

Emission réservée aux OPCVM et investisseurs qualifiés de droit marocain tels que listés dans la présente note d'information

Organismes Conseils

Attijari Finances Corp.  Attijariwafa bank <small>CORPORATE FINANCE</small>	
---	--

Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	Organisme Centralisateur et Chef de file du syndicat de placement	Co-Chef de file du syndicat de placement	Membres du syndicat de placement
Attijari Intermédiation  Attijariwafa bank <small>BOURSE</small>	 التجاري وفا بنك Attijariwafa bank		   

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n°04/04 du 19 novembre 2004, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 29 décembre 2011 sous la référence n° VI/EM/043/2011/D.

La présente note d'information complète et remplace la note d'information préliminaire visée par le CDVM le 21 novembre 2011 sous la référence VI/EM/043/2011/P.

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

SOMMAIRE

ABREVIATIONS	4
DEFINITIONS	5
Partie I. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES	8
I. Le directeur général	9
II. Les commissaires aux comptes du FEC	10
III. Les conseillers financiers	18
IV. Le conseiller juridique	19
V. Les responsables de l'information et de la communication financière du FEC	20
Partie II. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION	21
I. Cadre de l'opération.....	22
II. Objectifs de l'opération.....	22
III. Structure de l'offre	23
IV. Renseignements relatifs aux obligations du FEC.....	23
V. Cotation en bourse	32
VI. Calendrier de l'opération	32
VII. Syndicat de placement et intermediaires financiers	33
VIII. Modalités de souscription des titres	33
IX. Modalités de traitement des ordres	34
X. Modalités de règlement et de livraison des titres	36
XI. Fiscalité	37
XII. Charges relatives a l'opération.....	38
Partie III. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU FEC	39
I. Renseignements à caractère général.....	40
II. Renseignements sur le capital du FEC.....	40
III. Marche des titres émis par le FEC	41
IV. Notation	42
V. Organes d'administration	42
VI. Organes de direction	43
VII. Gouvernance du FEC	47
Partie IV. ACTIVITE	50
I. Missions et historique du FEC	51
II. Cadre réglementaire et modalités d'intervention du FEC	54
III. Activité du FEC	60
IV. Moyens humains et matériels du FEC.....	72
Partie V. SITUATION FINANCIÈRE DU FEC	79
I. Présentation du compte de produits et charges	80

II.	Analyse du compte de produits et charges	81
III.	Présentation du bilan	89
IV.	Analyse des principaux postes de l'actif du bilan	90
V.	Analyse des principaux postes du passif du bilan	98
VI.	Analyse du hors bilan.....	105
VII.	Tableau des flux de trésorerie	106
Partie VI.	STRATÉGIE ET PERSPECTIVES	110
I.	Orientations stratégiques et perspectives	112
II.	Principales hypothèses du plan d'affaires 2011 ^E -2014 ^P	113
III.	Evolution des principaux indicateurs d'exploitation du FEC.....	114
IV.	Evolution des principaux indicateurs bilantiels du FEC	115
Partie VII.	FACTEURS DE RISQUE	119
I.	Risque de Crédit.....	120
II.	Risques de Liquidité / de Taux.....	122
III.	Risques Opérationnels.....	123
IV.	Risques de Non Conformité	123
V.	Risque de Change.....	124
Partie VIII.	FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	125
Partie IX.	ANNEXES.....	127

ABREVIATIONS

BAM	Bank Al-Maghrib
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
CA	Conseil d'Administration
CAF	Capacité d'autofinancement
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CE	Comité Exécutif
CES	Créances En Souffrance
CICL	Centre International pour le Crédit Communal
CL	Collectivité Locale
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
Dh	Dirhams
FACL	Fonds d'Accompagnement des Collectivités Locales
FCP	Fonds Commun de Placement
FEC	Fonds d'Équipement Communal
HT	Hors Taxes
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
KDH	Milliers de Dirhams
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque allemande de développement)
LDC	Ligne de Crédit
Mdh	Millions de Dirhams
MDM	Millions de Deutsh Mark
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale
MOR	Morocco
MUS\$	Millions de Dollars américains
OPCVM	Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières
PAGER	Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales
PCA	Plan de Continuité d'Activité
PDC	Plan de Développement Communal
PDU	Plan de Déplacements Urbain
PERG	Programme d'Électrification Rurale Globale
PNB	Produit Net Bancaire
PNDM	Programme National de Gestion des Déchets Ménagers
PNRR	Programme National de Construction des Routes Rurales
PSP	Planification Stratégique Participative
Pts	Points
RADEEF	Régie Autonome de Distribution d'Eau et d'Électricité de Fès
ROE	Return On Equity – Retour/Rendement sur Fonds Propres
ROA	Return On Assets – Retour/Rendement sur Actifs
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TCN	Titres de Créances Négociables
TIC	Technologie de l'Information et la Communication
USAID	United States Agency for International Development
Var.	Variation

DEFINITIONS

Engagements de prêts	Prêts agréés par le Comité de Crédit du FEC et formalisés par des contrats signés par les parties.
Décassement de prêts	Fonds mis à la disposition des emprunteurs en application des engagements qui leurs sont donnés.
Lignes de Crédits	Accord de financement de programmes d'investissements sur les moyen et long termes.
Programme MEN	Programme de réhabilitation et de mise à niveau des établissements scolaires implantés en milieu rural et péri urbain, qui entre dans le cadre d'une convention-cadre signée entre le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère des Finances et le FEC en octobre 1999. Dans le cadre de cette convention, les Collectivités Locales prennent en charge le lancement et la réalisation des travaux à financer par des prêts FEC, et le MEN alloue annuellement aux Collectivités Locales concernées une dotation financière couvrant les remboursements du prêt FEC.
Opération	Fait référence à la présente opération d'émission obligataire.

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans la présente note d'information complètent et remplacent celles contenues dans la note d'information préliminaire visée par le CDVM le 21 novembre 2011 sous la référence VI/EM/043/2011/P.

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'Emetteur.

Le CDVM ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération d'émission d'obligations ni sur la qualité de la situation de l'Emetteur. Le visa du CDVM ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances de l'émission d'obligations, objet de la présente note.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition des obligations, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les obligations, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM), ni le Fonds d'Équipement Communal, ni Attijari Finances Corp., n'encourent de responsabilité du fait du non respect de ces lois ou règlements par un ou des membres du syndicat de placement.

PRÉAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'Emetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par Attijari Finances Corp. et CDG Capital conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n° 04/04 du 19/11/04 prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- les commentaires et analyses fournis par le management du FEC notamment lors des due diligences effectuées auprès de celui-ci selon les standards de la profession ;
- les rapports de gestion du FEC relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 ;
- les rapports de gestion du FEC relatifs aux comptes semestriels au 30 juin 2010 et 2011 ;
- les liasses comptables et fiscales du FEC pour les exercices clos au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 ;
- les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2010 et au 30 juin 2011 ;
- les rapports des commissaires aux comptes du FEC pour les exercices clos au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 ;
- les attestations de revue limitée des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2010 et au 30 juin 2011 ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes du FEC relatifs aux conventions réglementées des exercices clos au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 ;
- les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration du FEC relatifs aux exercices 2008, 2009, 2010 et à l'exercice en cours jusqu'à la date de visa ;
- plan d'affaires tel qu'établi par la Direction Générale du FEC, portant sur la période 2011^E-2014^P.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- tenue à la disposition du public au siège du Fonds d'Équipement Communal (FEC) et dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions selon les modalités suivantes :
 - ✓ elle est disponible à tout moment dans les lieux suivants :
 - Siège social du FEC : Espace Oudayas. Angle avenue Annakhil et avenue Ben Barka, B.P. 2175 Hay Riad, Rabat ;
 - Attijari Finances Corp. : 163, Avenue Hassan II – Casablanca ;
 - Siège social de CDG Capital : Place Moulay El Hassan – BP 408, Rabat.
 - ✓ elle est disponible sur demande dans un délai maximum de 48h auprès des points de collecte du réseau de placement ;
 - ✓ elle est disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma) ;
 - ✓ elle est tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet (www.casablanca-bourse.com).

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES

I. LE DIRECTEUR GENERAL

Identité

Dénomination ou raison sociale	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
Représentant légal	M. Karim MANSOURI
Fonction	Directeur Général
Adresse	Espace Oudaya, angle avenue Annakhil et avenue Ben Barka. BP: 2175 – Hay Ryad – 10100 Rabat - Maroc
Adresse électronique	fec@fec.ma
Numéro de téléphone	05.37.56.60.90 / 91 / 92 / 93
Numéro de fax	05.37.56.60.94

Attestation

Objet : Emission obligataire du FEC

Le Directeur Général atteste qu'à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du FEC ainsi que les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, le Directeur Général s'engage à respecter l'échéancier de remboursement selon les modalités décrites par la présente note d'information.

M. Karim MANSOURI

Directeur Général

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU FEC

Dénomination ou raison sociale	Mazars Audit et conseil	Deloitte Audit
Prénoms et nom	M. Kamal MOKDAD	M. Ahmed BENABDELKHALEK
Fonction	Associé	Associé
Adresse	104 bis, Boulevard Abdelmoumen Casablanca	288, Bd Zerktouni Casablanca
Numéro de téléphone et fax	Tél. : 05.22.23.36.96 Fax : 05.22.23.18.39	Tél. : 05.22.22.40.25 Fax : 05.22.22.40.78
E-mail	kamal.mokdad@mazars.ma	abenabdelkhalek@deloitte.com
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2010	2004
Date d'expiration du dernier mandat	2012	2012

Deloitte Audit

288, Bd Zerktouni
Casablanca

Mazars Masnaoui

104, Bis, Bd Abdelmoumen
Casablanca

**ATTESTATION DE CONCORDANCE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RELATIVE
AUX ETATS DE SYNTHESE POUR LES EXERCICES CLOS AU 31 DECEMBRE 2008, 2009
ET 2010**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse annuels audités du Fonds d'Équipement Communal (FEC) au titre des exercices clos au 31 décembre 2008, 2009 et 2010.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse annuels sociaux du FEC tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes Ernst & Young et Deloitte Audit au titre des exercices 2008 et 2009 et par nos soins au titre de l'exercice 2010.

Casablanca, le 26 décembre 2011

M. Ahmed BENABDELKHALEK

Deloitte Audit
Associé

M. Kamal MOKDAD

Mazars Masnaoui
Associé

Ernst & Young

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20100 Casablanca

Deloitte Audit

288, Bd Zerktouni Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2008 AU 31 DECEMBRE 2008

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, du Fonds d'Équipement Communal, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008. Ces états de synthèse font ressortir un montant capitaux propres et assimilés de 1 830 449 KDH dont un bénéfice net de 149 282 KDH.

La Direction du Fonds d'Équipement Communal est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds d'Équipement Communal au 31 décembre 2008 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 26 mars 2009

M. Hicham BELMRAH

Ernst & Young
Associé

M. Ahmed BENABDELKHALEK

Deloitte Audit
Associé

Ernst & Young

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20100 Casablanca

Deloitte Audit

288, Bd Zerktouni Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2009 AU 31 DECEMBRE 2009

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Fonds d'Équipement Communal, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009. Ces états de synthèse font ressortir un montant capitaux propres et assimilés de 2 064 135 KMAD dont un bénéfice net de 238 313 KMAD.

La Direction du Fonds d'Équipement Communal est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds d'Équipement Communal au 31 décembre 2009 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 16 février 2010

M. Abdeslam BERRADA ALLAM

Ernst & Young
Expert comptable

M. Ahmed BENABDELKHALEK

Deloitte Audit
Associé

Deloitte Audit

288, Bd Zerktouni
Casablanca

Mazars Audit et conseil

104, Bis, Bd Abdelmoumen
Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2010 AU 31 DECEMBRE 2010**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Fonds d'Équipement Communal, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ces états de synthèse font ressortir un montant capitaux propres et assimilés de 2 256 538 KMAD dont un bénéfice net de 195 082 KMAD.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds d'Équipement Communal au 31 décembre 2010 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 29 mars 2011

M. Ahmed BENABDELKHALEK

Deloitte Audit
Associé

M. Kamal MOKDAD

Mazars Audit et Conseil
Associé Gérant

Deloitte Audit

288, Bd Zerktouni
Casablanca

Mazars Audit et conseil

104, Bis, Bd Abdelmoumen
Casablanca

**ATTESTATION DE CONCORDANCE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVE
AUX COMPTES SEMESTRIELS PORTANT SUR LES PREMIERS SEMESTRES CLOS LE
30 JUIN 2010 ET LE 30 JUIN 2011**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse semestriels, objet de notre examen limité, du Fonds d'Equipelement Communal.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse semestriels du FEC tels qu'audités par nos soins au titre des premiers semestres clos le 30 juin 2011 et le 30 juin 2010, objet de l'examen limité précité.

Casablanca, le 26 décembre 2011

M. Ahmed BENABDELKHALEK

Deloitte Audit
Associé

M. Kamal MOKDAD

Mazars Audit et Conseil
Associé Gérant

Deloitte Audit

288, Bd Zerktouni
Casablanca

Mazars Masnaoui

104, Bis, Bd Abdelmoumen
Casablanca

**ATTESTATION DE REVUE LIMITEE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA
SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX**

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2010

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Fonds d'Équipement Communal comprenant la situation provisoire du bilan, du hors bilan, du compte de produits et charges, de l'état des soldes de gestion, du tableau des flux de trésorerie et les états de l'ETIC ci-joints relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 2 148 617 KMAD, dont un bénéfice net de 85 549 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion du Fonds.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel du Fonds et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds arrêtés au 30 juin 2010, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 29 Septembre 2010

M. Ahmed BENABDELKHALEK

Deloitte Audit
Associé

M. Kamal MOKDAD

Mazars Masnaoui
Associé Gérant

Deloitte Audit

288, Bd Zerktouni
Casablanca

Mazars Audit et conseil

104, Bis, Bd Abdelmoumen
Casablanca

**ATTESTATION DE REVUE LIMITEE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA
SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX**

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2011

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Fonds d'Équipement Communal comprenant la situation provisoire du bilan, du hors bilan, du compte de produits et charges, de l'état des soldes de gestion, du tableau des flux de trésorerie et les états de l'ETIC ci-joints relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 2 325 774 KDH, dont un bénéfice net de 69 518 KDH, relève de la responsabilité des organes de gestion du Fonds.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel du Fonds et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds arrêtés au 30 juin 2011, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 29 Septembre 2011

M. Ahmed BENABDELKHALEK

Deloitte Audit
Associé

M. Kamal MOKDAD

Mazars Audit et Conseil
Associé Gérant

III. LES CONSEILLERS FINANCIERS

Identité

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Corp.	CDG Capital
Prénoms et nom	Majid BENMLIH	Abdessamad ISSAMI
Fonction	Administrateur Directeur Général	Directeur Général Adjoint
Adresse	163, Avenue Hassan II – Casablanca	Place Moulay El Hassan – BP 408 Rabat
Numéro de téléphone et fax	Tel : 05.22.47.64.35 / 36 Fax : 05.22.47.64.32	Tel : 05.37.66.52.22 Fax : 05.37.66.52.56
E-mail	m.benmlih@attijari.ma	issami@cdgcapital.ma

Attestation

Objet : Emission d'obligations

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité conjointe et solidaire. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier du FEC à travers :

- les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension recueillis auprès du management du FEC ;
- l'analyse des rapports d'activité des exercices 2008, 2009, 2010 ;
- les principales caractéristiques du métier des établissements de crédit ;
- les rapports de gestion du FEC relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 ;
- les rapports de gestion du FEC relatifs aux comptes semestriels au 30 juin 2010 et 2011 ;
- les rapports généraux des commissaires aux comptes du FEC pour les exercices clos au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 ;
- les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2010 et au 30 juin 2011 ;
- les attestations de revue limitée des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2010 et au 30 juin 2011 ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes du FEC relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 ;
- les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration du FEC relatifs aux exercices 2008, 2009, 2010 et à l'exercice en cours jusqu'à la date de visa.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Majid BENMLIH

Administrateur Directeur Général
Attijari Finances Corp.

Abdessamad ISSAMI

Directeur Général Adjoint
CDG Capital

IV. LE CONSEILLER JURIDIQUE

Identité

Dénomination ou raison sociale	Avocats Houssaini & El Bied
Prénoms et nom	Maitre Mohamed TAJ EDDINE HOUSSAINI
Fonction	Avocat agréé près de la cour suprême
Adresse	78, Avenue Allal Ben Abdallah, 2 ^{ième} étage
Numéro de téléphone et fax	Tél : 05.37.70.95.69 / Fax : 05.37.70.95.72
E-mail	houssainint@hotmail.com

Attestation

Objet : Emission d'obligations du Fonds d'Équipement Communal

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions légales régissant le Fonds d'Équipement Communal et à la législation marocaine en vigueur.

Maitre Mohamed TAJ EDDINE HOUSSAINI
Avocat agréé près de la cour suprême
Avocats Houssaini & El Bied

V. LES RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE DU FEC

Identité

Pour toutes informations et communications financières, prière de contacter :

Responsable	M. Mohammed Jawad DOUKKALI
Fonction	Directeur Délégué, en charge de la Direction Comptabilité et Reporting
Adresse	Espace Oudayas, angle avenue Annakhil et avenue Ben Barka – B.P. 2175 Hay Ryad – Rabat
Numéro de téléphone	Tél. : 05.37.56.90.45
Numéro de fax	Fax : 05.37.56 90.71
E-mail	doukkali@fec.ma

PARTIE II. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

I. CADRE DE L'OPERATION

En vertu de l'article 5 de la loi n°31-90 portant réorganisation du Fonds d'Equipeement Communal, (FEC) telle que modifiée et complétée par la loi n°11-96, le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 octobre 2010, a autorisé un emprunt obligataire pour un montant global plafonné à 4 milliards de dirhams et ce, à compter de l'exercice 2011.

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration, tenu en date du 29 octobre 2010, conformément à l'article 4 du décret n° 2-90-351 pris pour l'application de la loi précitée, le Directeur Général du FEC a fixé, en date du 26 décembre 2011, les modalités et caractéristiques de la présente émission obligataire comme suit :

- Montant de l'opération : 1 000 000 000 Dh (un milliard de dirhams).
- Maturité :
 - ✓ Tranche A cotée et tranche B non cotée : 10 ans ;
 - ✓ Tranche C cotée et tranche D non cotée : 15 ans.
- Valeur nominale : 100 000 Dh.
- Taux de sortie :
 - ✓ Tranche A cotée et tranche B non cotée : Taux révisable annuellement, en référence au taux 52 semaines¹, calculé à partir de la dernière adjudication sur le marché primaire précédant chaque date d'anniversaire, augmenté d'une prime de risque comprise entre 80 et 100 points de base (pbs) ;
 - ✓ Tranche C cotée et tranche D non cotée : Taux fixe (sera déterminé à l'issue de la souscription). Le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence à un taux fixe indexé à la courbe secondaire des taux au 20 décembre 2011, soit 4,21%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 90 et 110 points de base (pbs).
- Date de jouissance : 20 janvier 2012.

Le montant total de l'opération adjugé sur les quatre tranches ne devra pas excéder la somme de un milliard de dirhams (1 000 000 000 Dh).

II. OBJECTIFS DE L'OPERATION

L'évolution favorable de l'activité de crédit du FEC, ces dernières années, s'est naturellement traduite par une augmentation du niveau des décaissements et des besoins de financement lesquels ont nécessité une mobilisation croissante de ressources. Cette croissance sera maintenue les prochaines années au vu des chantiers de développement local lancés à l'échelle nationale.

Dans cette optique, le recours par le FEC au marché obligataire vise principalement :

- le financement de son activité : le FEC envisage ainsi de réaliser un niveau de décaissement de 1,8 milliard de dirhams en 2012 ;
- la diversification des sources de financement à long terme et la poursuite de l'optimisation des coûts de financement ;
- son positionnement en tant qu'émetteur régulier sur le marché obligataire.

¹ Cf Partie caractéristiques des titres de la tranche A et de la tranche B.

III. STRUCTURE DE L'OFFRE

La présente opération porte sur un montant global d'un milliard de dirhams (1 000 000 000 Dh).

Le FEC envisage l'émission de 10 000 titres obligataires de valeur nominale de 100 000 dirhams cotés à la Bourse de Casablanca et non cotés.

La présente opération se décompose en quatre tranches :

- une tranche A à taux révisable annuellement, cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond d'un milliard de dirhams (1 000 000 000 Dh) et d'une valeur nominale de cent mille dirhams (100 000 Dh) ;
- une tranche B à taux révisable annuellement, non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond d'un milliard de dirhams (1 000 000 000 Dh) et d'une valeur nominale de cent mille dirhams (100 000 Dh) ;
- une tranche C à taux fixe, cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond d'un milliard de dirhams (1 000 000 000 Dh) et d'une valeur nominale de cent mille dirhams (100 000 Dh) ;
- une tranche D à taux fixe, non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond d'un milliard de dirhams (1 000 000 000 Dh) et d'une valeur nominale de cent mille dirhams (100 000 Dh).

Le montant total adjudgé au titre des quatre tranches ne devra en aucun cas excéder la somme d'un milliard de dirhams (1 000 000 000 Dh).

IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX OBLIGATIONS DU FEC

Caractéristiques des titres de la Tranche A (Obligations à taux révisable annuellement d'une maturité de 10 ans cotées à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations cotées entièrement dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (MAROCLEAR) et inscrits en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations au porteur.
Plafond de la tranche	1 000 000 000 Dh.
Nombre maximum de titres à émettre	10 000 obligations
Valeur nominale unitaire	100 000 Dh.
Maturité	10 ans.
Prix de souscription	Au pair , 100% de la valeur nominale.
Période de souscription	Du 06 au 10 janvier 2012 inclus.
Date de jouissance	20 janvier 2012.
Date d'échéance	20 janvier 2022.
Méthode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches C et D à taux fixe.
Procédure de 1^{ère} cotation	Cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des valeurs.
Taux d'intérêt facial	<p>Taux révisable annuellement</p> <p>Pour la première année, le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence au taux plein des BDT 52 semaines de l'adjudication du trésor du 20 décembre 2011, soit 3,54% sur base monétaire correspondant à un taux actuariel de 3,60%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 80 et 100 points de base, soit un taux compris entre 4,40% et 4,60%.</p> <p>Pour les années suivantes, le taux de référence est déterminé sur la base du taux 52 semaines calculé à partir de la dernière adjudication sur le marché primaire précédant chaque date d'anniversaire de 5 jours ouvrés.</p> <p>Dans le cas de non- adjudication lors de cette séance, le taux pris en compte</p>

	<p>sera le taux adjudgé lors de l'avant dernière séance.</p> <p>Dans le cas de non -adjudication lors des 2 dernières séances précédant la date de paiement du coupon, le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence au taux 52 semaines calculé sur la base de la courbe secondaire telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours ouvrés avant la date de paiement du coupon.</p> <p>Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque arrêtée lors de l'allocation des obligations sur le marché primaire.</p>
Prime de risque	Entre 80 et 100 points de base (pbs).
Date de détermination du taux d'intérêt	<p>Le coupon sera révisé annuellement à la date d'anniversaire.</p> <p>Le nouveau taux sera communiqué à la Bourse de Casablanca 5 jours de bourse avant la date anniversaire par la Banque Centrale Populaire.</p> <p>Le taux révisé fera l'objet d'une annonce au bulletin de la cote de la Bourse de Casablanca.</p>
Païement du coupon	<p>Les coupons seront servis annuellement à chaque date d'anniversaire de la date de jouissance de l'émission ou le 1^{er} jour de bourse suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrable.</p> <p>Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.</p>
Cotation des titres	<p>Les obligations objet de la tranche A seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 17 janvier 2012 sur le compartiment obligataire sous le code numéro 990151 et sous le ticker OB151.</p> <p>Pour être coté à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches A et C doit être supérieur ou égal à 20 millions de dirhams.</p> <p>Si après la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches A et C est inférieur à 20 millions de dirhams, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.</p>
Négociabilité des titres	Librement négociables à la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité de ces obligations.
Remboursement du principal	<p>La tranche A de l'emprunt obligataire, objet de la présente note d'information, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal.</p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif du FEC intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations du FEC.</p>
Remboursement anticipé	<p>Le FEC s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations, objet de la présente émission.</p> <p>Toutefois, le FEC se réserve le droit de procéder, avec l'accord préalable de Bank Al-Maghrib, à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur souhaitant garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations ainsi rachetées, ne pourront être annulées qu'après l'accord de Bank Al-Maghrib.</p> <p>Conformément à la circulaire 07/G/2010 de Bank Al-Maghrib, article 18 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le remboursement anticipé ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'établissement emprunteur et après accord de Bank Al-Maghrib ; ▪ le remboursement anticipé ne doit pas donner lieu au versement par l'emprunteur d'une indemnité compensatrice ; ▪ le remboursement du capital et des intérêts est, en cas de mise en liquidation de l'établissement emprunteur, subordonné au remboursement de toutes les autres dettes.
Clause d'assimilation	<p>Les obligations émises par le FEC ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Dans le cas où le FEC émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations de la Tranche A, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations</p>

	anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.
Rang de l'emprunt	Les Obligations émises par le FEC et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Emetteur, venant au même rang entre eux et toutes les autres dettes chirographaires, présentes ou futures de l'Emetteur.
Garantie	Les obligations émises par le FEC ne font l'objet d'aucune garantie.
Notation	Les obligations émises par le FEC n'ont pas fait l'objet d'une demande de notation.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Rabat.
Représentation des obligataires	En attendant l'Assemblée Générale des Obligataires ² , le Directeur Général du FEC en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration, tenu en date du 29 octobre 2010, procédera avant l'ouverture de la souscription, à la désignation d'un mandataire provisoire parmi les personnes habilitées à exercer les fonctions d'agent d'affaires. L'identité de ladite personne sera portée à la connaissance du public, par l'Emetteur, par voie de communiqué de presse le 20 janvier 2012, au plus tard. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A, B, C et D de l'Emprunt, lesquelles seront regroupées dans une seule et même masse.

² Le mode de convocation, le quorum et les modalités de délibération de cette assemblée sont les mêmes que pour une société anonyme.

Caractéristiques des titres de la Tranche B (Obligations à taux révisable annuellement d'une maturité de 10 ans non cotées à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations non cotées entièrement dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (MAROCLEAR) et inscrits en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations au porteur.
Plafond de la tranche	1 000 000 000 Dh.
Nombre maximum de titres à émettre	10 000 obligations.
Valeur nominale unitaire	100 000 Dh.
Maturité	10 ans
Prix de souscription	Au pair , 100% de la valeur nominale.
Période de souscription	Du 06 au 10 janvier 2012 inclus.
Date de jouissance	20 janvier 2012.
Date d'échéance	20 janvier 2022.
Méthode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches C et D à taux fixe.
Taux d'intérêt facial	<p>Taux révisable annuellement.</p> <p>Pour la première année, le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence au taux plein des BDT 52 semaines de l'adjudication du trésor du 20 décembre 2011, soit 3,54% sur base monétaire correspondant à un taux actuariel de 3,60%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 80 et 100 points de base, soit un taux compris entre 4,40% et 4,60%.</p> <p>Pour les années suivantes, le taux de référence est déterminé sur la base du taux 52 semaines calculé à partir de la dernière adjudication sur le marché primaire précédant chaque date d'anniversaire de 5 jours ouvrés.</p> <p>Dans le cas de non- adjudication lors de cette séance, le taux pris en compte sera le taux adjudgé lors de l'avant dernière séance.</p> <p>Dans le cas de non -adjudication lors des 2 dernières séances précédant la date de paiement du coupon, le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence au taux 52 semaines calculé sur la base de la courbe secondaire telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours ouvrés avant la date de paiement du coupon.</p> <p>Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque arrêtée lors de l'allocation des obligations sur le marché primaire.</p>
Prime de risque	Entre 80 et 100 points de base (pbs).
Date de détermination du taux d'intérêt	Le coupon sera révisé annuellement à la date d'anniversaire.
Païement du coupon	<p>Les coupons seront servis annuellement à chaque date d'anniversaire de la date de jouissance de l'émission ou le 1^{er} jour ouvrable suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrable.</p> <p>Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.</p>
Négociabilité des titres	De gré à gré. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité de ces obligations.
Remboursement du principal	<p>La tranche B de l'emprunt obligataire, objet de la présente note d'information, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal.</p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif du FEC intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations du FEC.</p>
Remboursement anticipé	<p>Le FEC s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations, objet de la présente émission.</p> <p>Toutefois, le FEC se réserve le droit de procéder, avec l'accord préalable de Bank Al-Maghrib, à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces</p>

	<p>rachats étant sans conséquences pour un souscripteur souhaitant garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations ainsi rachetées, ne pourront être annulées qu'après l'accord de Bank Al-Maghrib.</p> <p>Conformément à la circulaire 07/G/2010 de Bank Al-Maghrib, article 18 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le remboursement anticipé ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'établissement emprunteur et après accord de Bank Al-Maghrib ; ▪ le remboursement anticipé ne doit pas donner lieu au versement par l'emprunteur d'une indemnité compensatrice ; ▪ le remboursement du capital et des intérêts est, en cas de mise en liquidation de l'établissement emprunteur, subordonné au remboursement de toutes les autres dettes.
Clause d'assimilation	<p>Les obligations émises par le FEC ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Dans le cas où le FEC émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations émises, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.</p>
Rang de l'emprunt	<p>Les Obligations émises par le FEC et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Emetteur, venant au même rang entre eux et toutes les autres dettes chirographaires, présentes ou futures de l'Emetteur.</p>
Garantie	<p>Les obligations émises par le FEC ne font l'objet d'aucune garantie.</p>
Notation	<p>Les obligations émises par le FEC n'ont pas fait l'objet d'une demande de notation.</p>
Droit applicable	<p>Droit marocain.</p>
Juridiction compétente	<p>Tribunal de commerce de Rabat.</p>
Représentation des obligataires	<p>En attendant l'Assemblée Générale des Obligataires³, le Directeur Général du FEC en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration, tenu en date du 29 octobre 2010, procédera avant l'ouverture de la souscription, à la désignation d'un mandataire provisoire parmi les personnes habilitées à exercer les fonctions d'agent d'affaires. L'identité de ladite personne sera portée à la connaissance du public, par l'Emetteur, par voie de communiqué de presse le 20 janvier 2012, au plus tard. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A, B, C et D de l'Emprunt, lesquelles seront regroupées dans une seule et même masse.</p>

³ Le mode de convocation, le quorum et les modalités de délibération de cette assemblée sont les mêmes que pour une société anonyme.

Caractéristiques des titres de la Tranche C (Obligations à taux fixe d'une maturité de 15 ans cotées à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations cotées entièrement dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (MAROCLEAR) et inscrits en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations au porteur.
Plafond de la tranche	1 000 000 000 Dh.
Nombre maximum de titres à émettre	10 000 obligations.
Valeur nominale unitaire	100 000 Dh.
Maturité	15 ans.
Prix de souscription	Au pair , 100% de la valeur nominale.
Période de souscription	Du 06 au 10 janvier 2012 inclus.
Date de jouissance	20 janvier 2012.
Date d'échéance	20 janvier 2027.
Méthode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches C et D à taux fixe.
Procédure de 1^{ère} cotation	Cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des valeurs.
Amortissement	Amortissement annuel linéaire du principal.
Taux d'intérêt facial	Taux fixe (sera déterminé à l'issue de la souscription). Le taux d'intérêt facial, hors taxes, est déterminé en référence à un taux fixe indexé à la courbe secondaire des taux au 20 décembre 2011, soit 4,21% , augmenté d'une prime de risque comprise entre 90 et 110 points de base, soit un taux compris entre 5,11% et 5,31% .
Prime de risque	Entre 90 et 110 points de base (pbs).
Païement du coupon	Les coupons seront servis annuellement à chaque date d'anniversaire de la date de jouissance de l'émission ou le 1 ^{er} jour de bourse suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrable. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.
Cotation des titres	Les obligations objet de la tranche C seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 17 janvier 2012 sur le compartiment obligataire sous le code numéro 990152 et sous le ticker OB152. Pour être coté à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches A et C doit être supérieur ou égal à 20 millions de dirhams. Si après la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches A et C est inférieur à 20 millions de dirhams, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.
Négociabilité des titres	Librement négociables à la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité de ces obligations.
Remboursement du principal	Le remboursement du principal de la tranche C de l'emprunt, objet de la présente note d'information, sera effectué annuellement à chaque date d'anniversaire de la date de jouissance de l'émission ou le 1 ^{er} jour de bourse suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrable.
Remboursement anticipé	Le FEC s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations, objet de la présente émission. Toutefois, le FEC se réserve le droit de procéder, avec l'accord préalable de Bank Al-Maghrib, à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur souhaitant garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations ainsi rachetées, ne pourront être

	<p>annulées qu'après l'accord de Bank Al-Maghrib.</p> <p>Conformément à la circulaire 07/G/2010 de Bank Al-Maghrib, article 18 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le remboursement anticipé ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'établissement emprunteur et après accord de Bank Al-Maghrib ; ▪ le remboursement anticipé ne doit pas donner lieu au versement par l'emprunteur d'une indemnité compensatrice ; ▪ le remboursement du capital et des intérêts est, en cas de mise en liquidation de l'établissement emprunteur, subordonné au remboursement de toutes les autres dettes.
Clause d'assimilation	<p>Les obligations émises par le FEC ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Dans le cas où le FEC émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations émises, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.</p>
Rang de l'emprunt	<p>Les Obligations émises par le FEC et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Emetteur, venant au même rang entre eux et toutes les autres dettes chirographaires, présentes ou futures de l'Emetteur.</p>
Garantie	<p>Les obligations émises par le FEC ne font l'objet d'aucune garantie.</p>
Notation	<p>Les obligations émises par le FEC n'ont pas fait l'objet d'une demande de notation.</p>
Droit applicable	<p>Droit marocain.</p>
Juridiction compétente	<p>Tribunal de commerce de Rabat.</p>
Représentation des obligataires	<p>En attendant l'Assemblée Générale des Obligataires⁴, le Directeur Général du FEC en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration, tenu en date du 29 octobre 2010, procédera avant l'ouverture de la souscription, à la désignation d'un mandataire provisoire parmi les personnes habilitées à exercer les fonctions d'agent d'affaires. L'identité de ladite personne sera portée à la connaissance du public, par l'Emetteur, par voie de communiqué de presse le 20 janvier 2012, au plus tard. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A, B, C et D de l'Emprunt, lesquelles seront regroupées dans une seule et même masse.</p>

⁴ Le mode de convocation, le quorum et les modalités de délibération de cette assemblée sont les mêmes que pour une société anonyme.

Caractéristiques des titres de la Tranche D (Obligations à taux fixe d'une maturité de 15 ans non cotées à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations non cotées entièrement dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (MAROCLEAR) et inscrits en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations au porteur.
Plafond de la tranche	1 000 000 000 Dh.
Nombre maximum de titres à émettre	10 000 obligations.
Valeur nominale unitaire	100 000 Dh.
Maturité	15 ans
Prix de souscription	Au pair , 100% de la valeur nominale.
Période de souscription	Du 06 au 10 janvier 2012 inclus.
Date de jouissance	20 janvier 2012.
Date d'échéance	20 janvier 2027.
Méthode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches C et D à taux fixe.
Amortissement	Amortissement annuel linéaire du principal.
Taux d'intérêt facial	Taux fixe (sera déterminé à l'issue de la souscription). Le taux d'intérêt facial, hors taxes, est déterminé en référence à un taux fixe indexé à la courbe secondaire des taux au 20 décembre 2011, soit 4,21% , augmenté d'une prime de risque comprise entre 90 et 110 points de base, soit un taux compris entre 5,11% et 5,31% .
Prime de risque	Entre 90 et 110 points de base (pbs).
Paiement du coupon	Les coupons seront servis annuellement à chaque date d'anniversaire de la date de jouissance de l'émission ou le 1 ^{er} jour ouvrable suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrable. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.
Négociabilité des titres	De gré à gré. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité de ces obligations.
Remboursement du principal	Le remboursement du principal de la tranche D de l'emprunt, objet de la présente note d'information, sera effectué annuellement à chaque date d'anniversaire de la date de jouissance de l'émission ou le 1 ^{er} jour ouvrable suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrable.
Remboursement anticipé	Le FEC s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations, objet de la présente émission. Toutefois, le FEC se réserve le droit de procéder, avec l'accord préalable de Bank Al-Maghrib, à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur souhaitant garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations ainsi rachetées, ne pourront être annulées qu'après l'accord de Bank Al-Maghrib. Conformément à la circulaire 07/G/2010 de Bank Al-Maghrib, article 18 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ le remboursement anticipé ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'établissement emprunteur et après accord de Bank Al-Maghrib ; ▪ le remboursement anticipé ne doit pas donner lieu au versement par l'emprunteur d'une indemnité compensatrice ; ▪ le remboursement du capital et des intérêts est, en cas de mise en liquidation de l'établissement emprunteur, subordonné au remboursement de toutes les autres dettes.
Clause d'assimilation	Les obligations émises par le FEC ne font l'objet d'aucune assimilation aux

	titres d'une émission antérieure. Dans le cas où le FEC émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations émises, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.
Rang de l'emprunt	Les Obligations émises par le FEC et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Emetteur, venant au même rang entre eux et toutes les autres dettes chirographaires, présentes ou futures de l'Emetteur.
Garantie	Les obligations émises par le FEC ne font l'objet d'aucune garantie.
Notation	Les obligations émises par le FEC n'ont pas fait l'objet d'une demande de notation.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de commerce de Rabat.
Représentation des obligataires	En attendant l'Assemblée Générale des Obligataires ⁵ , le Directeur Général du FEC en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration, tenu en date du 29 octobre 2010, procédera avant l'ouverture de la souscription, à la désignation d'un mandataire provisoire parmi les personnes habilitées à exercer les fonctions d'agent d'affaires. L'identité de ladite personne sera portée à la connaissance du public, par l'Emetteur, par voie de communiqué de presse le 20 janvier 2012, au plus tard. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A, B, C et D de l'Emprunt, lesquelles seront regroupées dans une seule et même masse.

⁵ Le mode de convocation, le quorum et les modalités de délibération de cette assemblée sont les mêmes que pour une société anonyme.

V. COTATION EN BOURSE

Seules les obligations de la tranche A et de la tranche C, émises dans le cadre de l'émission d'obligations susvisée, objet de la présente note d'information, seront admises aux négociations sur le compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca.

	Tranche A	Tranche C
Date d'introduction et de cotation prévue	17 janvier 2012	
Code	990151	990152
Ticker	OB151	OB152
Procédure de première cotation	Cotation directe	
Etablissement centralisateur	ATTIJARIWafa BANK	
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	ATTIJARI INTERMÉDIATION	

VI. CALENDRIER DE L'OPERATION

Etapes	Au plus tard
Réception du dossier complet par la Bourse de Casablanca	28/12/2011
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation ▪ Obtention du visa du CDVM 	29/12/2011
Réception par la Bourse de Casablanca de la note d'information visée par le CDVM	29/12/2011
Publication de l'avis d'introduction des obligations émises dans le cadre des tranches A et C au bulletin de la cote	30/12/2011
Publication de l'extrait de la note d'information dans un journal d'annonces légales	03/01/2012
Ouverture de la période de souscription	06/01/2012
Clôture de la période de souscription	10/01/2012
Réception par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération	12/01/2012 avant 10h00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Admission des obligations ▪ Annonce des résultats de l'opération au Bulletin de la Cote ▪ Enregistrement de la transaction en bourse ▪ Règlement-Livraison ▪ Publication des résultats de l'opération dans un journal d'annonces légales 	20/01/2012

VII. SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Type d'intermédiaire financier	Nom	Adresse
Organismes Conseils	Attijari Finances Corp. CDG Capital	163, Avenue Hassan II–Casablanca Place Moulay El Hassan–BP 408-Rabat
Organisme Centralisateur et Chef de File du Syndicat de Placement	Attijariwafa bank	2, Bd Moulay Youssef - Casablanca
Co-Chef de File du Syndicat de Placement	CDG Capital	Place Moulay El Hassan–BP 408-Rabat
Membres du Syndicat de Placement	Attijariwafa bank CDG Capital BMCE Bank Banque Centrale Populaire	2, Bd Moulay Youssef–Casablanca Place Moulay El Hassan–BP 408-Rabat 140 Bd Hassan II - Casablanca 101, Bd Zerktouni 20 100 - Casablanca
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	Attijari Intermédiation	163, Avenue Hassan II - Casablanca
Etablissement domiciliataire assurant le service financier de l'Emetteur	Banque Centrale Populaire	101, Bd Zerktouni 20 100 - Casablanca

VIII. MODALITES DE SOUSCRIPTION DES TITRES

VIII.1 PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

La période de souscription à la présente émission débutera le 06 janvier 2012 et sera clôturée le 10 janvier 2012 inclus.

VIII.2 SOUSCRIPTEURS

Les souscripteurs visés sont les investisseurs qualifiés de droit marocain listés ci-dessous :

- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- les compagnies financières visées à l'article 14 du Dahir portant loi n°1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi 34-03 relative aux établissements de crédit et de leur contrôle, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- les établissements de crédit visés au niveau du Dahir portant loi n°1-05-178 du 15 Moharrem 1427 (14 février 2006), sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- les entreprises d'assurance et de réassurance agréées, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- la Caisse de Dépôt et de Gestion, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui la régissent ; et
- les organismes de retraite et de pension sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Les souscriptions sont toutes en numéraire, quelle que soit la catégorie de souscripteurs.

VIII.3 IDENTIFICATION DES SOUSCRIPTEURS

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessus. A cet effet, ils doivent obtenir copie du document qui l'atteste et le joindre au bulletin de souscription.

Catégorie de souscripteur	Documents attestant de l'appartenance à la catégorie
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément : <ul style="list-style-type: none"> - pour les fonds communs de placement (FCP), le numéro du certificat de dépôt au greffe du tribunal ; - pour les SICAV, le numéro du registre de commerce.
Investisseurs qualifiés de droit marocain hors OPCVM (listés au paragraphe VIII.2)	Modèle des inscriptions au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie.

VIII.4 MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés et la nature de la tranche souscrite et le taux souscrit en pourcentage (arrondi à deux chiffres après la virgule). Les demandes de souscription sont cumulatives quotidiennement, par montant de souscription, et les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles.

Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'émission d'obligations, objet de la présente note d'information.

Chaque souscripteur a la possibilité de soumissionner pour l'emprunt coté et/ou non coté, à taux révisable annuellement et/ou à taux fixe.

Les membres du syndicat de placement sont tenus de recueillir les ordres de souscriptions datés auprès des souscripteurs à l'aide des bulletins de souscriptions, fermes et irrévocables, dûment remplis et signés par les souscripteurs selon le modèle joint en annexe.

Tout bulletin de souscription doit être signé par le souscripteur ou son mandataire et transmis au membre du syndicat de placement. Toutes les souscriptions doivent être faites en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titre. Les souscriptions doivent préciser le taux souscrit en pourcentage arrondi à deux chiffres après la virgule compris dans la fourchette de taux indiquée.

Les ordres de souscription seront collectés, tout au long de la période de souscription, par le biais des membres du syndicat de placement.

Les membres du syndicat de placement s'engagent à ne pas accepter d'ordre de souscription collecté par une entité autre que celles constituant ledit syndicat, ou tout ordre collecté en dehors de la période de souscription.

IX. MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES

IX.1 MODALITÉS DE CENTRALISATION DES ORDRES

Au cours de la période de souscription, chaque membre du syndicat de placement devra transmettre quotidiennement au plus tard à 16h00 à Attijariwafa bank (l'établissement centralisateur), un état récapitulatif et consolidé des souscriptions qu'il aura reçues pendant la journée.

L'état quotidien de souscription doit parvenir par fax au numéro 05.22.29.76.56 et au plus tard à 16h00 au centralisateur de la présente émission.

En cas de non souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être transmis avec la mention "Néant".

Lors du dernier jour de la période de souscription, soit le 10 janvier 2012, chacun des membres du syndicat de placement devra remettre à Attijariwafa bank au plus tard à 16h00, un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions qu'il aura reçues.

Il sera alors procédé, le 10 janvier 2012 à 17h30, au siège de l'Emetteur, à la clôture de la période de souscription, en présence d'un représentant de chaque membre du syndicat de placement, à :

- l'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et modalités de souscriptions sus mentionnés ;
- la consolidation de l'ensemble des demandes de souscriptions recevables c'est à dire toutes les demandes de souscriptions autres que celles frappées de nullité ;
- l'allocation selon la méthode définie ci-après (cf. « Modalités d'allocation »).

IX.2 MODALITÉS D'ALLOCATION

L'allocation des obligations FEC sera effectuée à la clôture de la période de souscription, qui s'étale du 06 janvier 2012 au 10 janvier 2012 inclus, selon les souscriptions présentées par les différents membres du syndicat de placement.

Même si le plafond autorisé pour chaque tranche est d'un milliard de dirhams, le montant adjudgé pour les quatre tranches confondues ne pourra, en aucun cas, excéder un milliard de dirhams pour l'ensemble de l'émission.

Les tranches C et D seront servies en priorité par rapport aux tranches A et B dans la limite du montant global de l'émission.

Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues pour les tranches C et D est supérieur ou égal au montant global de l'émission, aucun montant ne sera alloué aux tranches A et B. Ainsi, la quantité demandée retenue pour le calcul du taux d'allocation sera égale aux souscriptions reçues pour les tranches C et D.

Si le montant total des souscriptions est inférieur au montant maximum de l'émission, les obligations seront allouées en priorité à hauteur du montant total des souscriptions reçues pour les tranches C et D à l'intérieur de la fourchette de taux indiquée (bornes comprises). Le reliquat sera alloué aux tranches A et B à l'intérieur de la fourchette de taux indiquée (bornes comprises) dans la limite du montant maximum de l'émission, soit 1 000 000 000 de dirhams.

Dans la limite du montant alloué à chaque tranche, l'allocation des obligations du FEC se fera selon la méthode d'adjudication dite à la française.

La méthode d'allocation relative à l'adjudication à la française se déclare comme suit : les membres du syndicat de placement retiendront les soumissions aux taux les plus bas, à l'intérieur de la fourchette proposée (bornes comprises), jusqu'à ce que le montant de l'émission soit atteint. Les membres du syndicat de placement fixeront, alors, le taux limite de l'adjudication, correspondant au taux le plus élevé des demandes retenues. Les soumissions retenues sont entièrement servies au taux limite soit au taux le plus élevé des demandes retenues.

Ainsi, si le montant des souscriptions pour une tranche est inférieur au montant qui lui est alloué, les souscriptions reçues seront toutes allouées à hauteur des montants demandés au taux limite, soit au taux le plus élevé des demandes retenues. Si par contre le montant des souscriptions pour ladite tranche est supérieur au montant qui lui est alloué, deux cas de figure pourraient se présenter :

- dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec plusieurs taux, les demandes retenues exprimées aux taux les plus bas seront servies en priorité et intégralement. Celles retenues exprimées au taux le plus élevé feront l'objet d'une allocation au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit :

« Quantité de titres restante/Quantité demandée exprimée au taux le plus élevé »

Le taux retenu sera égal au taux le plus élevé des demandes retenues et sera appliqué à tous les souscripteurs retenus ;

- dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec un seul taux à l'intérieur de la fourchette proposée (bornes comprises), toutes les demandes retenues seront servies à ce taux, au prorata, sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit :

« Quantité offerte/Quantité demandée retenue »

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués, par pallier d'une obligation par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

A noter que les tranches C et D seront servies en priorités par rapport aux tranches A et B et ce, même si ces dernières enregistrent des taux de soumissions inférieurs à ceux enregistrés au niveau des tranches C et D.

Si le montant correspondant aux tranches cotées est inférieur à 20 millions de dirhams, alors les souscriptions y afférentes seront annulées. Dans ce cas, l'allocation des souscriptions reçues déduction faite des souscriptions annulées des tranches A et C se fera par adjudication à la française entre les tranches B et D, avec une priorité à la tranche D.

A l'issue de la séance d'allocation à laquelle assisteront les représentants dûment désignés par chacun des membres du syndicat de placement, l'Emetteur, le Chef de file et le Co-chef de file, un procès-verbal d'allocation (détaillé par catégorie de souscription, par tranche, par membre du syndicat de placement et Chef de file et Co-chef de file) sera établi par Attijariwafa bank.

Si le montant des souscriptions reçues, déduction faite des souscriptions annulées des tranches A et/ou C devient inférieur au montant de l'opération, soit 1 000 000 000 Dh, les souscriptions seront réputées non venues.

L'allocation sera déclarée et reconnue « définitive et irrévocable » par Attijariwafa bank, les membres du syndicat de placement et l'Emetteur dès la signature par les parties dudit procès-verbal.

IX.3 MODALITÉS D'ANNULATION DES SOUSCRIPTIONS

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la présente note d'information ou la convention de placement est susceptible d'annulation par le chef de file.

X. MODALITES DE REGLEMENT ET DE LIVRAISON DES TITRES

X.1 MODALITÉS DE LIVRAISON DES TITRES

Le règlement/livraison interviendra selon la procédure en vigueur et se fera à la date de jouissance prévue le 20 janvier 2012. Les titres sont payables au comptant en un seul versement et seront inscrits au nom des souscripteurs le jour même, soit le 20 janvier 2012.

A l'issue de l'allocation, les titres attribués à chaque souscripteur sont enregistrés dans son compte titres le jour du règlement/livraison.

X.2 DOMICILIATAIRE DE L'EMISSION

La Banque Centrale Populaire est désignée en tant que domiciliataire de l'opération, chargée de représenter le FEC auprès du dépositaire central et d'exécuter pour son compte toutes opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission d'obligations, objet de la présente note d'information.

X.3 PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

L'Organisme chargé de l'enregistrement de l'Opération à la Bourse de Casablanca pour la tranche A et la tranche C est Attijari Intermédiation.

X.4 MODALITÉS DE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'OPERATION

Les résultats de l'opération seront publiés au bulletin de la cote de la Bourse de Casablanca le 17 janvier 2012 ainsi que dans un journal d'annonces légales par le FEC, le 20 janvier 2012, pour les quatre tranches.

XI. FISCALITE

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications législatives ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XI.1 REVENUS

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis, selon le cas, à l'Impôt sur les Sociétés (IS) ou à l'Impôt sur le Revenu (IR).

XI.1.1. Personnes résidentes

Personnes soumises à l'IS

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à une retenue à la source de 20%, imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- la raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- le numéro du registre du commerce et celui de l'article d'imposition à l'impôt sur les sociétés.

Personnes soumises à l'IR

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR au taux de :

- 30% pour les bénéficiaires qui ne sont pas soumis à l'IR selon le régime du bénéfice net réel (BNR) ou le régime du bénéfice net simplifié (BNS) ;
- 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit à restitution pour les bénéficiaires personnes morales soumises à l'IR selon le régime BNR ou BNS.

Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :

- le nom, prénom, adresse et le numéro de la CIN ou de carte d'étranger ;
- le numéro d'article d'imposition à l'IR.

XI.2 PLUS-VALUES

XI.2.1 Personnes résidentes

Personnes Morales

Conformément aux dispositions du CGI, les profits de cession des obligations et autres titres de créance sont soumis, selon le cas, soit à l'IR soit à l'IS.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;
- et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de la dite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Le prix de cession et d'acquisition s'entendent du capital du titre, exclusion faite des intérêts courus et non encore échus aux dates desdites cessions et ou acquisition.

XII. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION

Les frais de l'opération à la charge de l'Emetteur sont de l'ordre de **0,3% HT** du montant de l'opération. Ils comprennent notamment les charges suivantes :

- les frais légaux ;
- les conseils financiers ;
- le conseil juridique ;
- les frais de placement et de courtage ;
- la communication ;
- la commission relative au visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ;
- la commission relative à la cotation à la Bourse de Casablanca ;
- la commission relative à Maroclear.

PARTIE III. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU FEC

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	Fonds d'Equipement Communal (FEC)
Siège social	Espace Oudayas. Angle avenue Annakhil et avenue Ben Barka, B.P. 2175 Hay Riad, Rabat
Téléphone	05.37.56.60.90 à 93
Télécopie	05.37.56.90.94
Site Web	www.fec.ma
E-mail	fec@fec.ma
Date de création	13 juin 1959
Forme juridique	Etablissement public régi par : <ul style="list-style-type: none"> ▪ la loi n°31-90, promulguée par le Dahir n°1-92-5 du 05 safar 1413 (05 août 1992) portant réorganisation du Fonds d'Equipement Communal ; ▪ la loi n°11-96, promulguée par le Dahir n°1-96-100 du 16 rabii I 1417 (02 août 1996) complétant la loi n°31-90 et par laquelle le FEC acquiert le statut de banque ; ▪ la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, promulguée par le Dahir n°1- 05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006).
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	Financement des investissements des collectivités locales, de leurs groupements et des établissements publics locaux
Capital Social au 30 juin 2011	354 858 356 Dh
Répartition du capital	Capital détenu à 100% par l'Etat
Tribunaux compétents	Tribunaux de Rabat
Lieux de consultation des documents juridiques	Les documents juridiques peuvent être consultés au siège social du FEC
Régime fiscal	Le Fonds d'Equipement Communal, à l'instar des autres établissements bancaires, est assujéti à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 37%. Le taux de la TVA applicable aux opérations bancaires est de 10%.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DU FEC

II.1 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Au 30 juin 2011, le capital social du FEC est entièrement détenu par l'Etat et s'établit à 354 858 356 dirhams.

II.2 EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Depuis sa création en 1959, le capital social du FEC a évolué de la manière suivante :

Date	Nature de l'opération	Débit (Kdh)	Crédit (Kdh)	Capital social (Kdh)
1959	Capital de démarrage	-	18 165	18 165
1978	Résultats nets de 1959 à 1978 affectés à 100%	-	32 869	51 034
1985	Dotations du Ministère des Finances	-	20 000	71 034
1986	Approvisionnement du fonds des prêts	3 289	-	67 745
1987	Approvisionnement du fonds des prêts	800	-	66 945
1988	Approvisionnement du fonds des prêts	440	-	66 505
1988	Dotations accordées par l'Etat	-	20 000	86 505
1989	Approvisionnement du fonds des prêts	2 254	-	84 251

Date	Nature de l'opération	Débit (Kdh)	Crédit (Kdh)	Capital social (Kdh)
1990	Approvisionnement du fonds des prêts	2 342	-	81 909
1991	Dotation provenant du fonds de prêt au personnel	-	252	82 162
1992	Approvisionnement du fonds des prêts au personnel	623	-	81 539
1993	Dotation accordée par l'Etat	-	75 000	156 539
1996	Dotation accordée par l'Etat ⁶	-	34 500	191 039
1997	Dotation accordée par l'Etat	-	85 500	276 539
1998	Dotation accordée par l'Etat ⁷	-	78 320	354 858
TOTAL		9 748	364 606	354 858

Source : FEC

III. MARCHÉ DES TITRES EMIS PAR LE FEC

Le lancement du programme des certificats de dépôt du FEC remonte au mois de Mars 1998. Au 30 juin 2011, la situation des certificats de dépôt émis par le FEC sur le marché financier marocain se présente comme suit :

Date d'émission	Titres de créances émis		
	Encours ⁸ au 30/06/2011 (Kdh)	Durée	Taux HT
02 février 2009	127 475	5 ans	4,85%
03 février 2009	13 256	5 ans	4,85%
07 octobre 2009	20 651	5 ans	4,45%
07 octobre 2009	51 500	2 ans	4,10%
14 octobre 2009	154 755	5 ans	4,45%
16 octobre 2009	5 157	5 ans	4,45%
16 octobre 2009	205 867	2 ans	4,15%
26 octobre 2009	205 707	2 ans	4,20%
16 décembre 2009	614 414	5 ans	4,30%
16 décembre 2009	71 598	2 ans	4,23%
24 mars 2010	303 556	5 ans	4,31%
24 mars 2010	151 799	5 ans	4,36%
25 mars 2010	101 229	3 ans	4,59%
28 juin 2010	300 118	7 ans	4,81%
30 juin 2010	150 020	7 ans	4,81%
9 août 2010	270 077	7 ans	4,28%
7 septembre 2010	72 740	7 ans	4,81%
7 septembre 2010	341 734	7 ans	4,31%
8 octobre 2010	311 595	7 ans	4,30%
16 novembre 2010	256 558	7 ans	4,16%
15 février 2011	355 553	7 ans	4,20%
21 avril 2011	302 450	7 ans	4,14%
27 juin 2011	800 311	3 mois	3,50%
Titres de créances émis		5 188 118	

Source : FEC

⁶ Dotations provenant d'un don de 120 Mdh en deux versements à l'Etat octroyé par la KfW

⁷ Dotation provenant d'un don à l'Etat octroyé par la KfW

⁸ Ces encours tiennent compte des intérêts courus non échus

Le FEC a émis son dernier emprunt obligataire en 2003 pour un montant de 400 Mdh échus en 2008.
Au 30 juin 2011, l'encours des certificats de dépôt émis s'établit à 5 188 Mdh.

IV. NOTATION

Le FEC ne fait l'objet d'aucune notation.

V. ORGANES D'ADMINISTRATION

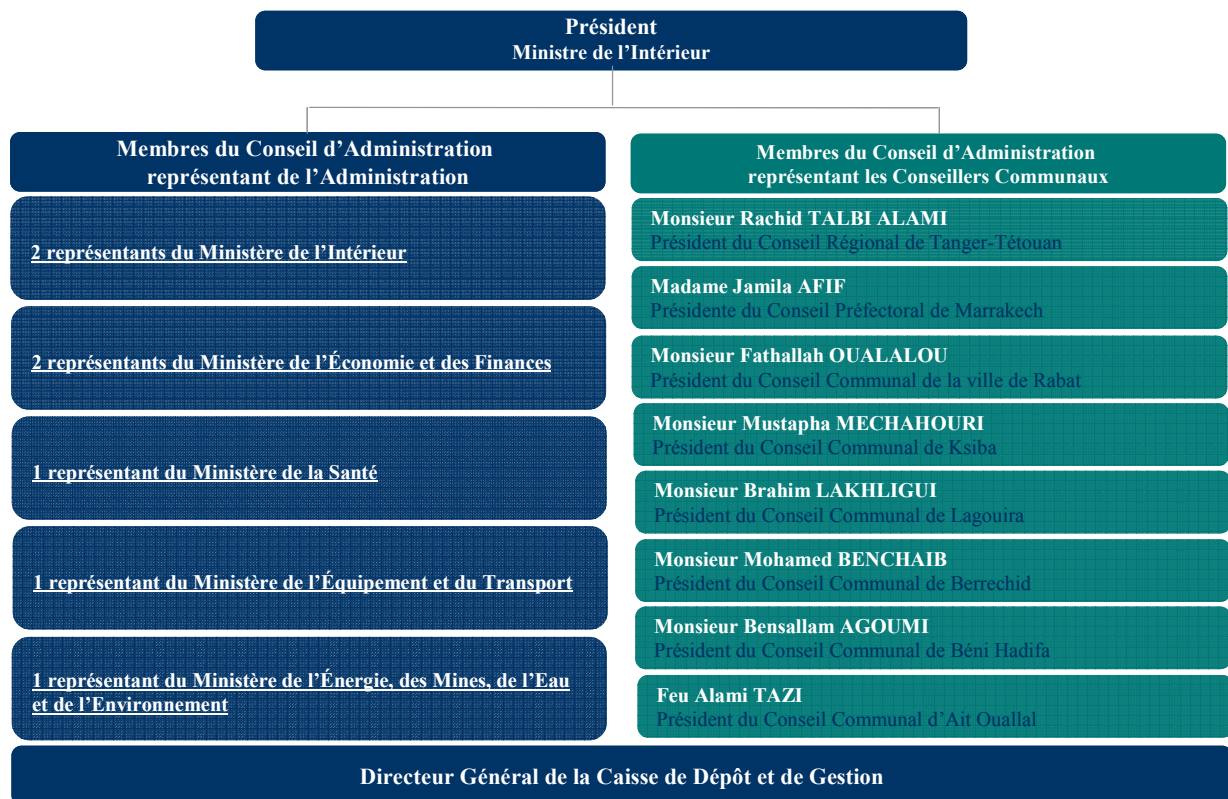
Le FEC est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Ministre de l'Intérieur composé de manière paritaire de 8 membres représentant l'Administration et 8 membres représentant les élus locaux, à savoir des conseillers communaux désignés par l'Administration parmi les conseillers communaux, et du Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 31-90, le Commissaire du Gouvernement auprès du Fonds d'Équipement Communal assiste aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

Toute personne qualifiée peut être appelée par le président à siéger au Conseil d'Administration à titre consultatif.

Au 30 juin 2011, le Conseil d'Administration est composé comme suit ⁹ :

Membres du Conseil d'Administration au 30 juin 2011



⁹ Le nouveau membre représentant les Conseillers Communaux devrait être nommé en remplacement de Feu Alami TAZI, décédé début 2011.

Conformément aux dispositions des articles 5 et suivants de la loi n°31-90 portant réorganisation du Fonds d'Équipement Communal, le Conseil d'Administration :

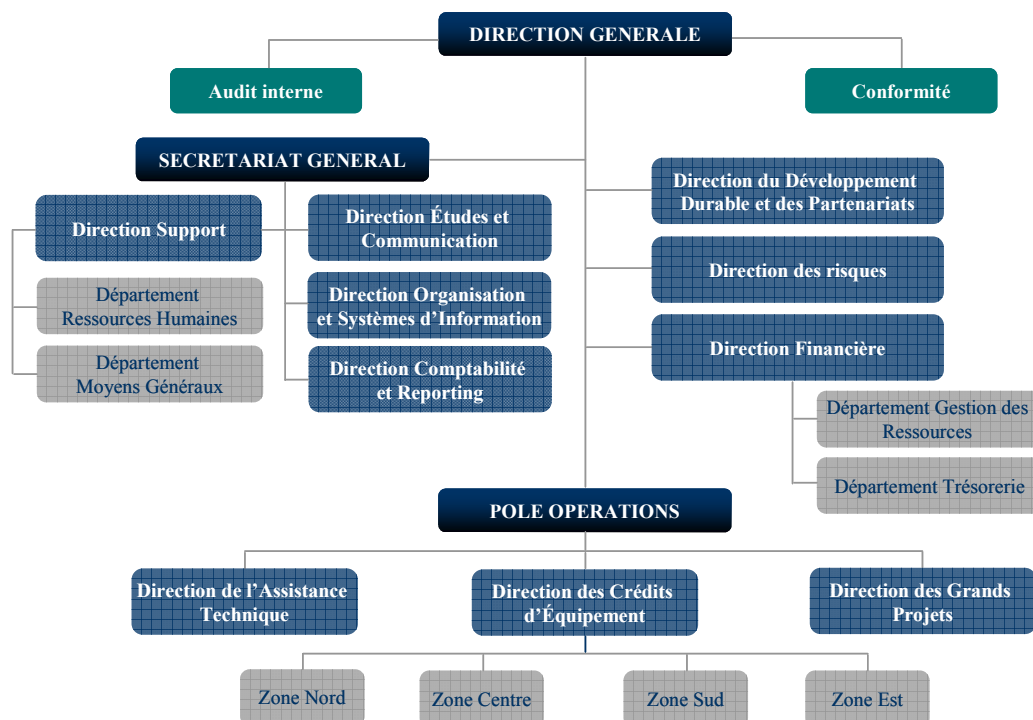
- est investi de tous les pouvoirs et attributions nécessaires à l'administration du Fonds. Il délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée ;
- prend ses décisions à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante ;
- peut décider la création de comités auxquels il délègue certains de ses pouvoirs et attributions et dont il fixe la composition et les modalités de fonctionnement ;
- arrête le budget et les modalités de financement ainsi que les comptes de l'exercice écoulé et le compte prévisionnel d'exploitation et décide de l'affectation des résultats ;
- autorise le directeur du Fonds à acquérir les immeubles et à contracter les emprunts.

VI. ORGANES DE DIRECTION

V.1 ORGANIGRAMME

Au 30 juin 2011, l'organigramme du FEC se présente comme suit :

Organigramme du FEC au 30 juin 2011



Source : FEC

V.2 ORGANISATION

L'organisation du FEC s'articule autour d'une Direction Générale et de 5 entités fonctionnelles :

- le Secrétariat Général ;
- le Pôle Opérations ;
- la Direction Financière ;

- la Direction des Risques ;
- la Direction du Développement Durable et des Partenariats.

Le FEC compte également dans son organisation deux entités directement rattachées à la Direction Générale, l'Audit Interne et la Conformité.

V.2.1 Le Secrétariat Général

Le Secrétariat Général est chargé de la préparation et du suivi des réunions du Conseil d'Administration, de la gestion des ressources humaines et matérielles ainsi que de l'organisation, de la gestion et du développement des systèmes d'information. Il assure également l'élaboration et le suivi de l'exécution du budget ainsi que la gestion de la comptabilité et des reportings. Enfin, il est chargé de la définition et la mise en œuvre de la politique de communication du FEC.

Le Secrétariat Général du FEC est composé de 4 Directions dont les principales missions se déclinent comme suit :

- *la Direction Etudes et Communication* est chargée de la réalisation d'études en rapport avec l'activité du FEC et son environnement. Elle assure le suivi du cadre institutionnel, économique et financier du FEC. Cette Direction est également chargée de la mise en place d'un système de veille et de prospective sur les évolutions du secteur local ainsi que la tenue de statistiques sectorielles. Enfin, elle assure la réalisation de la politique de communication du FEC ;
- *la Direction Support* est chargée de la gestion des ressources humaines, de l'acquisition et de la gestion des ressources matérielles de l'Institution. Elle est également chargée de l'élaboration et de l'exécution du budget. La Direction Support comprend un Département Ressources Humaines et un Département Moyens Généraux ;
- *la Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Information* est chargée de l'élaboration et de la mise à jour du plan directeur des systèmes d'information du FEC. Elle assure également l'étude, la sélection et la mise en œuvre des solutions de développement des systèmes d'information du FEC, selon les normes et les standards nécessaires à une évolution cohérente et durable. Par ailleurs, cette Direction est chargée de la mise en place et du suivi du plan de continuité d'activité du FEC ainsi que du développement d'une politique de traitement et de sécurisation de son actif informationnel ;
- *la Direction Comptabilité et Reporting* est chargée de la tenue des comptabilités générale, analytique et budgétaire ainsi que de l'établissement périodique des états financiers et des situations comptables. Elle assure le contrôle des pièces comptables, l'imputation et la passation des écritures ainsi que le suivi des opérations de caisse et la vérification des travaux d'inventaire. Enfin, la Direction Comptabilité et Reporting a également pour mission le suivi comptable et extra-comptable du portefeuille de prêts du FEC ainsi que de la production du Reporting de l'activité et des résultats de l'Institution.

V.2.2 Le Pôle Opérations

Le Pôle Opérations a pour mission de promouvoir et de développer les concours financiers au profit de la clientèle. Il est également chargé du développement et de la mobilisation d'expertise dans les domaines d'intervention des Collectivités Locales en vue de favoriser le renforcement de leur capacité de maîtrise d'ouvrage pour la conception et la mise en œuvre de leurs programmes et projets de développement. Ce Pôle regroupe 3 Directions dont les principales missions sont présentées ci-après :

- *la Direction des Crédits d'Équipement* est composée de 4 zones d'opérations chargées de gérer la relation avec les clients à tous les stades de leurs projets, favorisant ainsi le principe de l'interlocuteur unique et le renforcement de la politique de proximité. En effet, elle assure l'assistance aux Collectivités Locales pour la programmation et la préparation de leurs programmes et projets de développement. Elle est également en charge de l'instruction des

dossiers de demandes de prêts et de décaissements ainsi que de l'évaluation technique et financière des projets. Enfin, elle assure le suivi et la gestion du portefeuille des engagements ;

- *la Direction de l'Assistance Technique* est chargée de l'identification des besoins des Collectivités Locales en accompagnement, la proposition de moyens d'intervention appropriés ainsi que la mise en œuvre et le suivi des actions d'accompagnement. Cette Direction assure également le développement d'expertise dans les domaines d'intervention des Collectivités Locales en vue de favoriser le renforcement de leurs capacités de maîtrise d'ouvrage ;
- *la Direction des Grands Projets* a pour mission l'identification, la conception et la mise en œuvre de solutions opérationnelles, financières, fiscales et juridiques, adaptées aux projets complexes. En effet, elle assure la recherche de modes innovants de financement pour les grands projets, notamment à travers les partenariats Public-Privé, ainsi que la structuration des propositions de financement. La Direction des Grands Projets est également chargée du développement d'une activité de conseil et d'ingénierie financière au profit de la clientèle du FEC.

V.2.3 La Direction Financière

La Direction Financière est chargée de gérer et de développer l'activité financière du FEC. Elle est composée de 2 Départements dont les principales missions sont détaillées comme suit :

- *le Département Trésorerie* est chargé de la gestion administrative et financière des opérations de décaissement et de recouvrement de prêts ainsi que de l'encaissement et le remboursement des emprunts. Il assure également le suivi du recouvrement et la gestion des disponibilités courantes. Enfin, il est chargé de l'exécution et du suivi des opérations de trésorerie ainsi que de l'établissement des prévisions de trésorerie ;
- *le Département Gestion des Ressources* est chargé du suivi des relations financières avec les bailleurs de fonds nationaux et internationaux ainsi que de la mobilisation et la gestion des ressources financières. Il assure également l'identification, l'évaluation et la gestion des risques financiers.

V.2.4 La Direction des Risques

La Direction des Risques évalue les risques encourus par le FEC en vue d'assurer la maîtrise et la sécurité de l'activité. Elle est chargée d'études et de conseil en matière juridique et intervient dans le processus d'agrément d'évaluation des projets préalablement à leur présentation au Comité de Crédit. Cette Direction est chargée également de valider les nouveaux instruments de financement et les nouvelles activités. Elle définit également les critères d'acceptation et les normes d'évaluation des dossiers de prêts. Enfin, elle assure le suivi et le contrôle des risques encourus par l'institution et propose des solutions en vue de s'en prémunir.

V.2.5 La Direction du Développement Durable et des Partenariats

La Direction du Développement Durable et des Partenariats est chargée de la mise en place d'un système de veille technique autour des problématiques liées au développement durable. Elle est ainsi chargée de la recherche et de l'exploitation des études intéressant le développement durable et assure le développement et la promotion de toute forme d'expertise portant sur les technologies propres. Elle participe également à la sensibilisation et à la diffusion du concept de développement durable au niveau local et assure la recherche et le développement d'outils d'accompagnement et d'expertise nécessaires à l'animation du marché des Collectivités Locales. Enfin, elle est chargée du développement, de la mise en œuvre et du suivi des partenariats.

V.2.6 L'Audit Interne

La fonction de l'Audit Interne est directement rattachée à la Direction Générale. Elle est en charge des opérations d'Audit portant sur l'organisation, les procédures et le fonctionnement du FEC.

Ses missions portent sur la préparation et le suivi des réunions du Comité d'Audit, la réalisation des missions d'Audit, l'évaluation de l'efficacité des processus de gestion et de gouvernance ainsi que des procédures internes.

Elle participe également à l'assistance aux intervenants du contrôle externe et le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations, la vérification de la mise en place de points de contrôle et dispositifs de sécurité, l'application rigoureuse du manuel des procédures ainsi que l'établissement des rapports et autres documents destinés à Bank Al-Maghrib.

V.2.7 La Conformité

La fonction Conformité est également rattachée directement à la Direction Générale. Elle assure le suivi de la conformité des opérations et des actes du FEC au regard des dispositions légales et réglementaires en application des dispositions de Bank Al-Maghrib en la matière.

Ses missions portent essentiellement sur la mise en place d'une politique de conformité au sein du FEC, le recensement des normes en vigueur en matière de conformité, l'identification, l'évaluation et le suivi du risque de non-conformité par rapport aux normes en vigueur et l'établissement des reportings et rapports relatifs à la conformité. Elle participe également à la vérification du respect de la politique de conformité ainsi que le recensement et la documentation des informations sur les problèmes de conformité.

V.3 CURRICULUM VITAE DES DIRIGEANTS

M. Karim MANSOURI, (47 ans), Directeur Général

M. Karim MANSOURI est Ingénieur d'Etat de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées à Paris (promotion 1987). Il a entamé sa carrière professionnelle en 1987 en tant que trader produits dérivés. En 1991, il rejoint TEAM Maroc en tant que Directeur du Département Infrastructure avant de devenir membre du Cabinet du Ministre des Finances Chargé de la Modernisation en 1995. L'année suivante, en 1996, M. MANSOURI a intégré le Trésor en tant que Chef de la Division de la Restructuration de la Dette. Il occupera ce poste durant 3 ans avant de prendre en charge la Direction des Financements Structurés et de la Gestion des Risques de Marchés de BMCE CAPITAL.

En juin 2000, M. MANSOURI a rejoint le Ministère Délégué Chargé des Affaires Economiques et Générales en tant que Directeur des Relations Economiques Internationales puis Secrétaire Général (août 2002). Depuis juillet 2003, il assure la Direction Générale du Fonds d'Équipement Communal.

Par ailleurs, M. MANSOURI est membre du Conseil d'Administration de CDG Développement et membre du Comité Exécutif du Centre International pour le Crédit Communal (CICC). Il a été aussi membre de la Commission Consultative de la Régionalisation.

M. Idris AMMOR, (37 ans), Secrétaire Général

M. Idris AMMOR, est titulaire d'un Master of Arts (MA) in Banking and Finance de l'University of Wales en Grande Bretagne (promotion 1997). Il est également diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Rennes (France) et titulaire d'un Bachelor of Arts (BA) in International Business - Diploma of Higher Education in Business Studies de l'Open University en Grande Bretagne.

M. AMMOR a entamé sa carrière professionnelle en 1997 en tant qu'inspecteur au Service des Inspections et Enquêtes du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières, puis Chef du Service sociétés de bourse à partir de 2001. En 2003, M. AMMOR a rejoint le Fonds d'Équipement Communal en tant que Responsable de l'Audit Interne, puis Chargé de Mission auprès de la Direction Générale en 2006. Il occupe ensuite la fonction de Directeur des Etudes et de la Communication puis de Directeur des Etudes et des Partenariats en 2007. M. AMMOR est Secrétaire Général du Fonds d'Équipement Communal depuis octobre 2008.

M. Kamal LAYACHI, (46 ans), Directeur du Pôle Opérations

M. Kamal LAYACHI est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Approfondies en Finance des Entreprises de l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne. Il a entamé sa carrière professionnelle en 1986, au sein d'une banque commerciale marocaine (Wafabank), en tant qu'Adjoint au Responsable du Département « Stratégie et Planification » puis assure la Direction de succursales de la banque dans diverses villes du Maroc entre 1988 et 1996.

En 1997, M. LAYACHI intègre le FEC en tant que Chef de Département chargé de l'Evaluation des Projets puis, à partir de 1999, Chef de l'Analyse du Risque de Contrepartie. Il occupe en 2002 et 2003 la fonction de Directeur des Engagements par intérim avant d'être nommé Directeur des Opérations en avril 2004.

M. LAYACHI est Directeur du Pôle Opérations depuis le 1^{er} novembre 2008.

Mme Hayat ZAIDI (42 ans), Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques

Madame Hayat ZAIDI est Ingénieur d'Etat lauréate de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique de Casablanca (ENSEM), en Génie Electrique. Elle rejoint le FEC en mai 1994 où elle a occupé successivement les fonctions de Cadre Supérieur à la Direction des Crédits puis au sein de la Direction des Projets, Chef de Service Recouvrements et Décaissements, Contrôleur des Risques, Responsable de Zone, Contrôleur Principal des Risques. En juillet 2009, Mme ZAIDI est nommée Directeur Délégué en Charge de la Direction des Risques du FEC.

Mme Bouchra BELHSEN (42 ans), Directeur Délégué en charge de la Direction Financière

Madame Bouchra BELHSEN est titulaire d'un Diplôme du Cycle Normal de l'Institut Supérieur de Commerce et Administration des Entreprises (ISCAE) à Casablanca obtenu en 1989, option Commerce et Administration des Entreprises. Elle a par la suite suivi le Cycle Supérieur de Gestion de l'ISCAE. Mme BELHSEN entame sa carrière professionnelle en 1989 au sein de la Société MANATEX en tant que Responsable Commercial. Elle rejoint le FEC en 1993 où elle a occupé successivement les postes de Chef de Service Trésorerie, Chef de Service Mobilisation des Ressources, Chef du Département Ressources financières, Responsable du Département de la Trésorerie, pour occuper, à partir de juillet 2009 le poste de Directeur Délégué en Charge de la Direction Financière du FEC.

M. Mohamed Jawad DOUKKALI (46 ans), Directeur Délégué en Charge de la Direction Comptabilité et Reporting

M. DOUKKALI est titulaire d'un diplôme du Cycle Supérieur de Gestion de l'Institut Supérieur de Commerce et Administration des Entreprises (ISCAE) à Casablanca et d'une maîtrise en sciences économique de l'Université de Limoges - France, obtenue en 1987. Il a entamé sa carrière à la Caisse de Dépôt et de Gestion en Audit Interne et occupé les postes de Chef de Service Comptabilité, Responsable du Département de la Comptabilité puis Sous-Directeur au Pôle Finances au sein du FEC, puis Directeur Délégué en Charge de la Direction Comptabilité et Reporting depuis Juillet 2009.

VII. GOUVERNANCE DU FEC

VI.1 COMITÉ D'AUDIT

Le statut de banque a permis au Fonds d'Équipement Communal de s'aligner sur les pratiques de gouvernance les plus strictes. Ainsi, conformément à la législation bancaire, le FEC dispose depuis 2003 d'un Comité d'Audit chargé d'assister le Conseil d'Administration en matière d'évaluation de la cohérence et de l'adéquation du dispositif de contrôle interne. Le Comité d'Audit surveille également le dispositif appliqué en matière de gestion des risques auxquels l'Institution est exposée du fait de ses activités. Enfin, la mission du Comité d'Audit consiste à examiner les comptes en vue de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer de leur fiabilité et de leur sincérité avant leur approbation par le Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent, au moins deux fois par an. Il rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit est composé du :

- Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion (Président) ;
- Directeur du Trésor et des Finances Extérieures, Ministère de l'Economie et des Finances.

VI.2 COMITE DE CRÉDIT

Le Comité de Crédit est chargé d'examiner et de consentir les prêts et les avances dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Crédit comprend, outre le Directeur Général du FEC qui le préside :

- deux représentants du Ministère de l'Intérieur ;
- deux représentants du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- un représentant de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Le Comité de Crédit peut s'adjoindre, à titre consultatif, des représentants de tout ministère ou organisme dont l'avis lui paraît nécessaire.

VI.3 COMITE DES RISQUES

Le FEC dispose depuis 2009, d'un Comité des Risques chargé du suivi transversal et collégial des risques auxquels est exposée l'Institution et de la supervision de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques par les différentes entités concernées.

Le Comité des Risques, présidé par le Directeur Général du FEC, se charge de :

- valider la stratégie globale de gestion des risques du FEC et s'assurer de sa mise en œuvre ;
- valider les procédures formelles de gestion des risques en vérifiant leur conformité avec les exigences réglementaires ;
- assurer le suivi et l'évaluation des dispositifs de prévention des risques mis en place par le FEC ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité d'Audit et des intervenants du contrôle externe en matière de prévention des risques ;
- examiner les informations relatives à la gestion des risques et s'assurer de leur fiabilité, avant leur transmission aux tiers.

Le Comité des Risques se réunit au moins une fois par trimestre ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent.

Il se compose des membres responsables des structures suivantes :

- la Direction des Risques ;
- la Direction Organisation et Systèmes d'Information ;
- la Direction Financière ;
- la Direction Comptabilité et Reporting ;
- la Conformité.

Le secrétariat du Comité des Risques est assuré par la Direction des Risques.

VI.4 COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n°31-90 portant réorganisation du Fonds d'Equipelement Communal, le contrôle de l'établissement par l'Etat est assuré par un Commissaire du Gouvernement chargé notamment de veiller à la conformité des décisions du FEC avec la réglementation en vigueur et la politique générale de l'Etat en matière financière.

Monsieur Abdelaâdim GUERROUJ est Commissaire du Gouvernement auprès du FEC depuis Juin 2009.

VI.5 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions de la loi bancaire, les deux Cabinets Deloitte Audit et Mazars Masnaoui assurent le commissariat aux comptes du FEC pour un mandat de trois ans couvrant les exercices 2010 à 2012.

VI.6 RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration n'ont perçu aucune rémunération au titre des exercices 2008, 2009 et 2010.

VI.7 RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération brute globale perçue par les principaux dirigeants pour l'exercice 2010 s'élève à 10 371 Kdh.

VI.8 PRÊTS ACCORDÉS OU CONSTITUÉS EN FAVEUR DES MEMBRES DE DIRECTION

Les attributions de prêts au personnel dirigeant du FEC, au titre de l'exercice 2010, s'établissent à 192 Kdh.

VI.9 INTÉRESSEMENTS ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

A ce jour, il n'existe aucun plan d'intéressement et de participation du personnel du FEC.

PARTIE IV. ACTIVITE

I. MISSIONS ET HISTORIQUE DU FEC

I.1 HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS

Au lendemain de l'indépendance, les pouvoirs publics ont souhaité disposer d'instruments à même de les aider à mobiliser les ressources financières nécessaires au développement local.

C'est ainsi que fut créé en 1959 le FEC en tant qu'établissement public dont la gestion a été confiée à la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) jusqu'en 1992. Depuis cette date, le FEC a traversé plusieurs étapes à l'aune des évolutions qu'ont connues les secteurs financier et local. En 1996, le FEC a obtenu l'agrément de banque, ce qui a permis de consolider son rôle en matière de financement du secteur public local.

Les principales étapes qu'a connues le FEC depuis sa création sont présentées ci-après :

1959	Création du FEC en tant qu'établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, gestion assurée par la Caisse de Dépôt et de Gestion.
1992	<p>Le FEC a connu, au courant de cette année, une profonde restructuration qui avait pour objectif d'intensifier les concours de l'établissement pour les rendre compatibles avec les besoins des Collectivités Locales. Sur le plan institutionnel, cette restructuration a consacré l'autonomie du FEC en le dotant de ses propres instances de décision notamment à travers la mise en place d'un Conseil d'Administration investi de tous les pouvoirs et la nomination d'un Directeur Général. Elle a également donné lieu à une organisation comprenant les structures essentielles d'une institution financière.</p> <p>Au niveau financier, cette restructuration a initié un processus de renforcement des fonds propres dont le niveau a connu, depuis, une très nette amélioration suite à trois augmentations du capital et à l'incorporation des résultats dans le fonds de dotation. Par ailleurs, le FEC a revu ses processus de gestion, de fonctionnement et d'intervention en adoptant les normes généralement observées par les institutions financières en matière d'évaluation, de gestion et de détermination des taux d'intérêt.</p> <p>Cette restructuration a été déterminante dans l'évolution du FEC dans la mesure où elle a contribué à relever le niveau des concours financiers, à permettre un important saut qualitatif en matière d'évaluation technique et financière et à améliorer d'une manière significative les niveaux d'activité et de résultats de l'institution.</p> <p>Ainsi, d'un niveau ne dépassant pas les 350 millions de dirhams dans les années 80, le volume annuel moyen des prêts accordés a dépassé le cap des 2 milliards de dirhams en 2008.</p>
1996	<p>L'année 1996 marque la transformation du FEC en établissement bancaire soumis au contrôle de la banque centrale, ce qui lui a permis d'adopter les normes bancaires les plus strictes et de rehausser ses standards de gouvernance.</p> <p>Ce nouveau cadre institutionnel aura également été un facteur déterminant dans la consolidation du rôle du FEC en tant qu'acteur financier habilité désormais à pratiquer toutes les opérations bancaires, ce qui lui a donné les moyens d'élargir ses ressources de financement en ayant accès aux différents compartiments du marché des capitaux.</p>
1998	Le FEC recourt au marché financier, pour la première fois, sans la garantie de l'Etat, par le biais d'un emprunt obligataire de 350 Mdh. Il accède au marché des titres de créances négociables par le lancement d'un programme de certificats de dépôts de 750 Mdh.
1999	Signature de la convention cadre entre le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère des Finances et le FEC relative au programme de réhabilitation et mise à niveau des établissements scolaires implantés en milieu rural et péri urbain (MEN). Au terme de cette Convention, les Collectivités Locales prennent en charge le lancement et la réalisation des travaux à financer par des prêts FEC, et le MEN alloue annuellement aux Collectivités Locales concernées une dotation financière couvrant les remboursements du prêt FEC.)

- 2003** Conformément à la législation bancaire en vigueur, le FEC a mis en place un Comité d'Audit. Ce Comité est chargé d'assister le Conseil d'Administration en matière d'évaluation de la cohérence et de l'adéquation du système de contrôle interne et de prévention des risques. Ce Comité examine également les modalités et décisions d'arrêter des comptes avant leur approbation par le Conseil d'Administration.
- Cette année a également été marquée par l'émission pour la première fois du FEC d'obligations à taux révisable d'un montant de 400 Mdh et d'une maturité de 5 ans.
-
- 2004** Pour favoriser la proximité avec ses clients, le FEC s'est organisé en 4 zones géographiques (Nord, Est, Centre et Sud) permettant aux Collectivités Locales de disposer d'un seul interlocuteur qui est la Zone d'opérations, chargée de les assister à tous les stades de leurs projets.
- L'année 2004 a également vu la création d'un Fonds d'Accompagnement des Collectivités Locales (FACL), doté d'une enveloppe initiale de 10 Mdh et qui a pour objectif d'accompagner les Collectivités Locales dans la formulation de leur vision de développement et dans l'identification de projets porteurs de développement.
- La mise en place des lignes de crédit par le FEC au cours de cette année a également permis d'encourager les Collectivités Locales à agir dans un cadre incitatif à la programmation et à la planification de leurs projets de développement.
-
- 2005** Les taux d'intérêt pratiqués par le FEC ont connu, au cours de cette année, une baisse reflétant ainsi la baisse du coût des ressources, elle-même conséquence de la tendance baissière des taux sur le marché depuis quelques années.
- Cette année a également été marquée par la suppression de la commission d'engagement¹⁰ prévue par les contrats de prêts consentis par le FEC aux Collectivités Locales et qui n'était pas adaptée au rythme et conditions d'exécution des projets locaux.
-
- 2006** Une nouvelle politique tarifaire a vu le jour en 2006. Elle permet le maintien du principe de similarité de risque entre Collectivités Locales avec l'application d'un taux différent en fonction de la maturité ou des garanties reçues, le cas échéant.
-
- 2007** Le FEC a été coopté à l'unanimité membre du Centre International pour le Crédit Communal qui regroupe, à l'échelle internationale, des institutions spécialisées dans le financement public local.
-
- 2008** Cette année a été marquée par le renforcement significatif de l'accompagnement par la dotation du Fonds d'Accompagnement des Collectivités Locales (FACL) d'une enveloppe supplémentaire de 25 Mdh et ce, en vue de renouveler les opérations de formation/accompagnement à la programmation des investissements locaux et d'étendre les actions d'accompagnement à des domaines plus spécifiques tels que la planification des déplacements urbains, la gestion des déchets solides et les TIC.
- Par ailleurs, le FEC recourt au marché financier à travers les émissions de certificats de dépôt sur des maturités de 1 à 2 ans pour un montant global de 1 270 Mdh.
-
- 2009** Dans le cadre du Programme national de gestion des Déchets Ménagers (PNDM) et suite à la conclusion d'un accord de partenariat avec la Banque Mondiale en matière de Mécanisme pour un Développement Propre (MDP), le FEC a mis à la disposition des Collectivités Locales un dispositif d'appui technique, financier et juridique, ainsi qu'un cadre structuré visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la génération de crédits carbone pouvant être commercialisés sur le marché international.
- De son côté, le secteur local a connu d'importantes évolutions au cours de l'année 2009. En effet, la loi 17-08 modifiant et complétant la charte de 2002, a apporté des ajustements allant dans le sens de la consécration de la bonne gouvernance locale, de l'assouplissement de la tutelle, de la

¹⁰ La commission d'engagement est une rémunération de la partie non utilisée d'un prêt que le FEC s'est engagé à mettre à disposition d'un client. Cette commission est un pourcentage prélevé à la source, sur la base du montant restant à débloquer par les Collectivités Locales, selon la durée séparant la date de signature du contrat de prêt et la date de déblocage effective du montant du prêt.

modernisation des outils de partenariat et de l'amélioration des services rendus aux populations locales.

L'année 2009 a également été marquée par la loi n° 45-08 réformant la loi sur l'organisation des finances des Collectivités Locales et de leurs groupements dont l'objectif est de moderniser le cadre de gestion financière locale en renforçant la transparence et en recourant aux nouvelles techniques de gestion.

Enfin, la loi n° 47-06 relative à la fiscalité des Collectivités Locales adoptée en 2007 et entrée en vigueur en 2008 a mis en place un système fiscal local innovant, unifié et simplifié en vue de permettre notamment aux Collectivités Locales de renforcer leurs ressources propres.

L'année 2009 est également marquée par le recours du FEC au marché financier à travers les émissions de certificats de dépôt en tant que principale source de financement. Il procède à des émissions de certificats de dépôts sur des maturités entre 1 et 5 ans, qui ont requis une augmentation du plafond du programme d'émission de 2 430 Mdh à 4 000 Mdh.

2010 En vertu de la loi de finances 2010, les intérêts des prêts contractés par les Collectivités Locales deviennent assujettis à la TVA au taux de 10%.

Par ailleurs, le FEC conforte sa présence sur le marché des TCN par le biais d'émissions de certificats de dépôt pour un montant global de 2 212 Mdh, dont plus de la moitié sur 7 ans à taux révisable, et procède à une nouvelle extension du plafond du programme à 6 000 Mdh.

2011 En tant que membre du Centre International pour le Crédit Communal (CICC), le FEC a organisé à Marrakech, du 23 au 25 mars 2011, la 38^{ème} conférence annuelle du CICC sous le thème « Quelles perspectives pour le financement des infrastructures publiques locales ? ». En marge de cet événement, auquel ont été conviés tous les membres du CICC, représentés par leurs Présidents et Directeurs Généraux, s'est tenu le Comité Exécutif ainsi que l'Assemblée Générale.

Cette conférence a permis d'échanger et de débattre sur l'avenir du financement des investissements locaux au regard du contexte économique et financier actuel au lendemain de la crise, et de dégager des idées novatrices et des solutions pratiques pour mieux concevoir les réponses des institutions financières spécialisées à ces nouvelles tendances.

I.2 MISSIONS DU FEC

Fort de son expérience de 50 ans en matière de financement du secteur public local, le FEC a développé une expertise et capitalisé un savoir-faire qui consolident son rôle de partenaire technique et financier des Collectivités Locales et des porteurs de projets d'investissement locaux.

En tant que Banque, les motivations du FEC sont la maîtrise du risque et la recherche d'un niveau de rentabilité qui pérennise et sécurise l'activité. En tant qu'institution dotée d'une mission d'utilité collective, le FEC veille au renforcement de l'expertise locale et à la promotion d'investissements porteurs de développement. La conjugaison de ces deux missions confère au FEC la force de son positionnement en tant que banque dédiée au financement du secteur public local.

La Banque offre ainsi à ses clients des produits et services adaptés à leurs besoins et s'attache à leur apporter l'assistance technique nécessaire pour le montage et la mise en œuvre de leurs projets d'équipement. Le FEC accompagne ainsi ses clients dans l'expression de leurs choix d'investissement et leur offre la possibilité de concrétiser des projets à forte valeur ajoutée. Ces projets visent l'amélioration du cadre de vie du Citoyen et portent sur des domaines tels que la mise à niveau urbaine, la mobilité urbaine, le désenclavement rural, le développement des zones d'activité économique, le développement des infrastructures sportives et de loisirs, l'électrification rurale, l'assainissement et l'accès à l'eau potable, l'éclairage public, l'aménagement des espaces verts, la propreté et la protection de l'environnement, l'aménagement des équipements touristiques, la mise à niveau des établissements scolaires, l'animation culturelle et artistique, le développement des équipements marchands, l'intégration des technologies de l'information et la promotion des technologies propres.

II. CADRE REGLEMENTAIRE ET MODALITES D'INTERVENTION DU FEC

II.1 APERÇU DU SECTEUR LOCAL

II.1.1 PRESENTATION GENERALE

Le FEC apporte son concours financier et technique à l'ensemble des entités du secteur public local, à savoir les collectivités locales, leurs groupements ainsi que les établissements publics locaux.

A la veille de la présente opération, le Maroc est organisé en trois niveaux de collectivités locales :

- 16 Régions ;
- 12 Préfectures et 63 Provinces ;
- 1 503 communes (221 communes urbaines et 1 282 communes rurales).

Les collectivités locales ont pour principales missions d'administrer le territoire, de satisfaire les besoins de proximité du citoyen, d'aménager l'espace et de promouvoir le développement économique local.

Ainsi, les affaires de la commune sont gérées par un conseil communal directement élu par les populations locales au suffrage universel pour un mandat de 6 ans. Le conseil communal élit parmi ses membres un président et des vice-présidents qui forment le bureau dudit conseil.

En termes d'attributions, la commune, échelon territorial de base, réalise et gère les équipements de proximité tels que la voirie, le transport public urbain, les équipements culturels et sportifs, l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable, la distribution de l'électricité, l'éclairage public, l'assainissement liquide et solide, la collecte des déchets ménagers, la gestion des décharges publiques, des abattoirs et des cimetières etc.

Les préfectures et les provinces, 2^{ème} niveau de décentralisation, s'occupent essentiellement des programmes de promotion des investissements, du développement rural et de l'entretien des routes.

Les régions, quant à elles, interviennent dans l'élaboration du plan de développement économique et social de la région et du schéma régional d'aménagement du territoire ainsi que dans la promotion de l'emploi, du sport, des actions socioculturelles et des spécificités architecturales régionales.

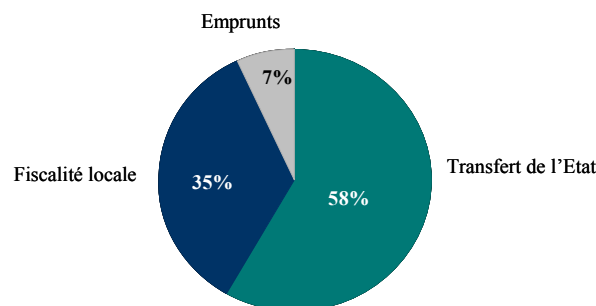
Il est à signaler que, à la veille de la présente opération, un important projet de régionalisation est en cours de mise en œuvre par les pouvoirs publics en vue de favoriser l'émergence de nouvelles régions aux compétences élargies, aux finances renforcées et aux exécutifs largement responsabilisés.

Enfin, les collectivités locales emploient près de 150 000 agents dont 60% dans les communes urbaines et 23% dans les communes rurales et réalisent environ 22% de l'investissement public¹¹.

II.1.2 RESSOURCES DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Au Maroc, et à l'instar des autres nations décentralisées, le financement des collectivités locales repose sur un système combinant les impositions locales, les dotations de l'État et le financement par emprunts. Ainsi, les ressources du secteur public local se répartissent comme suit :

Répartition des ressources du secteur public à fin 2010



Source : FEC

Les ressources du secteur public en provenance de la fiscalité locale sont régies par les textes de loi suivants :

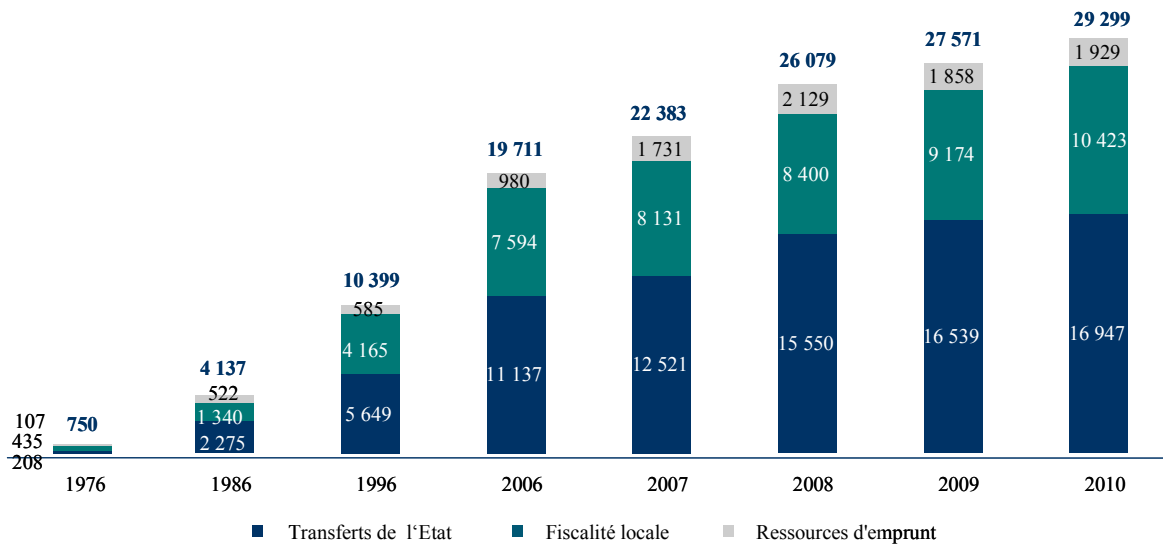
- Loi n° 30-89 du 21 novembre 1989 relative à la fiscalité des Collectivités Locales et de leurs groupements ;
- Loi n° 47-06 du 30 novembre 2007 relative à la fiscalité des Collectivités Locales ;
- Loi n° 39-07 du 27 décembre 2007 relative à la fiscalité des Collectivités Locales et de leurs groupements ;
- Loi n°15-97 formant code de recouvrement des créances publiques.

Les critères de répartition de la TVA aux collectivités locales sont fixés à travers la circulaire du Ministre de l'Intérieur de 1996.

¹¹ Source : Direction Générale des Collectivités Locales, FEC.

Ces ressources ont connu une importante évolution et s'établissent à près de 29 Mrds Dh en 2010 contre 750 Mdh en 1976, comme il ressort du graphique ci-après :

Evolution des ressources des collectivités locales sur la période 1976-2010 (en Mdh)



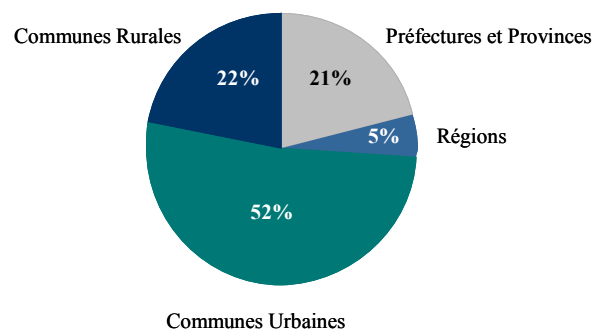
Source : FEC

L'amélioration des ressources financières des collectivités locales est notamment la conséquence de l'amélioration du cadre législatif et réglementaire régissant le secteur public local, qui a permis de réunir les conditions favorables pour la modernisation de la gouvernance locale aussi bien dans ses aspects financiers, institutionnels qu'opérationnels.

Les transferts de l'Etat ont plus que triplé depuis 1996 pour atteindre près de 17 Mrds Dh en 2010, soit presque 58% des ressources globales des Collectivités Locales. Cette prédominance des transferts de l'Etat permet aux collectivités locales de disposer de ressources stables qui leur confèrent un niveau de risque quasi souverain.

Par ailleurs, la répartition des ressources par type de collectivité, laisse apparaître une prédominance des communes urbaines qui s'explique par l'extension des compétences des villes et l'augmentation croissante des besoins des populations urbaines en équipements et services collectifs.

Répartition des ressources par type de collectivité à fin 2010



Source : FEC

II. 2 CADRE RÉGLEMENTAIRE RÉGISSANT LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Un nouveau cadre législatif et réglementaire régissant le secteur public local a été mis en place, au cours des dernières années, en vue de doter les collectivités locales, leurs groupements ainsi que les établissements publics locaux d'un cadre moderne, dynamique et suffisamment formalisé pour les accompagner dans l'accomplissement de leurs missions de développement économique et social, dans des conditions favorisant la bonne gouvernance locale. Il s'agit notamment de :

- **la loi n° 17-08 du 18 février 2009 modifiant et complétant la charte communale**

Ce nouveau texte a pour objectif d'améliorer le système de gouvernance locale à travers la modernisation de l'administration communale et des outils de gestion des services publics communaux, ainsi que la clarification des rôles et des responsabilités du personnel communal.

- **la loi n° 45-08 relative à l'organisation des finances des collectivités Locales et de leurs Groupements**

Entrée en vigueur début 2009, cette loi s'assigne comme objectifs de consacrer l'autonomie des collectivités locales dans la fixation de leurs choix budgétaires et dans l'allocation de leurs ressources. Ce texte a sensiblement allégé la tutelle et réduit les autorisations préalables en même temps qu'il a simplifié les procédures et modernisé le cadre de gestion financière et budgétaire et incité au recours à la programmation budgétaire.

De même, le contrôle budgétaire par la tutelle a été recentré sur un contrôle de légalité portant exclusivement sur le volet de la conformité des actes aux lois et règlements en vigueur.

- **la loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales**

Cette loi, entrée en vigueur en 2008, donne plus d'autonomie aux collectivités locales en matière d'imposition fiscale, d'assiette, de recouvrement et a apporté d'importantes simplifications dans la nomenclature des impôts et taxes.

Autres textes régissant le secteur local :

- **la Loi n° 47-96 du 2 avril 1997 relative à l'organisation de la région**

A la suite de la consécration constitutionnelle de la Région en tant que collectivité locale, la loi 47-96 a matérialisé la mise en place des 16 régions du Royaume en fixant leurs compétences, leurs ressources et leurs organes délibératifs.

- **la Loi n° 79-00 du 3 octobre 2002 relative à l'organisation des Collectivités Préfectorales et Provinciales**

Dans le sillage de la modernisation du dispositif régissant le secteur local en 2002, la loi 79-00 a permis de doter les collectivités préfectorales et provinciales d'une nouveau texte de sorte à clarifier leurs compétences, à déterminer la composition de leurs organes de gestion et à fixer le statut de l'élu au niveau des conseils préfectoraux et provinciaux.

- **la Loi n° 54-05 du 14 février 2006 relative à la gestion déléguée des services publics**

Cette loi s'applique aux contrats de gestion déléguée de services et d'ouvrages publics passés par les collectivités locales ou leurs groupements et par les établissements publics. Son entrée en vigueur a permis de consolider le dispositif juridique régissant la commande publique, de définir le contrat de délégation de gestion de service public et d'introduire des règles de transparence ainsi que les procédures d'appel à la concurrence.

- **le Décret n° 2-06-388 du 5 février 2007 fixant les conditions et les normes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle**

La réforme de la réglementation sur la passation des marchés de l'Etat s'inscrit dans le cadre des grands chantiers de réformes visant la modernisation de l'Administration publique. Ce décret a été conçu en adéquation avec la nouvelle approche de la gestion des finances publiques basée sur la responsabilisation des ordonnateurs et la recherche de la performance, la contractualisation des rapports entre les Administrations centrales et leurs services déconcentrés.

Ce décret a pour objectif d'inscrire la passation des marchés de l'Etat dans une logique de respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, de transparence et de simplification des procédures.

- **le Décret n° 2-09-441 du 18 février 2010 portant règlement de la comptabilité publique des Collectivités Locales et de leurs Groupements**

La réforme du cadre de gestion financière des Collectivités Locales en 2008 a rendu inéluctable l'adaptation du système de comptabilité publique du secteur public local en vue de permettre la normalisation de ses opérations comptables et de répondre aux exigences des techniques modernes de l'analyse économique et financière. Pour ce faire, ce décret apporte une série de règles pour déterminer les responsabilités des différents intervenants ainsi que les règles d'établissement des différents documents comptables.

II.3 LES PROCÉDURES DE RECOURS À L'EMPRUNT

Le recours des collectivités locales à l'emprunt obéit à de nombreuses dispositions légales. Il s'agit notamment de la loi n° 78-00 portant charte communale telle que modifiée et complétée par la loi n° 17-08, de la loi n° 45-08 relative à l'organisation des finances des collectivités locales et de leurs groupements, de la loi n°79-00 relative à l'organisation des Collectivités Préfectorales et Provinciales et de la loi n° 47-96 relative à l'organisation de la Région.

Ainsi, en vue de recourir à l'emprunt, la collectivité locale doit obtenir l'approbation de son assemblée délibérante. Le dossier de demande de prêt est ensuite transmis au FEC par l'intermédiaire des autorités de tutelle, au niveau local et central.

Dans le cadre de l'examen des demandes de prêts, le FEC s'assure que le dossier de demande de prêt comporte l'intégralité des pièces requises. Chaque demande doit comporter un dossier administratif et financier et un dossier technique :

Le dossier administratif et financier est constitué des pièces suivantes :

- la lettre de demande de prêt ;
- l'extrait du procès-verbal de la délibération du Conseil autorisant le recours à l'emprunt ;
- les comptes administratifs des 3 derniers exercices ainsi que le budget de l'année en cours ;
- les pièces justificatives de la capacité d'autofinancement de la Collectivité Locale ;
- l'apport des partenaires dans le cadre de convention, le cas échéant.

Le dossier technique, quant à lui, doit comporter les documents suivants :

- les études de faisabilité du projet en prenant en compte les aspects socio-économiques, techniques et financiers ;
- une copie des conventions de partenariat conclues dans le cadre de la réalisation du projet, le cas échéant.

Le FEC procède ensuite à l'évaluation technique et financière du projet ou programme, objet de la demande de prêt, et effectue une visite de site, le cas échéant. Chaque demande de prêt reçue est traitée selon des critères objectifs applicables à toutes les collectivités locales.

Seules les collectivités locales pouvant dégager une épargne suffisante grâce à une amélioration de leurs recettes et une maîtrise de leurs dépenses peuvent recourir à l'emprunt et honorer le remboursement de leurs dettes. Le FEC procède ainsi à l'analyse de la situation financière de la collectivité qui doit avoir un ratio d'endettement limité à 40% de ses recettes ordinaires totales et dégager, de manière récurrente, une épargne pouvant couvrir l'intégralité du service de la dette. De même, et afin de s'assurer de l'appropriation par les Collectivités Locales de leur projet, il leur est exigé de participer à son financement à hauteur de 20% de son coût total.

Les dossiers de demande de prêts sont ensuite soumis à l'agrément du Comité de Crédit du FEC, présidé par le Directeur Général du FEC et composé notamment des membres représentant le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Economie et des Finances qui disposent d'un droit de veto.

Après accord du Comité de Crédit du FEC, le contrat de prêt est établi entre la Collectivité Locale et le FEC et un arrêté conjoint est signé par le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Economie et des Finances avant d'établir l'autorisation de programme et procéder à l'ouverture des crédits d'engagement.

Les décaissements de crédits sont effectués au fur et à mesure de l'avancement du projet et font l'objet d'un examen par le FEC pour s'assurer de l'exhaustivité et de la conformité des pièces transmises. La demande de premier déblocage intervient dès l'approbation du marché par les autorités compétentes et le commencement des travaux. Pour les déblocages suivants, l'emprunteur doit justifier l'utilisation des déboursements précédents.

Les conditions du prêt sont formalisées à travers une lettre d'ouverture de crédit soumise à l'accord de la Collectivité Locale. Dès l'obtention de son accord, le FEC procède au virement des fonds et une autorisation spéciale signée par le Ministère de l'Intérieur est établie en vue de l'ouverture des crédits de paiement. Le tableau d'amortissement signé par la Collectivité Locale permettra à celle-ci de programmer ses annuités de prêts qui constituent une dépense obligatoire devant être inscrite dans son budget. En cas de non inscription, l'autorité de tutelle l'inscrit d'office conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

III. ACTIVITE DU FEC

III.1 ACTIVITÉ DE PRÊTS

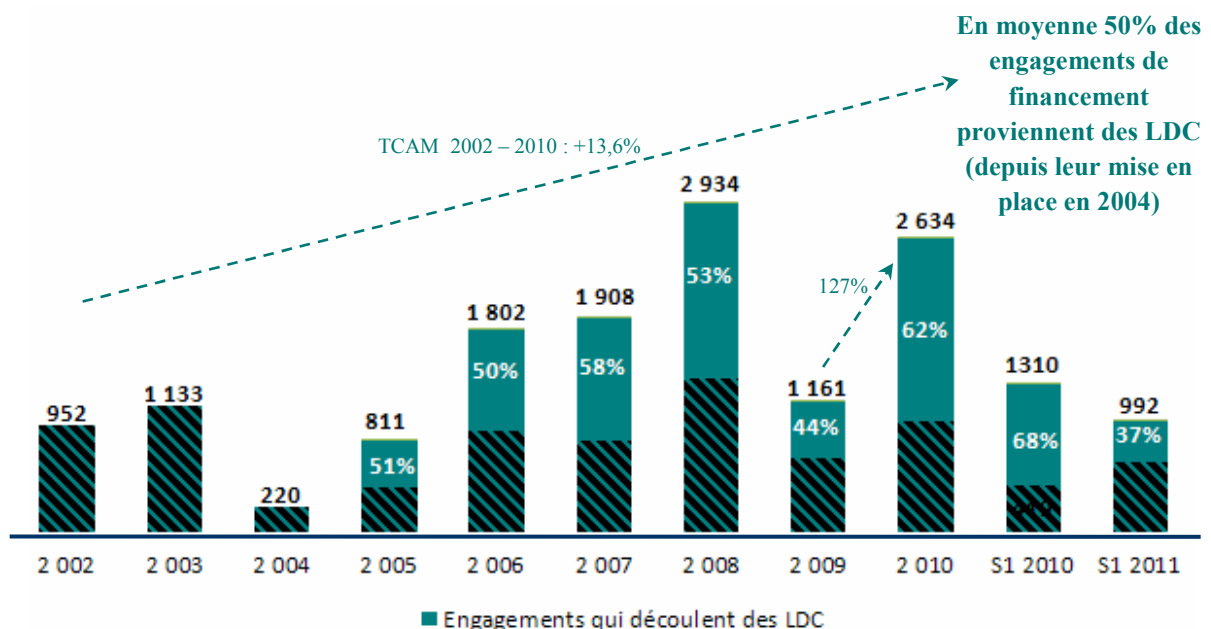
Dans le cadre de son activité, le FEC propose :

- des prêts classiques destinés à financer les projets d'investissement ;
- des lignes de crédit (LDC), mises en place depuis 2004, destinées au financement des programmes de développement. Ce type de financement permet aux Collectivités Locales de disposer de la visibilité nécessaire en vue de sécuriser le financement de leurs projets de développement. Il incite les Collectivités Locales à planifier leurs programmes d'investissements sur le moyen et long terme et leur permet, de par sa flexibilité, d'optimiser le financement des différentes composantes du programme.

III.1.1. Les engagements de prêts

L'évolution des engagements de prêts par exercice durant la période 2002 - 1^{er} semestre 2011 se présente comme suit :

Evolution des engagements de prêts par exercice sur la période 2002-S1 2011 (en Mdh)



Source : FEC

L'activité de la Banque a connu une évolution favorable au cours des dernières années grâce notamment aux actions entreprises par le FEC, en vue d'accompagner la mise en œuvre des projets relatifs à la mise à niveau des villes. Cette évolution s'est traduite par une importante augmentation des engagements de prêts qui ont atteint près de 2 934 Mdh en 2008. Toutefois, ces engagements ont connu une baisse de 60% pour s'établir à 1 161 Mdh à fin 2009 et ce, en raison du ralentissement de la cadence de montage des programmes d'investissement durant la période électorale.

L'année 2010 a été marquée par une reprise favorable de l'activité de prêts au regard de l'évolution des engagements qui ont plus que doublé par rapport à 2009 pour s'établir à 2 634 Mdh. Ainsi, ces nouveaux engagements ont porté sur 106 projets pour un volume global d'investissement de 5 338 Mdh et concernent principalement les secteurs des aménagements urbains, du développement des équipements marchands, des parcs communaux, des liaisons routières ainsi que des programmes multisectoriels. Ce faisant, ces projets concernent 41 Communes Urbaines, 31 Communes Rurales, 4 Conseils Régionaux et 6 Conseils Provinciaux.

La reprise favorable de l'activité de prêt en 2010 est principalement liée à la poursuite de la concrétisation des lignes de crédit en engagements de prêts¹². En effet, les engagements qui découlent des LDC représentent en moyenne la moitié du montant global des engagements enregistrés au cours des trois dernières années. Ainsi, les engagements de prêts contractés dans le cadre des LDC ont atteint un montant total de 1 563 Mdh en 2008, 506 Mdh en 2009 et 1 643 Mdh en 2010, soit respectivement, 53,3%, 43,6% et 62,4% du volume global des engagements de 2008, 2009 et 2010. Ces lignes de crédit ont atteint un montant cumulé de 9 090 Mdh dont 6 501 Mdh ont déjà été concrétisés en engagements de prêts et 2 589 Mdh restent encore à engager en nouveaux prêts.

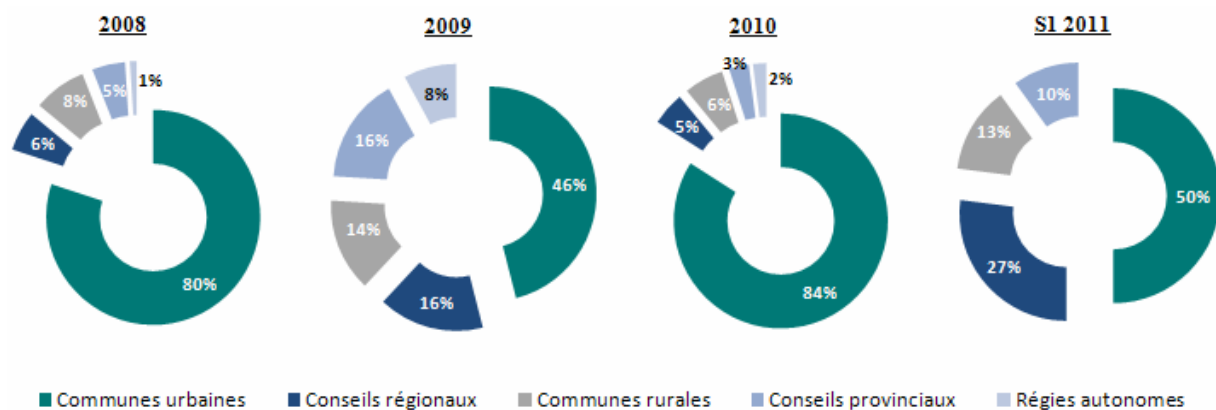
Au 30 juin 2010, le niveau des engagements s'est établi à 1 310 Mdh, dont 68% découle de la concrétisation des lignes de crédit. Ces engagements ont concerné 56 projets pour un volume d'investissement de 2 207 Mdh.

Au 30 juin 2011, le niveau des engagements est de 992 Mdh et devrait atteindre 2 100 Mdh à fin 2011. Ce niveau des engagements tient compte du fait que, pour le 1^{er} semestre de cet exercice, les responsables locaux finalisaient la préparation des Plans de Développement Communaux (PDC) rendus obligatoires en vertu des nouvelles dispositions de la Charte Communale. Ces PDC permettront aux Collectivités Locales d'avoir une vision et une stratégie de développement pluriannuelles et d'identifier de nouveaux projets susceptibles d'être financés par des prêts du FEC.

a. Engagements de prêts par type d'emprunteur :

L'évolution des engagements de prêts par type d'emprunteur se présente comme suit :

Evolution des engagements de prêts par type d'emprunteur sur la période 2008-S1 2011



Source : FEC

- les prêts engagés au profit des Communes Urbaines représentent en moyenne 65% sur la période analysée des engagements ;
- les engagements au profit des Conseils Régionaux et Provinciaux ont plus que doublé en 2009 pour atteindre 16% chacun du total des engagements ;
- les engagements au profit des Communes Rurales représentent en moyenne 10% du total des engagements.

¹² Prêts agréés par le Comité de Crédit et ayant fait l'objet d'un contrat signé entre l'emprunteur et le FEC.

b. Engagements de prêts par secteur d'intervention :

L'évolution des engagements de prêts par secteur d'intervention se présente comme suit :

Secteurs d'intervention	2008	2009	2010	S1 2011
Aménagements Urbains	79%	59%	74%	65%
Transport Urbain	0%	0%	9%	1%
Equipements Spécialisés	0%	0%	4%	2%
Equipements Commerciaux	5%	4%	6%	4%
Routes Communales	8%	14%	5%	13%
Assainissement Liquide	3%	9%	2%	5%
Electricité	1%	7%	1%	5%
Assainissement Solide	1%	3%	0%	1%
Aménagements Sportifs, Touristiques et Récréatifs	3%	4%	0%	1%
Eau potable	0%	0%	0%	3%

Source : FEC

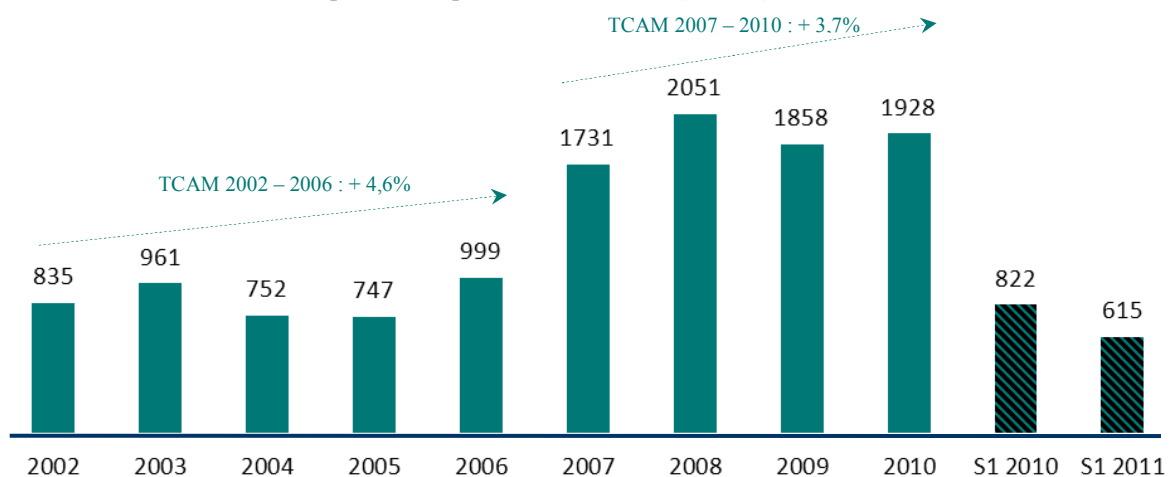
L'analyse de la répartition des engagements de financement par secteur d'intervention sur la période 2008 - 1^{er} semestre 2011 fait ressortir les points suivants :

- le secteur des aménagements urbains demeure prédominant dans les structures des prêts engagés avec une part moyenne de 69% sur la période analysée ;
- le secteur des transports urbains représente 9% des prêts engagés en 2010 en liaison avec l'engagement du FEC avec la société Casa Transports dans le cadre du projet de tramway de Casablanca ;
- le secteur des routes communales représente en moyenne 10% des engagements.

III.1.2. Les décaissements de prêts¹³

L'évolution des décaissements de prêts durant la période 2002 - 1^{er} semestre 2011 se présente comme suit :

Evolution des décaissements de prêts sur la période 2002-S1 2011 (en Mdh)



Source : FEC

¹³ Il s'agit des fonds effectivement mis à la disposition des emprunteurs en application des engagements qui leurs sont donnés. Les décaissements sont effectués au fur et à mesure de l'état d'avancement de la réalisation des projets.

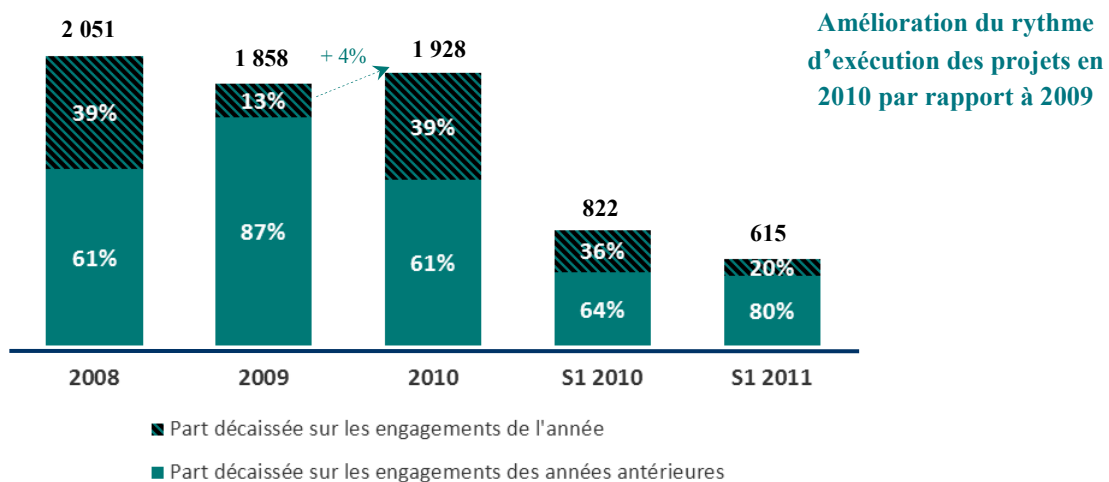
Le niveau de décaissement des prêts a franchi le cap du milliard de dirhams depuis 2007 et ce, grâce aux programmes de mise à niveau urbaine et à la mise en place des lignes de crédit qui ont permis aux collectivités locales de disposer de la visibilité nécessaire afin de planifier leurs programmes d'investissements sur le moyen et long terme et optimiser le financement des différentes composantes de ces programmes.

A partir de 2008, la reprise enregistrée dans le financement de nouveaux programmes commence à impacter de manière significative les décaissements des fonds, traduisant ainsi la réalisation effective des projets engagés. En effet, et à l'instar des prêts engagés, les décaissements de fonds ont connu une évolution remarquable pour avoisiner les 2 milliards de dirhams depuis 2008.

Enfin, les décaissements de prêts se sont établis à 1 928 Mdh au titre de l'année 2010, enregistrant ainsi une légère augmentation de 4% par rapport à l'année 2009. Cette évolution constitue un bon signal de reprise de l'activité de prêt après la légère baisse enregistrée au cours de l'année électorale 2009.

Par ailleurs, l'analyse de la structure des décaissements depuis 2008, présentée dans le graphique ci-dessous, montre que la part décaissée sur les engagements de l'année s'établit à 39% en 2008, 13% en 2009, 39% en 2010 et 20% au 1^{er} semestre de l'exercice 2011, ce qui dénote d'une reprise du rythme d'exécution des projets d'investissement locaux après une année électorale.

Evolution de la structure des décaissements sur la période 2008-S1 2011

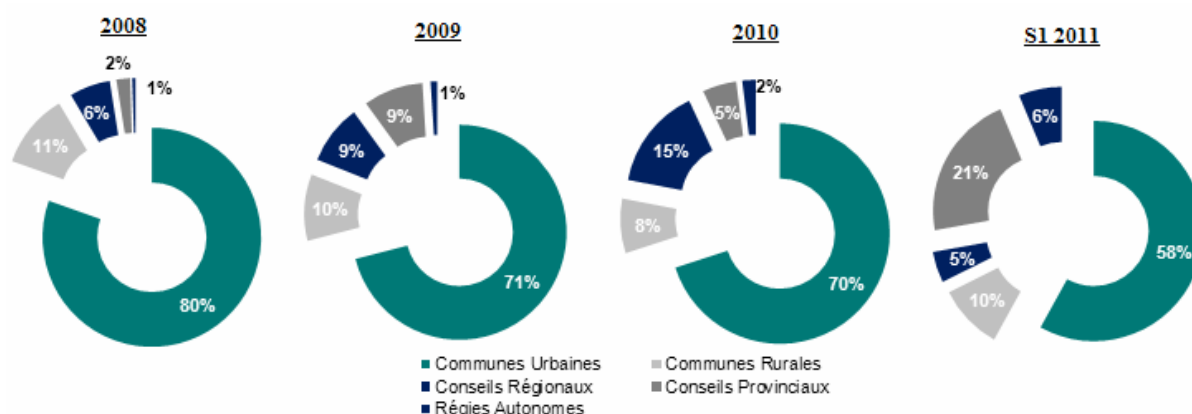


Source : FEC

a. Evolution des prêts décaissés par type d'emprunteur

La répartition des décaissements de prêts par type d'emprunteur sur la période 2008-1^{er} semestre 2011 est détaillée dans les graphiques suivants :

Répartition des décaissements de prêts par type d'emprunteur sur la période 2008-S1 2011 (en %)



Source : FEC

L'analyse des graphiques présentés ci-dessus, fait ressortir une part prédominante des décaissements de prêts en faveur des Communes Urbaines, suivi des Conseils Régionaux et Communes Rurales. En effet :

- les prêts décaissés au profit des Communes Urbaines représentent en moyenne sur la période analysée 70% du total des prêts décaissés ;
- les prêts décaissés en faveur des conseils régionaux ont plus que doublé entre 2008 et 2010 pour atteindre 15%. Au 1^{er} semestre 2011, ces prêts constituent 5% du total des prêts décaissés ;
- les décaissements au profit des Communes Rurales et Conseils Provinciaux représentent en moyenne sur la période analysée 17% du total des prêts décaissés.

b. Evolution des prêts décaissés par secteur d'intervention

Les décaissements de prêts par secteur d'intervention se présentent comme suit, entre 2008 et le 1^{er} semestre 2011 :

Secteur d'intervention	2008	2009	2010	S1 2011
Aménagements Urbains	76%	75%	66%	78%
Routes Communales	6%	14%	9%	5%
Aménagements Sportifs	7%	1%	1%	3%
Electricité	1%	2%	4%	1%
Equipements Spécialisés	2%	0%	0%	1%
Assainissement Solide	1%	1%	1%	2%
Equipements Commerciaux	2%	4%	4%	3%
Assainissement Liquide	5%	2%	4%	6%
Transport Urbain	0%	0%	11%	0%
Hors nomenclature	0%	1%	0%	1%

Source : FEC

Le secteur des aménagements urbains demeure prédominant dans la structure des prêts décaissés avec une part moyenne de 74% sur la période analysée.

Par ailleurs, le secteur des routes communales représente en moyenne 8,5% des prêts décaissés.

III.1.3. Impact sur le stock des engagements hors bilan (EHB)

Le tableau suivant présente l'évolution du stock des engagements hors bilan sur la période 2008 - S1 2011 :

Mdh	2008	2009	2010	S1 2011	Var. 09/08	Var. 10/09	Var 10/S1 11
Engagements hors bilan au début de l'exercice	3 093	3 834	3 107	3 682	24,0%	-19,0%	18,5%
Engagements de l'exercice	2 934	1 161	2 634	992	-60,4%	>100,0%	-62,3%
Décaissements	2 051	1 858	1 928	615	-9,4%	3,8%	-68,1%
Annulations	142	30	131	84	-78,9%	>100,0%	-35,9%
Engagements hors bilan à la fin de l'exercice	3 834	3 107	3 682	3 975	-19,0%	18,5%	8,0%

Source : FEC

Le stock des Engagement Hors Bilan s'est établi à 3 107 Mdh à fin 2009, en baisse de 19,0% par rapport à 2008. Cette évolution est principalement due à la baisse de 60,4% des nouveaux engagements au titre de l'exercice 2009. En effet, le ralentissement de la programmation de nouveaux projets d'investissement observé au cours de l'année électorale 2009, a fortement impacté les nouveaux engagements qui se sont établis à 1 161 Mdh à fin 2009 contre 2 934 Mdh à fin 2008. Toutefois, ce repli a été atténué principalement par la baisse des décaissements de prêts qui se sont établis à 1 858 Mdh à fin 2009 contre 2 051 Mdh à fin 2008.

La reprise favorable de l'activité en 2010 a permis au stock des Engagements Hors Bilan d'atteindre un niveau de 3 682 Mdh contre 3 107 Mdh à fin 2009, en augmentation de 18,5%. Cette évolution est due principalement aux nouveaux engagements de l'exercice qui représentent aujourd'hui 72,0% du stock des Engagements Hors Bilan, ce qui laisse entrevoir des perspectives prometteuses d'activité en termes de décaissements au titre des années à venir. Ce stock tient également compte des décaissements de l'exercice qui se sont montés à 1 928 Mdh et des annulations de prêts, à l'initiative des clients, d'un montant global de 131 Mdh.

III.1.4. Evolution de l'encours brut ¹⁴

L'évolution de l'encours brut sur la période 2002 - 1^{er} semestre 2011 se présente comme suit :

Evolution de l'encours brut sur la période 2002-S1 2011



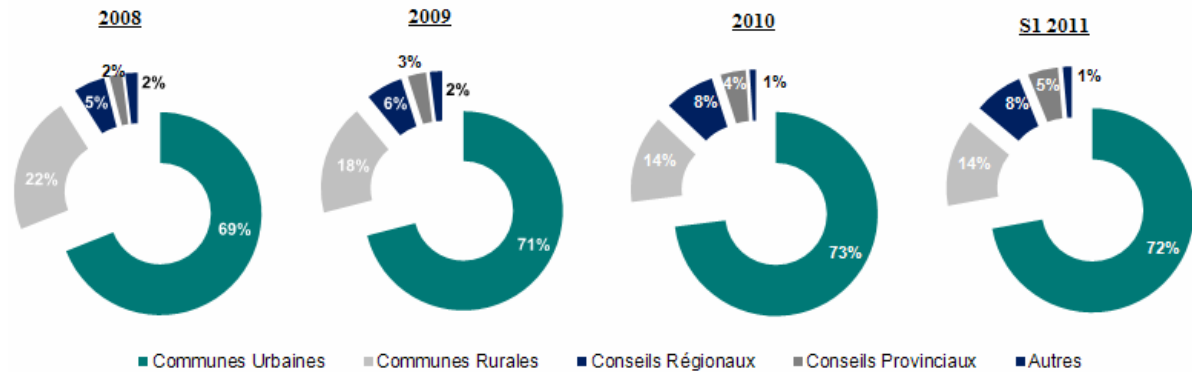
Source : FEC

¹⁴ Encours brut est le capital restant dû (montant décaissé diminué des amortissements du capital).

Après une stabilité observée entre les années 2002 et 2006 autour d'un volume moyen de 5,4 Mrds Dh, l'encours brut des prêts continue à progresser en passant de 6 Mrds Dh en 2006 à plus de 10 Mrds Dh au 1^{er} semestre 2011, traduisant l'amélioration du niveau des décaissements de prêts.

Le graphique ci-dessous présente la répartition de l'encours brut par type d'emprunteur :

Répartition de l'encours brut par type d'emprunteur sur la période 2008-S1 2011 (en %)



Source : FEC

La répartition de l'encours brut par type d'emprunteur montre principalement la prédominance des Communes Urbaines avec une part croissante de l'encours global. Cette part passe de 69,0% à 72,0% de l'encours global entre 2008 et le 1^{er} semestre de 2011.

La part des Communes Rurales enregistre une baisse de 7,8 points, en passant de 21,7% à 13,9% de l'encours global au cours de la même période. Cette situation s'explique notamment par la montée des Conseils Régionaux et Provinciaux dans la composition de l'encours global, suite au dynamisme des décaissements au profit de ce type de clientèle durant ces trois dernières années. Les encours relatifs à ces deux types de Collectivités Locales ont connu, durant ces trois exercices une hausse significative. L'encours des Conseils Régionaux a progressé de 38,9% en moyenne en passant de 404 Mdh en 2008 à 780 Mdh, représentant 7,8% de l'encours global au 30 juin 2011. L'encours des Conseils Provinciaux est passé de 159 Mdh en 2008 à 481 Mdh au 30 juin 2011, soit une progression annuelle moyenne de 44,6% et représente 4,8% du volume global de l'encours au titre du 1^{er} semestre 2011.

III.1.5. Politique de taux d'intérêt

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 30 mai 2006, avait approuvé le principe de la mise en application, à partir du 1^{er} Juillet 2006, de la modulation des taux d'intérêt en fonction de la durée des prêts, et a autorisé le FEC à pratiquer une tarification adaptée pour des opérations et des projets spécifiques des Collectivités Locales ou des Etablissements Publics Locaux.

En effet, cette décision avait fait suite à la réflexion menée par le FEC visant à adapter sa tarification afin d'accompagner le développement futur de ses clients. Cette mesure avait également permis de limiter l'impact de la perception d'un seul taux élevé à l'époque. La nouvelle politique tarifaire de FEC est basée sur les principes suivants :

- le maintien du principe de similarité du risque entre Collectivités Locales (pas de distinction entre catégorie d'emprunteurs) ;
- l'application de taux différents en fonction de la maturité du prêt ;
- la prise en compte des sûretés complémentaires (principalement pour les régies ou tout autre établissement public local).

Par ailleurs, compte tenu de l'amélioration très significative du profil de risque du portefeuille des engagements qu'illustre la quasi disparition des situations de défaut de paiement des Collectivités Locales vis-à-vis du FEC, les taux d'intérêt ont connu une réduction progressive au cours des 10 dernières années pour traduire l'évolution très favorable de la maîtrise des risques qui a permis

d'améliorer le coût des ressources du FEC. Cette baisse progressive des taux traduit également l'engagement de l'Institution à faire bénéficier ses clients des fruits de sa croissance.

A cet effet, la grille des taux appliquée à la veille de la présente opération par le FEC est la suivante :

Maturité	Nouveaux taux variables HT
Jusqu'à 7 ans	6,50%
8-10 ans	6,75%
11- 15 ans	7,00%

Source : FEC

III.1.6. Les modalités de recouvrement des prêts

Conformément aux dispositions de l'article 41 de la loi n° 45-08 relative à l'organisation des finances des Collectivités Locales et de leurs groupements, les annuités de prêts des Collectivités Locales constituent des dépenses obligatoires qu'elles doivent inscrire d'office dans leurs budgets.

La Collectivité Locale veille au suivi et au remboursement des annuités de prêts en vue d'éviter tout retard de paiement qui pourrait engendrer des intérêts de retard. Après approbation du budget, le percepteur procède, sans mandatement préalable et au plus tard à la date d'échéance, au règlement de l'annuité ou des annuités dues.

Concernant les retards de paiement représentant un caractère spécifique, des concertations ont lieu avec les Collectivités Locales concernées et la tutelle, le cas échéant, en vue de trouver des solutions pratiques et pérennes pour régulariser la situation, notamment à travers des opérations de rééchelonnement.

Ces modalités permettent au FEC d'atteindre un taux de recouvrement de prêts qui dépasse les 99% au terme de l'exercice 2010, pour un volume de 1 498 Mdh, confirmant ainsi la qualité de son portefeuille de prêts.

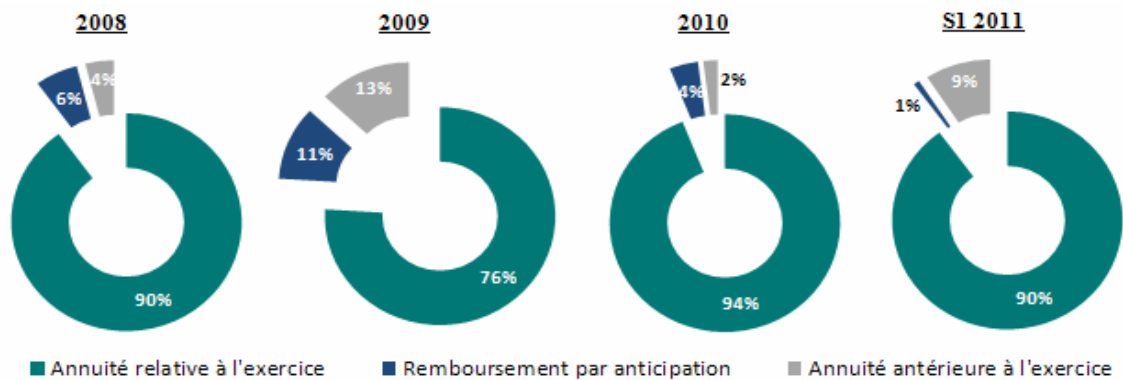
Le tableau suivant présente l'évolution du taux de recouvrement entre 2008 et juin 2011 :

Exercices	Taux de recouvrement (Hors MEN)
2008	96,9%
2009	97,4%
2010	99,1%
S1 2011	90,0%

Source : FEC

La répartition des recouvrements d'annuités par ancienneté des prêts sur la période 2008 - 1^{er} semestre 2011, présentée dans les graphiques ci-dessous, montre que les annuités relatives à l'exercice représentent 87% en moyenne sur la période 2008-1^{er} semestre 2011 des annuités recouvrées. Les paiements par anticipation qui ont représenté 14% du total des recouvrements en 2009, concernent des opérations de remboursement par anticipation d'encours à taux fixe élevés, qui ont permis aux Collectivités Locales de réduire leur charge de la dette et d'améliorer leur capacité d'endettement.

Répartition des recouvrements d'annuités par ancienneté des prêts sur la période 2008-S1 2011 (en %)

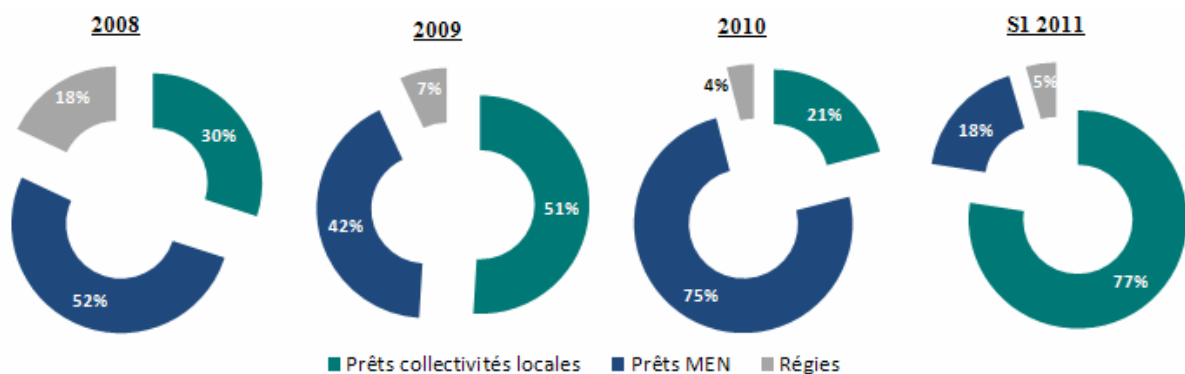


Source : FEC

Par ailleurs, le total des impayés s'est établi à 184 Mdh pour 2008, à 84 Mdh pour 2009, à 139 Mdh pour 2010 et à 133 Mdh au 1^{er} semestre 2011. La répartition de ces impayés par type d'emprunteur telle que présentée dans les graphiques ci-dessous, montre que :

- les impayés provenant des prêts MEN représentent 47% en moyenne sur la période 2008-S1 2011 du total impayés ;
- les impayés relatifs aux prêts classiques représentent 21% en 2010 du total des impayés correspondant à un montant de 29 Mdh, contre 77% au 1^{er} semestre 2011, soit un montant de 103 Mdh ;
- les impayés relatifs aux régies se sont stabilisés entre 2009 et 2010 à environ 6 Mdh, et ce dans l'attente d'une solution structurelle suite à la liquidation de l'ex Régie Autonome de Distribution (RAD).

Répartition des impayés par type d'emprunteur sur la période 2008-S1 2011 (en %)



Source : FEC

III.2 MOBILISATION DES RESSOURCES

La transformation du FEC en établissement bancaire en 1996 a été un facteur déterminant dans la consolidation de son rôle en tant qu'intermédiaire financier. Il s'est notamment donné les moyens d'élargir ses sources de financement, en ayant accès aux différents compartiments du marché des capitaux.

Le choix entre les différentes sources de financement est dicté par des stratégies de mobilisation des ressources qui cherchent à concilier entre les opportunités et les contraintes du marché et la volonté de diversification et de réduction du coût des ressources.

A cet effet, le FEC a lancé ses premières émissions obligataires dès 1992, la dernière datant de l'année 2003. En parallèle, une part importante des ressources mobilisées au cours des années 90 provient des emprunts extérieurs et dont les derniers tirages sont intervenus en 2003. Ces lignes offraient des avantages notamment en termes de maturité et étaient assorties d'un mécanisme de couverture du risque de change par le Trésor.

Ainsi, le recours au marché financier interne devient la principale source de financement, parallèlement aux tirages sur les lignes d'emprunt existantes. En effet, les principales ressources financières du FEC sont constituées des certificats de dépôt et des crédits bancaires à court, moyen et long termes, représentant un volume annuel moyen de 3 Mrds Dh, comme il ressort du tableau suivant présentant les ressources mobilisées annuellement entre 2008 et le 1^{er} semestre 2011 :

Principales ressources financières du FEC (Production en Mdh)	2008	2009	2010	S1 2010	S1 2011	Var. 09/08	Var. 10/09	Var. S1 11/S1 10
Certificats de dépôt	1 270	2 848	2 212	1 000	1 450	>100,0%	-22,3%	45,0%
<i>En % du total</i>	<i>47,6%</i>	<i>77,0%</i>	<i>72,2%</i>	<i>64,5%</i>	<i>90,6%</i>	-	-	-
Crédits à moyen et long terme	850	-	850	-	150	-100,0%	ns	-100,0%
<i>En % du total</i>	<i>31,8%</i>	-	<i>27,8%</i>	-	<i>9,4%</i>	-	-	-
Crédit à court terme	550	850	-	550	-	54,5%	-100,0%	ns
<i>En % du total</i>	<i>20,6%</i>	<i>23,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>35,5%</i>	-	-	-	-
Emprunts extérieurs	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>En % du total</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 670	3 698	3 062	1 550	1 600	38,5%	-17,2%	3,2%

Source : FEC

Les ressources du FEC sont constituées, en plus des fonds propres, d'emprunts locaux (certificats de dépôts, crédits bancaires à court, moyen et long termes) et de lignes de crédit contractées, au cours des années passées, auprès de bailleurs de fonds étrangers (Banque Mondiale, USAID, BEI, KFW).

Les ressources d'emprunts se sont établies à 2,7 Mrds DH en 2008, 3,7 Mrds DH en 2009, 3,1 Mrds DH en 2010 et 1,6 Mrds DH au 1^{er} semestre 2011. Ces ressources sont constituées de :

- certificats de dépôt, qui ont atteint plus de 7,7 Mrds Dh entre 2008 et le 1^{er} semestre 2011 sur des maturités allant jusqu'à 7 ans ;
- crédits bancaires à moyen et long termes, qui ont atteint un volume cumulé de près de 1,9 Mrds Dh depuis 2008 sur des maturités allant de 5 à 12 ans ;
- crédits à court terme, qui se sont, quant à eux, établis à 1,4 Mrd Dh.

Au cours du 1^{er} semestre 2010, le FEC s'est principalement financé sur le marché financier à travers des émissions de certificats de dépôt pour un montant global de 1 Mrd Dh sur des maturités allant de 3 à 7 ans, ainsi qu'à travers des crédits spot d'un montant de 550 Mdh.

Au 1^{er} semestre 2011, le FEC a poursuivi sa stratégie de financement sur le marché financier local, à taux révisables et sur des maturités à moyen et long terme. Durant cette période, le FEC s'est financé principalement par le biais d'émissions de certificats de dépôt pour un montant global de 1,45 Mrds Dh, dont 650 Mdh sur une maturité de 7 ans, à taux révisable et 800 Mdh sur une maturité de 3 mois qui seront relayés à partir du mois de septembre 2011 par des émissions à moyen terme. Par ailleurs, le FEC a procédé à un tirage d'un montant de 150 Mdh représentant le reliquat d'un engagement initial de 1 Mrd DH contracté en 2010 à taux variable sur 12 ans.

L'évolution de l'encours ¹⁵ de ces ressources se présente comme suit, sur la période considérée :

Evolution de l'encours des ressources d'emprunt (en Mdh)	2008	2009	2010	S1 2011	Var. 09/08	Var. 10/09	Var S1 11/10
Certificats de dépôt	1 366	3 366	4 359	5 188	>100,0%	29,5%	19,0%
Crédits à moyen et long terme	3 364	2 692	3 112	3 098	-20,0%	15,6%	-0,4%
Crédit à court terme	553	852	-	-	54,0%	-100,0%	ns
Emprunts extérieurs	1 335	966	837	740	-27,6%	-13,4%	-11,6%
Total	6 618	7 876	8 307	9 026	19,0%	5,5%	8,7%

Source : FEC

L'évolution de l'encours des ressources permet de constater une nette progression de l'encours des certificats de dépôt traduisant la stratégie d'ouverture du FEC sur le marché financier et son positionnement en tant qu'émetteur régulier sur le marché des Titres de Créances Négociables (TCN). Cette présence soutenue sur le marché des TCN, durant les trois dernières années, lui a permis d'améliorer les conditions de ses financements, notamment en termes de maturité et de taux.

L'encours des crédits bancaires à moyen et long terme s'est stabilisé. En effet, n'ayant plus recours aux emprunts extérieurs le FEC tient à préserver la diversification de ses sources de financement sur le marché intérieur, en développant des relations pérennes avec les établissements de crédit de la place.

L'encours des emprunts extérieurs, quant à lui, s'inscrit dans une tendance baissière et ce, en liaison avec le remboursement progressif de ces lignes d'emprunt.

Ainsi, les besoins en ressources sont appelés à croître au cours des années à venir et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'investissement des collectivités locales. Le recours au marché obligataire, dans un contexte de croissance soutenue de l'activité et des résultats, associé à une parfaite maîtrise des risques, permettra de diversifier les sources de financement pour mieux répondre aux besoins spécifiques de financement du secteur en termes de volumes, de maturités et de taux.

III.3 ACTIVITÉ D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Conscient de la nécessité d'encourager les Collectivités Locales à entreprendre des actions pérennes de développement, le FEC a mis en place en 2004 un Fonds d'Accompagnement des Collectivités Locales (FACL), doté jusqu'à présent d'un montant de 35 Mdh, dont l'objectif est de renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage des Collectivités Locales dans les domaines de la programmation des investissements locaux, la planification des déplacements urbains, la gestion des déchets solides, les technologies de l'information et de la communication ainsi que le développement propre. A ce jour, le FEC a mobilisé de l'expertise au profit de 66 Collectivités Locales, se traduisant par la mobilisation d'une quarantaine d'experts et de près de 3 000 jours/hommes d'expertise, ce qui a permis notamment d'impulser la réalisation de projets de développement locaux qui s'inscrivent dans le cadre de politiques publiques.

Ainsi, les missions d'accompagnement du FEC en matière de programmation des investissements locaux ont abouti à l'élaboration de 35 programmes d'investissement portant sur 527 projets pour un montant global d'investissement de 3 Mrds Dh. Ces missions ont permis aux collectivités locales concernées de formuler une vision de développement de leur territoire et d'élaborer leur plan de développement stratégique. Elles ont ainsi favorisé en amont la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle charte communale qui prévoient notamment l'établissement obligatoire de Plans de Développement Communaux (PDC).

¹⁵ Ces encours tiennent compte des intérêts et des commissions courus et non échus. Les encours des emprunts extérieurs sont évalués au cours moyen de tirage.

De même, le FEC a assisté certaines Collectivités Locales dans la préparation et l'élaboration des études de planification et d'organisation de la mobilité urbaine. Cette intervention s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de planification des déplacements urbains. Elle a permis aux Collectivités Locales concernées d'établir en amont un pré-diagnostic de leur situation actuelle ainsi que les termes de référence techniques adaptés à leurs besoins et spécificités pour le lancement des études PDU.

D'autre part, en vue d'accompagner les actions entreprises par les pouvoirs publics en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), le FEC a mis à la disposition des Collectivités Locales de l'expertise en vue de les sensibiliser aux opportunités offertes par les technologies de l'information et de la communication pour la modernisation de la gestion locale.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de gestion des Déchets Ménagers (PNDM) engagé par l'Etat en 2008, les actions d'accompagnement du FEC ont permis à certaines Collectivités Locales d'établir un diagnostic et d'optimiser le système de gestion de la collecte, du nettoyage et de l'élimination des déchets solides ainsi que la professionnalisation de ces services.

Aussi, tenant compte de l'état d'avancement des politiques sectorielles le FEC continuera à répondre aux besoins des Collectivités Locales par l'adaptation de ses interventions et poursuivra la réflexion pour étendre ses actions à de nouveaux domaines d'accompagnement. De même, le FEC prévoit de consacrer une partie du FACL à la mobilisation d'experts dans le cadre d'actions sur le terrain qui concerneront plusieurs Collectivités Locales en même temps. Ces actions de proximité, orientées vers des aspects pratiques se traduiront par l'animation d'ateliers de travail sur des sujets techniques qui intéressent les Collectivités Locales dans leur gestion quotidienne et qui favorisent le transfert d'expertise.

Par ailleurs, dans le but de faire bénéficier les Collectivités Locales des avantages financiers et environnementaux du Mécanisme de Développement Propre (MDP) instauré par le Protocole de Kyoto et dans le cadre du Programme National de gestion des déchets solides, le FEC a entrepris depuis 2007 des actions d'accompagnement en matière de MDP qui ont abouti à la mise en place d'un dispositif incitatif visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau des décharges publiques et la génération de crédits carbone.

A cet effet, un partenariat a été scellé avec la Banque Mondiale lequel permet la mobilisation d'une expertise juridique, technique et financière en faveur des collectivités locales de sorte à leur permettre de monter des projets MDP et d'assurer leur enregistrement au niveau des instances internationales accréditées. Ce partenariat permet également de garantir, à long terme, la commercialisation des crédits carbone sur le marché international.

Afin de mettre en œuvre ces actions en faveur des Collectivités Locales, le FEC a alloué un budget global de 35 Mdh engagé comme suit :

	Budget global	Part engagée	Part décaissée
Formation Accompagnement programmation aux investissements locaux (FAP)	20	10	10
Gestion des Déchets Solides (GDS)	5	2	2
Plans de Déplacements Urbain (PDU)	5	4	4
Technologies de l'Information et de la communication (TIC)	5	1	1
Total	35	17	16
	<i>Part du budget global</i>	47,1%	46,6%

Source : FEC

IV. MOYENS HUMAINS ET MATERIELS DU FEC

IV.1 LES RESSOURCES HUMAINES

IV.1.1. Evolution de l'effectif et taux d'encadrement

L'évolution de l'effectif du FEC se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2008	2009	2010	S1 2011	Var. 09/08	Var. 10/09	Var. S1 11/10
Cadres	65	89	87	88	36,9%	-2,2%	1,1%
Effectif global	104	110	111	109	5,8%	0,9%	-1,8%
Taux d'encadrement	62,5%	80,9%	78,4%	80,7%	+18,4 pts	-2,5 pts	+2,3 pts

Source : FEC

Au 30 juin 2011, l'effectif global du FEC s'élève à 109 collaborateurs contre 104 en 2008, soit une évolution moyenne de 1,6%.

Par ailleurs, le taux d'encadrement a progressé de 18,2 points sur la période 2008-S1 2011 en passant de 62,5% en 2008 à 80,7% au 30/06/2011.

IV.1.2. Répartition de l'effectif par sexe

Le tableau ci-dessous présente la répartition du personnel du FEC par sexe au 30 juin 2011 :

	Hommes	Femmes	TOTAL
Effectif	60	49	109

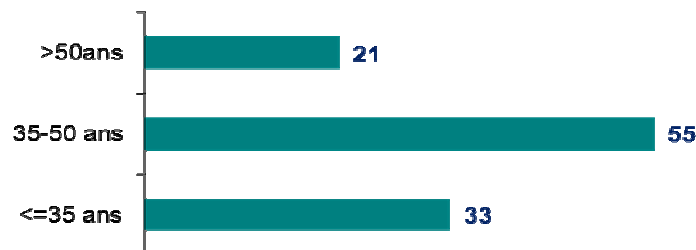
Source : FEC

L'effectif du FEC est composé de 45% de femmes et de 55% d'hommes. L'effectif se caractérise donc par un équilibre entre les deux sexes.

IV.1.3. Pyramide des âges

La pyramide des âges du FEC, au 30 juin 2011, se présente comme suit :

Pyramide des âges du FEC au 30 juin 2011



Source : FEC

La pyramide des âges du FEC est marquée par une prépondérance du personnel âgé de moins de 50 ans, représentant plus de 50% de l'effectif global.

IV.1.4. Turnover

Le turnover au sein du FEC a évolué comme suit sur la période considérée :

	2008	2009	2010	S1 2011
Recrutements	4	10	4	2
Départs	4	4	4	4
Effectif	104	110	111	109
Turnover¹⁶	3,8%	6,4%	3,6%	2,8%

Source : FEC

Le turnover enregistré au niveau du FEC s'établit à 3,8% en 2008, 6,4% en 2009, 3,6% en 2010 et 2,8% au 30/06/2011, reflétant ainsi une stabilité générale de l'effectif.

IV.1.5. Gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines occupe une place importante dans la stratégie de l'institution qui privilégie la valorisation du capital humain par le développement des compétences et la motivation du personnel, ce qui se traduit par :

- une politique de recrutement ciblée par le recrutement de profils adaptés aux besoins du métier ;
- la mise en place d'un système de formation sur mesure qui permet de faire évoluer les compétences au regard du développement et des besoins de la banque ;
- la mise en place d'outils d'évaluation internes des collaborateurs pour favoriser la reconnaissance du mérite et améliorer la gestion des ressources humaines ;
- le développement de la mobilité interne permettant à chacun de trouver au sein de l'Institution de nouvelles opportunités qui lui permettent d'apporter le meilleur de lui-même ;
- le développement de l'interaction entre les différentes structures afin de créer une synergie optimale entre elles.

IV.2 LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le FEC dispose d'un système d'information intégré couvrant la quasi-totalité des domaines d'activité métiers et support. Les systèmes d'information du FEC ont été développés pour répondre aux évolutions des besoins fonctionnels et réglementaires et garantir une automatisation et une dématérialisation optimale des différents processus de gestion. Ces systèmes reposent sur des plateformes technologiques performantes et sécurisées caractérisées notamment par :

- une architecture fonctionnelle, déployée en avril 2008, basée sur un progiciel intégré bancaire SAB pour la gestion des crédits et de la comptabilité, intégrant également un interpréteur comptable central à travers lequel sont traités l'ensemble des comptes-rendus d'évènements émanant des systèmes opérationnels de gestion en lots ou pièces d'écritures comptables ;
- des progiciels de gestion assurant une automatisation optimale des processus de gestion des activités « support » du FEC ;
- un référentiel central unique pour la gestion des tiers (clients, partenaires, fournisseurs), partagé avec les applications du système d'information ;

¹⁶ Turnover = (Recrutements + Départs) / 2 / Effectif

- une architecture applicative basée sur un schéma en trois tiers (serveur d'application, serveur de données et serveur des clients) permettant la séparation des données des traitements, ainsi que l'optimisation des temps de réponse applicatifs ;
- une intégration optimale entre les applications du système d'information, moyennant la mise en œuvre des interfaces d'intégration ou d'échange de données entre applications.

Les systèmes d'information du FEC intègrent également des systèmes transversaux qui s'appuient sur des plateformes basées sur les technologies « Business Intelligence », pour le reporting transactionnel et décisionnel déployées en 2004 et mises à jour en 2009 et « Entreprise Content Management » pour la gestion du patrimoine informationnel du FEC, déployée en 2000.

Ces systèmes sont constamment mis à niveau par le déploiement des nouvelles versions, ce qui permet d'apporter de nouvelles fonctionnalités, une optimisation du paramétrage, et une meilleure convivialité pour les utilisateurs.

IV.3 LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE PRÉVENTION DES RISQUES

Au cours des dernières années et conformément aux dispositions de Bank Al-Maghrib et aux principes de bonne gouvernance, le FEC a mis en place un dispositif de contrôle interne évolutif qui permet :

- d'assurer la fiabilité et l'intégrité des informations financières et comptables diffusées en interne et en externe ;
- de s'assurer que les opérations sont réalisées conformément aux lois et règlements en vigueur et selon les orientations et normes de gestion définies par l'Organe d'Administration et l'Organe de Direction ;
- de prévenir et de maîtriser les risques liés à son activité à travers des procédures bien définies et régulièrement contrôlées.

Le dispositif de contrôle interne du FEC se caractérise actuellement par l'existence :

- d'un mode de gouvernance qui répond d'une part, aux exigences de Bank Al-Maghrib en tant qu'établissement de crédit et d'autre part, aux lois relatives au contrôle des établissements publics ;
- d'un Comité d'Audit, chargé d'assister le Conseil d'Administration en matière d'évaluation de la cohérence et de l'adéquation du système de contrôle interne et de prévention des risques ;
- d'un Comité de Crédit chargé d'examiner et d'approuver les prêts dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration ;
- d'une structure d'Audit Interne chargée de veiller au respect des procédures et des normes en vigueur ;
- d'une Direction des Risques chargée d'évaluer les risques encourus par le FEC en vue d'assurer la maîtrise et la sécurisation de l'activité ;
- d'un Comité des Risques chargé de la mise en place et du suivi de la stratégie globale de gestion des risques ;
- d'une fonction de conformité rattachée à la Direction Générale et chargée du suivi du risque de non-conformité aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux normes et pratiques applicables à l'activité du FEC ;
- d'un manuel de procédures générales détaillant chaque étape des processus et définissant les attributions et les responsabilités de chacun à travers des fiches de fonction, en veillant à une séparation claire entre les tâches d'initiation, d'exécution et de contrôle ;
- d'un manuel de procédures et d'organisation comptable ;

- d'un système d'information intégré qui couvre la quasi-totalité des activités métiers et support de la banque.

Contrôle organisationnel

Sur le plan organisationnel, le dispositif de contrôle interne du FEC s'articule autour de l'existence de points de contrôle à plusieurs niveaux :

- l'auto-contrôle : Il s'agit des contrôles permanents ou de premier niveau qui permettent d'intégrer des mesures de sécurité dans le cadre du traitement des opérations. Ces contrôles sont prévus par le manuel de procédures générales du FEC ;
- les contrôles hiérarchiques qui permettent :
 - ✓ la détection des erreurs non décelées par les opérationnels (à travers l'auto-contrôle) ;
 - ✓ l'appréciation de l'efficacité des mesures de sécurité intégrées au traitement des opérations ;
- les contrôles exercés par la Direction des Risques qui évalue les risques encourus par le FEC en vue d'assurer la maîtrise et la sécurité de l'activité de prêts. La Direction des Risques intervient dans la validation des dossiers de prêts avant leur soumission au Comité de Crédit. Son intervention est articulée essentiellement dans le processus d'octroi de prêts. Elle assure également le contrôle de la portée et de la régularité des autres engagements du FEC (emprunts, contrats et conventions divers, relations avec les tiers).

Ce contrôle organisationnel a été renforcé par des systèmes d'information avec des points de contrôle clés au niveau de l'ensemble des processus. En effet, des contrôles automatisés ont été déployés à travers les fonctions des systèmes d'information mises en exploitation par le FEC. Aussi, pour les événements comptables, un principe de double validation a été instauré pour fiabiliser d'avantage les écritures comptables.

Dispositif de l'audit interne

L'audit interne du FEC est une structure indépendante et objective qui permet, par une approche systématique et méthodique, d'évaluer le système de contrôle interne mis en place et d'améliorer la gestion des risques.

Ainsi, l'audit interne procède à l'évaluation et au suivi des procédures de contrôle interne mises en place par le FEC notamment à travers des missions d'audit, conduites conformément à la Charte d'Audit.

Dispositif de contrôle de la conformité

Le FEC a formalisé sa politique de conformité dans un document qui identifie notamment les aspects fondamentaux du risque de non-conformité, explique les principes fixés par l'organe d'administration en matière de conformité et définit le rôle et les objectifs de la fonction conformité.

Pour la réalisation de la cartographie des risques, la fonction conformité a procédé à l'identification des sources potentielles de non-conformité à travers un recensement exhaustif des textes réglementaires auxquels le FEC est soumis et ce, dans l'objectif de recenser et de classer les différents niveaux de risque de non-conformité encourus par la banque.

Par ailleurs et conformément à la directive de BAM n°49/G/2007, cette fonction assure également une veille réglementaire qui consiste notamment à suivre, identifier et anticiper toute nouvelle disposition légale ou réglementaire susceptible d'avoir une influence sur les activités ou sur la stratégie de l'établissement.

Dispositif de gestion des risques

La politique globale de gestion des risques est déclinée dans un document qui précise notamment :

- les principes de contrôle et de gouvernance des risques ;
- les structures de gouvernance des risques ;
- les risques encourus par le FEC ;
- la politique de leur gestion ;
- les responsables de leur gestion.

Par ailleurs et conformément aux textes réglementaires dont notamment la Directive de Bank Al-Maghrib n° 29/G/2007, le FEC a procédé à l'actualisation de la cartographie des risques auxquels il est exposé. Cette cartographie des risques a été élaborée selon un référentiel méthodologique commun, définissant la sémantique, les concepts et les règles de gestion des risques au sein du FEC. La cartographie des risques, adossée à la taxonomie bâloise, a couvert les domaines « crédit », « support » et « systèmes d'information ».

La démarche adoptée s'articule autour des 3 phases suivantes :

- identification des risques : catégorie Bâloise propriétaire, entité gestionnaire, occurrence, impact, criticité...etc ;
- évaluation des dispositifs de maîtrise qui leur sont alloués ;
- analyse des résultats de la cartographie et identification des leviers d'actions à mobiliser pour le renforcement des dispositifs de gestion des risques par l'amélioration du niveau de maîtrise et l'atténuation de l'exposition aux risques.

Les plans d'action issus de l'exploitation des résultats de ladite cartographie permettront le renforcement du dispositif de gestion des risques opérationnels.

Manuel de procédures générales

Le FEC dispose, depuis 2004, d'un manuel de procédures générales qui couvre la quasi-totalité des domaines « métier » et « support ». Ce manuel reprend avec détail l'ensemble des processus et définit les attributions et les responsabilités à chaque niveau du processus à travers des fiches de fonction tout en veillant à une séparation adéquate des tâches d'initiation, d'exécution, de validation et de contrôle.

Dans le cadre de l'amélioration de ce manuel de procédures, une nouvelle version a été établie en 2010 avec le concours d'un cabinet externe dans l'objectif d'adapter ce manuel aux évolutions des systèmes d'information du FEC. La refonte a porté sur l'ensemble des domaines fonctionnels afin d'élaborer la cartographie générale des processus et procédures selon les exigences de la norme Qualité ISO 9001 V2008. Les processus fonctionnels identifiés couvrent les domaines Pilotage, Métiers et Support. Cette refonte a également permis de modéliser les procédures et de les centraliser au niveau d'un référentiel unique, structuré et normalisé dans l'outil Mega Process tout en assurant sa publication à travers un site intranet accessible par tous les collaborateurs du FEC.

Manuel de procédures et d'organisation comptable

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière comprend les procédures et les moyens mis en œuvre par le FEC afin de garantir que :

- toutes les opérations réalisées par le FEC soient fidèlement traduites en enregistrements comptables ;
- ces enregistrements soient conformes au Plan Comptable des Etablissements de Crédit et à la réglementation en vigueur ;

- les informations financières et comptables diffusées en interne et en externe soient fiables, complètes et intelligibles pour ses utilisateurs.

Le manuel de procédures et d'organisation comptable qui intègre l'ensemble des procédures opérationnelles, a été mis à jour en 2009 afin de :

- l'adapter au mode opératoire du progiciel SAB qui prévoit notamment l'automatisation de l'ensemble des tâches comptables pour permettre à la comptabilité de se recentrer autour du contrôle et du reporting ;
- couvrir certaines procédures non encore formalisées ;

La piste d'audit mise en place permet de reconstituer dans un ordre chronologique les opérations, de justifier toute information par une pièce d'origine et d'expliquer l'évolution des soldes d'un arrêté à l'autre par la conservation des mouvements ayant affecté les postes comptables.

Systemes d'information

Dans une optique de veiller à la bonne mise en conformité de ses processus «systemes d'information » et afin d'identifier leurs points de vulnérabilité, le FEC a mené en 2009 une mission d'audit de ces systemes, par un cabinet externe.

Dispositif de continuité de l'activité

Dans le cadre du renforcement du dispositif de gestion des risques opérationnels, la circulaire de Bank Al-Maghrib N°40/G/2007 prévoit la mise en place d'un plan de continuité de l'activité (PCA) par les établissements de crédit. Ce PCA devra permettre d'assurer le fonctionnement continu de l'activité et de limiter les pertes en cas de perturbations dues à des événements majeurs liés aux risques opérationnels.

A ce sujet, le FEC a mené une mission de conception d'un plan de continuité d'activité avec l'assistance d'un cabinet externe, dont les principaux objectifs étaient :

- la réalisation d'une étude de criticité et d'impact, qui a permis d'identifier les processus, fonctions et ressources critiques, et de déterminer les impacts des arrêts d'activité du FEC ;
- l'élaboration d'une stratégie de continuité déterminant les scénarii de sinistre et les dispositifs procéduraux et techniques à mettre en œuvre, en fonction d'événements relatifs aux ressources logistiques, aux systemes d'information ou aux ressources humaines ;
- la définition du plan de mise en œuvre du plan de continuité d'activité du FEC.

Les dispositifs de continuité d'activité, tels que résultants de la mission, sont mis en œuvre et se présentent comme suit :

- la mise en place de la solution d'alimentation électrique secourue ;
- l'opérationnalisation d'un dispositif de sécurisation et de sauvegarde, au niveau d'une partition de stockage dédiée, des informations clés, liées aux processus identifiés critiques ;
- la sélection d'un prestataire externe pour l'hébergement du dispositif de continuité «Systemes d'Information». Ce prestataire assure la mise à disposition d'un espace d'hébergement des équipements informatiques du dispositif de continuité «Systemes d'Information » du FEC, dans les conditions requises de sécurité et de respect des normes en vigueur en matière d'équipement des salles informatiques, ainsi que les prestations d'administration et de supervision (système et bases de données) des équipements et plateformes hébergés ;
- l'acquisition et l'installation des équipements informatiques constituant le dispositif de « Continuité systemes d'information ». Ce dispositif s'appuie principalement sur les techniques de «virtualisation». Les procédures techniques de « virtualisation » et de restauration des environnements de production des Systemes d'Informations critiques sont réalisées ;

- la réalisation des procédures appropriées pour le déploiement des dispositifs de continuité : logistiques, ressources humaines, systèmes d'informations, opérations métiers et gestion de crise, en fonction des modes dégradés et de retour à la normale arrêtés au niveau de la stratégie de continuité d'activité du FEC. Au total, 16 procédures ont été formalisées, élaborées et intégrées au niveau du référentiel des procédures générales, ainsi que 9 plans de gestion de sinistres. Ces plans intègrent :
 - ✓ les modes opératoires à suivre ;
 - ✓ les actions immédiates à appliquer en cas de sinistre ;
 - ✓ les plans de contournement de sinistre ;
 - ✓ les plans de retour à la normale ;
 - ✓ les supports de documents en version électronique et papier à exploiter en cas de sinistre, disponibles à proximité des correspondants PCA.

PARTIE V. SITUATION FINANCIÈRE DU FEC

I. PRESENTATION DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Le compte de produits et charges du Fonds d'Equipeement Communal (FEC) se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09	S1 2010	S1 2011	Var. S1 11/10
Produits d'exploitation bancaire	535	689	681	28,8%	-1,1%	336	339	0,8%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	6	11	11	83,3%	-8,1%	6	3	-42,3%
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	528	674	671	27,5%	-0,5%	330	335	1,6%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créances	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
Produits sur titres de propriété	-	2	-	ns	-100,0%	-	-	ns
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
Commissions sur prestations de service	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
Autres produits bancaires	-	1	-	ns	-100,0%	-	-	ns
Charges d'exploitation bancaire	283	353	350	24,8%	-0,8%	167	193	15,9%
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	253	226	197	-10,4%	-12,9%	102	99	-3,4%
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
Intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis	29	125	152	>100,0%	21,0%	65	94	46,2%
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
Autres charges bancaires	1	1	1	-38,3%	1,1%	0	0	30,9%
Produit Net Bancaire	252	336	332	33,4%	-1,4%	169	146	-14,1%
Produits d'exploitation non bancaire	0	1	1	>100,0%	73,8%	1	1	6,4%
Charges d'exploitation non bancaire	0	0	0	95,6%	-7,3%	0	0	-63,9%
Charges générales d'exploitation	47	63	54	33,9%	-14,2%	28	27	-1,5%
Charges de personnel	32	36	35	12,6%	-0,1%	18	18	-0,4%
Impôts et taxes	0	1	1	>100,0%	-17,9%	1	1	-16,2%
Charges externes	9	14	9	66,3%	-36,8%	4	5	7,4%
Autres charges générales d'exploitation	1	5	1	>100,0%	-72,0%	1	0	-59,2%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	6	7	7	18,8%	4,4%	3	4	3,7%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	47	4	1	-92,4%	-66,5%	4	9	>100,0%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	44	3	1	-92,8%	-63,8%	3	9	>100,0%
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
Autres dotations aux provisions	3	0	0	-86,6%	-88,5%	0	0	-91,9%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	79	109	42	37,3%	-61,3%	3	0	-85,6%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	71	103	41	45,1%	-60,8%	2	0	-89,6%
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
Autres reprises de provisions	8	5	2	-33,0%	-71,4%	1	0	-70,4%
Résultat courant	237	379	320	60,0%	-15,7%	142	110	-22,2%
Produits non courants	4	5	3	24,6%	-41,5%	1	0	-64,4%
Charges non courantes	4	5	9	30,5%	88,7%	7	0	-95,6%
Résultat avant impôts sur les résultats	237	379	314	59,8%	-17,3%	136	110	-18,7%
Impôts sur les résultats	88	141	119	60,2%	-15,8%	50	41	-18,7%
Résultat net	149	238	195	59,6%	-18,1%	86	70	-18,7%

Source : FEC

II. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

II.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les produits d'exploitation bancaire du FEC se présentent comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09	S1 2010	S1 2011	Var.S1 11/10
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	6	11	11	83,3%	-8,1%	6	3	-42,3%
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	528	674	671	27,5%	-0,5%	330	335	1,6%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créances	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
Produits sur titres de propriété	-	2	-	ns	-100,0%	-	-	ns
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
Commissions sur prestations de service	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
Autres produits bancaires	-	1	-	ns	-100,0%	0	-	ns
Produits d'exploitation bancaire	535	689	681	28,8%	-1,1%	336	339	0,8%

Source : FEC

Les intérêts et produits assimilés perçus au titre des prêts octroyés aux collectivités locales et aux régies autonomes, constituent en moyenne près de 98,3% du total des produits d'exploitation bancaire du FEC sur la période 2008-2010. Ces derniers ont affiché une croissance annuelle moyenne de 12,9% au titre de la même période.

Revue analytique premier semestre 2010-premier semestre 2011

Au titre du premier semestre 2011, les produits d'exploitation bancaire du FEC se sont établis à 339 Mdh, en quasi stagnation par rapport au premier semestre 2010 et ce, malgré une amélioration de l'encours de prêts accordés par le FEC au titre de la même période. Cette situation s'explique essentiellement par :

- le recul des taux d'intérêt des prêts octroyés aux Collectivités Locales. En effet, le premier semestre 2011 a subi pleinement les effets de la baisse des taux opérée le 1^{er} janvier 2010, du fait que le remboursement des échéances des Collectivités Locales au FEC se fait sous forme d'annuités ;
- la constatation des intérêts liés aux créances en souffrance et agios réservés, dont le montant s'élève à 20 Mdh à fin juin 2011 contre 11 Mdh au 30 juin 2010.

Revue analytique 2009-2010

A fin 2010, les produits d'exploitation bancaire s'élèvent à près de 681 Mdh, en quasi stagnation par rapport à 2009. Cette évolution est principalement due aux éléments suivants :

- la réduction de 50 points de base sur les taux d'intérêts des prêts octroyés aux collectivités locales suite à l'amélioration des indicateurs de risque de la Banque. Cette baisse a impacté directement les intérêts et produits sur opérations avec la clientèle qui se sont stabilisés à un niveau quasi identique à celui enregistré en 2009 et ce, malgré l'augmentation de l'encours des prêts accordés à la clientèle de 13,0% au titre de la même période ;
- la non récurrence, en 2010, de l'impact positif lié au recouvrement des impayés des prêts MEN sur les produits d'exploitation bancaire de l'exercice 2009.

Revue analytique 2008-2009

Les produits d'exploitation bancaire du FEC ont atteint 689 Mdh en 2009 contre 535 Mdh en 2008, affichant ainsi une progression de 28,8% sur l'exercice. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- l'évolution de l'encours des prêts accordés par le FEC qui a connu un taux de croissance de 12,1% par rapport à 2008 ;
- le recouvrement en 2009 de 50 Mdh des intérêts des arriérés constatés en 2008.

II.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les charges d'exploitation bancaire du FEC ont évolué comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09	S1 2010	S1 2011	Var.S1 11/10
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	253	226	197	-10,4%	-12,9%	102	99	-3,4%
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
Intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis	29	125	152	>100,0%	21,0%	65	94	46,2%
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
Autres charges bancaires	1	1	1	-38,3%	1,1%	0	0	30,9%
Charges d'exploitation bancaire	283	353	350	24,8%	-0,8%	167	193	15,9%

Source : FEC

La structure des charges d'exploitation bancaire reflète la spécificité du mode de financement du FEC qui, en l'absence de collecte de dépôts auprès de sa clientèle, se finance essentiellement par emprunts bancaires et par des émissions de titres de créances sur le marché financier.

Sur la période 2008-2010, les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une progression annuelle moyenne de 11,2%, suivant ainsi la tendance haussière enregistrée au niveau de l'activité du FEC. Cette évolution des charges demeure néanmoins moins importante que l'accroissement des produits d'exploitation bancaire au titre de la même période.

Revue analytique premier semestre 2010-premier semestre 2011

Au titre du premier semestre 2011, les charges d'exploitation bancaire du FEC se sont accrues de 15,9% à près de 193 Mdh. Cette hausse s'explique essentiellement par les effets conjugués suivants :

- le recul des intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit de 3,4% (-3 Mdh) qui s'explique essentiellement par une baisse de 4,6% de l'encours des dettes envers les établissements de crédit par rapport au premier semestre 2010 ;
- l'augmentation de 46,2% des intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis, en raison principalement d'un accroissement de 37,0% de l'encours titres de créances négociables par rapport au premier semestre 2010.

Revue analytique 2009-2010

A fin 2010, les charges d'exploitation bancaire s'élèvent à 350 Mdh, en léger repli de 0,8% par rapport à l'exercice précédent. Cette situation s'explique principalement par les effets conjugués ci-après :

- la comptabilisation des charges financières hors taxes, à partir du 1^{er} janvier 2010, suite à la déduction de la TVA sur les intérêts des emprunts, d'un montant de 29 Mdh ;

- la baisse de 12,9% (soit -29 Mdh) des intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit, suite au recul des encours d'emprunts bancaires de 12,4% comparativement à 2009 ;
- la hausse des intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis de 21,0% (soit +26 Mdh) par rapport à 2009. Cette progression résulte du recours croissant du FEC au financement par émission de certificats de dépôt, dont l'encours à fin 2010 s'est accru de 29,5% comparativement à 2009.

Revue analytique 2008-2009

Au titre de l'exercice 2009, les charges d'exploitation bancaire ont évolué de près de 24,8% (soit +70 Mdh) pour s'établir à 353 Mdh. Cette hausse, qui demeure toutefois moins élevée que l'accroissement des produits d'exploitation bancaire, s'explique principalement par l'augmentation de près de 97 Mdh du montant des intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis en 2009, suite à l'émission de certificats de dépôt, pour un montant de 1 944 Mdh.

II.3 PRODUIT NET BANCAIRE

II.3.1 Evolution et structure du PNB

Le Produit Net Bancaire (PNB) du FEC a évolué comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09	S1 2010	S1 2011	Var.S1 11/10
Intérêts et produits assimilés	535	689	681	28,8%	-1,1%	336	339	0,8%
Intérêts et charges assimilés	281	352	349	25,0%	-0,8%	167	193	15,9%
Marge d'intérêt	253	337	332	33,0%	-1,4%	170	146	-14,0%
Résultat des opérations de crédit-bail et location	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
Commissions perçues	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
Commissions servies	1	1	1	-38,3%	1,1%	0	0	30,9%
Marge sur commissions	-1	-1	-1	-38,3%	1,1%	0	0	30,9%
Résultat des opérations de marché	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
Produit Net Bancaire	252	336	332	33,4%	-1,4%	169	146	-14,1%

Source : FEC

L'amélioration des décaissements et du profil de risque du portefeuille de prêts du FEC au cours des dernières années, conjuguées à une amélioration du coût des ressources, ont eu un impact positif sur le PNB de la banque qui a enregistré une progression annuelle moyenne de 14,7% sur la période 2008-2010.

Revue analytique premier semestre 2010-premier semestre 2011

A fin juin 2011, le PNB du FEC s'est établi à 146 Mdh, en repli de 14,1% par rapport au premier semestre 2010, suite essentiellement au recul de la marge d'intérêt (principale composante du PNB de la banque). Cette situation s'explique par une évolution des intérêts et charges assimilés plus importante que celle des intérêts et produits assimilés (15,9% vs 0,8%) sur la période considérée.

Revue analytique 2009-2010

Au titre de l'exercice 2010, le produit net bancaire du FEC s'est stabilisé à 332 Mdh, se situant donc à un niveau similaire à celui affiché en 2009. Cette situation s'explique principalement par une stagnation de la marge d'intérêt, en raison du maintien des intérêts et produits assimilés et des intérêts et charges assimilés à des niveaux quasi identiques que ceux de l'exercice 2009.

Revue analytique 2008-2009

A fin 2009, le produit net bancaire du FEC a progressé de 33,4% par rapport à 2008, pour s'établir à 336 Mdh. Cette hausse provient de :

- l'évolution des produits d'exploitation bancaire de 28,8%, (soit +154 Mdh) comparativement à 2008 grâce notamment au recouvrement des impayés du MEN qui s'élèvent à 29 Mdh à fin 2009 ;
- l'augmentation des charges d'exploitation bancaire de 24,8% (soit +70 Mdh) par rapport à l'exercice précédent. Cette progression demeure néanmoins moins importante que celle des produits d'exploitation bancaire.

II.3.2 Coefficient d'exploitation bancaire

Le coefficient d'exploitation du FEC a évolué comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09	S1 2010	S1 2011	Var.S1 11/10
Produits d'exploitation bancaire	535	689	681	28,8%	-1,1%	336	339	0,8%
Charges d'exploitation bancaire	283	353	350	24,8%	-0,8%	167	193	15,9%
Produit Net Bancaire (1)	252	336	332	33,4%	-1,4%	169	146	-14,1%
Charges de personnel	32	36	35	12,6%	-0,1%	18	18	-0,4%
Impôts et taxes	0	1	1	>100,0%	-17,9%	1	1	-16,2%
Charges externes	9	14	9	66,3%	-36,8%	4	5	7,4%
Autres charges générales d'exploitation	1	5	1	>100,0%	-72,0%	1	0	-59,2%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	6	7	7	18,8%	4,4%	3	4	3,7%
Charges générales d'exploitation (2)	47	63	54	33,9%	-14,2%	28	27	-1,5%
Coefficient d'exploitation (2) / (1)	18,6%	18,7%	16,2%	0,1 pt	-2,4 pts	16,4%	18,8%	2,4 pts

Source : FEC

Il est à préciser que le FEC ne dispose pas d'agences de représentation à travers le territoire, ce qui limite les charges générales d'exploitation et permet de situer le coefficient d'exploitation à un niveau largement inférieur à celui du secteur bancaire.

Revue analytique premier semestre 2010-premier semestre 2011

Au titre du premier semestre 2011, le coefficient d'exploitation du FEC s'est établi à 18,8%, affichant ainsi une augmentation de 2,4 points par rapport au premier semestre 2010. En effet, les charges générales d'exploitation ont enregistré une quasi stagnation par rapport à juin 2010, grâce notamment à la poursuite de la maîtrise des charges de personnel et des charges externes, tandis que le PNB de la banque s'est inscrit en repli de 14,1%.

Revue analytique 2009-2010

Le coefficient d'exploitation, qui s'est établi à 16,2% à fin 2010 contre 18,7% en 2009, confirme la poursuite de la maîtrise des charges générales d'exploitation liée à :

- un recul des charges externes de 36,8% (soit -5 Mdh) par rapport à 2009, suite à la non reconduction des dépenses engagées en 2009, notamment celles concernant les frais d'honoraires (Audit des Systèmes d'Information et mise en place du Plan de Continuité d'Activité) ;
- une réduction des autres charges générales d'exploitation de 72% (soit -4 Mdh) comparativement à l'année 2009, année au cours de laquelle le FEC avait pris l'initiative de réclamer auprès de l'administration fiscale les rôles non reçus relatifs à certaines taxes locales portant sur les exercices 2006 à 2008 et de procéder à leur règlement.

Revue analytique 2008-2009

Au titre de l'exercice 2009, le coefficient d'exploitation n'a pas connu de changement significatif. Il s'est établi à 18,7%, en légère augmentation de 0,1 point comparativement à 2008. Cette situation provient d'une évolution quasi identique constatée aussi bien au niveau des charges générales d'exploitation (+33,9%) qu'au niveau du PNB (+33,4%).

En effet, les charges générales d'exploitation se sont établies à 63 Mdh en 2009 contre 47 Mdh en 2008. Cela s'explique principalement par les éléments suivants :

- une croissance de 12,6% (soit +4 Mdh) des charges de personnel suite au recrutement de 9 profils en vue d'accompagner le développement et la sécurisation des activités du FEC ;
- une hausse des charges externes de 66,3%, soit environ +5 Mdh par rapport à 2008. Ces charges, dont l'augmentation est liée à l'évolution de l'activité du FEC, sont constituées essentiellement des frais d'honoraires et d'évènementiel ;
- un accroissement des autres charges générales d'exploitation de 4 Mdh en 2009 comparativement à 2008. L'imputation des taxes locales relatives aux exercices 2006, 2007 et 2008 comme charges sur exercices antérieurs demeure la principale raison de cette hausse. Dans ce sens, il est à souligner que cette imputation des taxes locales provient d'une démarche à l'initiative du FEC pour régulariser sa situation envers l'administration fiscale.

II.4 RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

L'évolution du résultat brut d'exploitation du FEC se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09	S1 2010	S1 2011	Var.S1 11/10
Produit Net Bancaire	252	336	332	33,4%	-1,4%	169	146	-14,1%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
Autres produits d'exploitation non bancaire	0	1	1	>100,0%	73,8%	1	1	6,4%
Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0	0	95,6%	-7,3%	0	0	-63,9%
Charges générales d'exploitation	47	63	54	33,9%	-14,2%	28	27	-1,5%
Résultat Brut d'Exploitation	205	274	279	33,5%	1,7%	143	119	-16,4%

Source : FEC

Le résultat brut d'exploitation s'inscrit globalement dans une tendance croissante sur la période 2008-2010 avec une progression annuelle moyenne de 16,7%.

Revue analytique premier semestre 2010-premier semestre 2011

Bien que le premier semestre 2011 ait connu une poursuite de la maîtrise des charges générales d'exploitation, la baisse du PNB du FEC a eu un impact défavorable sur son résultat brut d'exploitation. Ce dernier s'est établi à 119 Mdh à fin 2011, en recul de 16,4% par rapport au premier semestre 2010.

Revue analytique 2009-2010

La réduction des charges générales d'exploitation a contribué à l'amélioration du résultat brut d'exploitation de la banque. Ce dernier a atteint 279 Mdh à fin 2010, en progression de 1,7% par rapport à 2009.

Revue analytique 2008-2009

A l'instar de la tendance haussière enregistrée au niveau du PNB du FEC, le résultat brut d'exploitation a enregistré une croissance de 33,5% en 2009 pour se situer autour de 274 Mdh, marquant ainsi une hausse de 69 Mdh comparativement à 2008.

Coût du risque

L'évolution du coût du risque du FEC se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09	S1 2010	S1 2011	Var. S1 11/10
Dotations aux provisions	44	3	1	-92,8%	-63,8%	3	9	>100,0%
Reprises sur provisions	71	103	41	45,1%	-60,8%	2	0	-89,6%
Coût du risque	-27	-100	-39	>100,0%	-60,6%	1	9	>100,0%

Source : FEC

Au titre du premier semestre 2011, le coût du risque du FEC s'élève à 9 Mdh, soit près de 8 Mdh de plus qu'en juin 2010. Cette évolution est liée à une augmentation de près de 6 Mdh des dotations aux provisions, en raison de l'accroissement des créances en souffrance, conjuguée à un recul de 2 Mdh des reprises constatées à fin juin 2011.

Le coût du risque du FEC a enregistré une hausse de 61 Mdh en 2010 pour s'établir à -39 Mdh et ce, grâce principalement à une baisse des créances en souffrance qui a été accompagnée par un repli des reprises des provisions constatées sur ces créances.

En 2009, le coût du risque de la banque s'est établi à -100 Mdh, contre -27 Mdh en 2008, soit une baisse de 73 Mdh par rapport à 2008. Ce repli est lié aux importantes reprises des provisions suite à la baisse des créances en souffrance de 87,5% au titre de l'exercice 2009.

II.5 RÉSULTAT NET

Le résultat net du FEC a évolué comme suit sur la période considérée :

Mdh	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09	S1 2010	S1 2011	Var. S1 11/10
Résultat Brut d'Exploitation	205	274	279	33,5%	1,7%	143	119	-16,4%
Dotations nettes des reprises aux provisions	-27	-100	-39	>100,0%	-60,7%	1	9	>100,0%
Autres dotations nettes des reprises *	-5	-5	-1	-1,2%	-70,0%	0	0	-59,1%
Résultat courant	237	379	320	60,0%	-15,7%	142	110	-22,2%
Résultat non courant	0	0	-6	-90,7%	ns	-6	0	ns
Impôt sur les résultats	88	141	119	60,2%	-15,8%	50	41	-18,7%
Résultat net	149	238	195	59,6%	-18,1%	86	70	-18,7%

Source : FEC – (*) Dotations aux provisions pour risques et charges nettes des reprises.

Revue analytique premier semestre 2010-premier semestre 2011

Le résultat net du FEC s'élève à 70 Mdh à fin juin 2011, en repli de 18,7% par rapport au premier semestre 2010. Cette régression s'explique par les effets conjugués suivants :

- un recul du résultat brut d'exploitation de 16,4% à près de 119 Mdh ;
- une augmentation des dotations aux provisions nettes des reprises pour créances et engagements par signature en souffrance de près de 8 Mdh ;
- une amélioration du résultat non courant, en raison de la non récurrence de l'impact défavorable constaté en 2010 relatif au décalage dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi de finances 2010 concernant la TVA sur les intérêts des prêts contractés par les collectivités locales.

Revue analytique 2009-2010

A fin 2010, le résultat net du FEC s'est établi à 195 Mdh, reflétant dorénavant l'activité d'exploitation de la Banque et ce, après une année 2009 exceptionnelle marquée par d'importantes reprises sur

provisions sur créances en souffrance relatives notamment au programme MEN. Cette évolution s'explique par :

- une diminution des dotations aux provisions de plus de 2 Mdh comparativement à 2009, pour s'établir à près de 1 Mdh à fin 2010 ;
- un recul des reprises sur provisions de 60,8% (-62 Mdh) à près de 41 Mdh à fin 2010 ;
- la constatation d'un résultat non courant de -6 MDH dû à un décalage dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi de finances 2010¹⁷ concernant la TVA sur les intérêts des prêts contractés par les collectivités locales.

Revue analytique 2008-2009

Le résultat net du FEC s'est établi à près de 238 Mdh à fin 2009, marquant une croissance de 59,6% par rapport à 2008. Cette performance est due principalement aux éléments suivants :

- une nette progression de 60,0% du résultat courant qui s'élève à 379 Mdh à fin 2009. Cette évolution est impulsée principalement par la tendance haussière enregistrée tant au niveau du PNB que du résultat brut d'exploitation du FEC ;
- une amélioration du profil de risque du portefeuille de prêts, traduisant ainsi l'efficacité des efforts fournis en matière de recouvrement des créances en souffrance et notamment celles relatives au programme MEN. En effet, le taux de créances en souffrance est passé de 8,0% en 2008 à 0,9% en 2009. Cela a permis à la Banque de constater :
 - ✓ une baisse de 92,8% des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance, dont le montant à fin 2009 s'élève à 3 Mdh contre 44 Mdh en 2008 ;
 - ✓ une reprise des provisions sur créances en souffrance de 103 Mdh en 2009, soit près de 32 Mdh de plus qu'en 2008.

Par ailleurs, l'évolution de l'autofinancement de l'établissement se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09	S1 2010	S1 2011	Var.S1 11/10
Résultat net de l'exercice	149	238	195	59,6%	-18,1%	86	70	-18,7%
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	6	7	7	18,8%	4,4%	3	4	3,7%
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	3	0	0	-86,6%	-88,5%	0	0	-91,9%
(-) Reprises de provisions	8	5	2	-33,0%	-71,4%	1	0	-70,4%
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0	>100,0%	100,0%	0	0	ns
Capacité d'autofinancement (CAF)	150	240	201	60,1%	-16,4%	89	73	-17,7%
(-) Bénéfices distribués	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
Autofinancement	150	240	201	60,1%	-16,4%	89	73	-17,7%

Source : FEC

A l'instar de la tendance baissière enregistrée au niveau du résultat net de la Banque au premier semestre 2011, la CAF du FEC a affiché un repli de 17,7% à près de 73 Mdh à fin juin 2011.

¹⁷ En vertu de l'article 7 de la loi de finances n°48-09 pour l'année budgétaire 2010 promulguée par le dahir n° 1-09-243 du 13 moharrem 1431 (30 décembre 2009), les opérations et les intérêts afférents aux avances et aux prêts consentis aux Collectivités Locales par le Fonds d'Equipeement Communal sont assujetties à la TVA au taux de 10%.

Au titre de la période 2008-2010, l'amélioration des décaissements et du profil de risque du portefeuille de prêts du FEC ont eu un impact positif sur la rentabilité de la Banque et, par conséquent, sur sa capacité d'autofinancement. En effet, la CAF du FEC s'établit à 201 Mdh à fin 2010, réalisant ainsi une croissance annuelle moyenne de 15,7% sur cette période.

De par son statut d'établissement de crédit émanant de l'Etat (détenu à 100% par l'Etat), le FEC ne procède pas à la distribution de dividendes.

II.6 RENTABILITÉ DES FONDS PROPRES ET RENTABILITÉ DES ACTIFS

Les indicateurs de rentabilité du FEC se présentent comme suit :

Mdh	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09	S1 2010	S1 2011	Var. S1 11/10
Résultat net	149	238	195	59,6%	-18,1%	86	70	-18,7%
Fonds propres	1 830	2 064	2 257	12,8%	9,3%	2 149	2 326	8,2%
Total bilan	8 420	10 078	10 617	19,7%	5,3%	10 017	11 469	14,5%
Return On Equity (ROE)	8,2%	11,5%	8,6%	3,4 pts	-2,9 pts	4,0%	3,0%	-1,0 pt
Return On Assets (ROA)	1,8%	2,4%	1,8%	0,6 pt	-0,5 pt	0,9%	0,6%	-0,2 pt

Source : FEC

Revue analytique premier semestre 2010-premier semestre 2011

A fin juin 2011, le ROE et le ROA du FEC s'élèvent respectivement à 3,0% et 0,6%, affichant ainsi des réductions respectives de 1,0 point et 0,2 point par rapport au premier semestre 2010. Cette situation s'explique par un repli de la rentabilité de la Banque conjugué à une amélioration des fonds propres et du total bilan.

Revue analytique 2009-2010

A fin 2010, le ROE et le ROA du FEC se sont établis respectivement à 8,6% et 1,8%. En effet, le retour du résultat net en 2010 à un niveau qui reflète désormais l'activité d'exploitation de la Banque a été accompagné par :

- un accroissement des fonds propres de 9,3% comparativement à l'exercice précédent, en raison principalement de l'incorporation du résultat net de 2009 en réserves ;
- une amélioration du total bilan de 5,3% par rapport à 2009, suite notamment à l'évolution des créances sur la clientèle qui ont enregistré une progression de 13,0% à près de 10,4 Mrds Dh à fin 2010.

Revue analytique 2008-2009

Les ROE et ROA se sont établis respectivement à 11,5% et 2,4% à fin 2009, soit des progressions respectives de +3,4 points et +0,6 point comparativement à 2008. Cette amélioration des indicateurs de performance du FEC en 2009 est liée à une augmentation du résultat net (+59,6%) plus importante que celle des fonds propres (+12,8%) et du total bilan (19,7%).

III. PRESENTATION DU BILAN

Le bilan du FEC se présente comme suit, sur les trois derniers exercices :

Mdh	2008	2009	2010	S1 2011	Var. 09/08	Var. 10/09	Var. S1 11/10
Actif	8 420	10 078	10 617	11 469	19,7%	5,3%	8,0%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	36	42	88	177	16,4%	>100,0%	>100,0%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	47	740	5	126	>100,0%	-99,3%	>100,0%
Créances sur la clientèle	8 079	9 197	10 397	10 483	13,8%	13,0%	0,8%
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	ns	ns	ns
Titres de transaction et de placement	-	-	-	571	ns	ns	ns
Autres actifs	175	20	51	39	-88,8%	>100,0%	-25,0%
Titres d'investissement	-	-	-	-	ns	ns	ns
Titres de participation et emplois assimilés	0	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%
Créances subordonnées	-	-	-	-	ns	ns	ns
Immobilisation en crédit bail et en location	-	-	-	-	ns	ns	ns
Immobilisations incorporelles	8	6	5	4	-20,3%	-21,0%	-20,3%
Immobilisations corporelles	74	73	71	69	-1,3%	-3,5%	-1,8%
Passif	8 420	10 078	10 617	11 469	19,7%	5,3%	8,0%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-	-	ns	ns	ns
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 052	4 510	3 949	3 838	-10,7%	-12,4%	-2,8%
Dépôts de la clientèle	-	-	-	-	ns	ns	ns
Titres de créances émis	1 366	3 366	4 359	5 188	>100,0%	29,5%	19,0%
Autres passifs	165	135	52	117	-18,1%	-61,8%	>100,0%
Provisions pour risques et charges	7	2	1	1	-66,7%	-60,0%	-16,1%
Provisions réglementées	-	-	-	-	ns	ns	ns
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	-	-	ns	ns	ns
Dettes subordonnées	-	-	-	-	ns	ns	ns
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	ns	ns	ns
Réserves et primes liées au capital	1 326	1 471	1 707	1 901	10,9%	16,0%	11,4%
Capital	355	355	355	355	0,0%	0,0%	0,0%
Actionnaires, capital non versé (-)	-	-	-	-	ns	ns	ns
Report à nouveau (+/-)	-	-	-	-	ns	ns	ns
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-	ns	ns	ns
Résultat net de l'exercice (+/-)	149	238	195	70	59,6%	-18,2%	-64,4%

Source : FEC

IV. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

IV.1 CRÉDITS

L'évolution des prêts accordés par le FEC se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2008	2009	2010	S1 2011	Var. 09/08	Var. 10/09	Var. S1 11/10
Créances sur les établissements de crédits et assimilés (C1)	47	740	5	126	>100,0%	-99,3%	>100,0%
A vue	17	6	5	4	-67,3%	-12,7%	-9,6%
A terme	30	734	-	122	>100,0%	-100,0%	ns
Créances sur la clientèle (C2)	8 079	9 197	10 397	10 483	13,8%	13,0%	0,8%
Crédits de trésorerie et à la consommation	3	3	2	2	-0,8%	-6,7%	-12,8%
Crédits à l'équipement	7 336	8 742	9 957	10 030	19,2%	13,9%	0,7%
Crédits immobiliers	28	27	27	26	-4,4%	-0,2%	-2,3%
Autres crédits	-	-	-	-	ns	ns	ns
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	ns	ns	ns
Créances en souffrance nettes de provision	504	56	24	122	-89,0%	-56,5%	>100,0%
Intérêts courus à recevoir	208	370	386	303	77,7%	4,3%	-21,5%
Total crédits (C1) + (C2)	8 127	9 937	10 402	10 609	22,3%	4,7%	2,0%

Source : FEC

Au titre de la période 2008-2010, les créances sur la clientèle ont enregistré un taux de croissance annuel moyen de 13,4%.

Par ailleurs, il est à préciser que les crédits à l'équipement représentent en moyenne près de 94,1% du total des crédits octroyés par le FEC au titre de cette période.

Revue analytique 2010-premier semestre 2011

Au titre du premier semestre 2011, le total des crédits accordés par le FEC s'élève à 10 609 Mdh, en progression de 2,0% par rapport à fin décembre 2010. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- une augmentation de 121 Mdh des créances sur les établissements de crédit et assimilés, suite à une avance du même montant (soit 121 Mdh) accordée à la BCP par le FEC ;
- une quasi stagnation des créances sur la clientèle, dont l'encours à fin juin 2011 s'élève à 10 483 Mdh.

Revue analytique 2009-2010

Le total des créances détenues par la Banque a atteint 10 402 Mdh à fin 2010, en progression de 4,7% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par les effets conjugués suivants :

- le remboursement d'une grande partie des créances sur les établissements de crédit, dont l'encours est passé de 740 Mdh en 2009 à 5 Mdh à fin 2010 ;
- un accroissement des créances sur la clientèle de 13,0% à 10 397 Mdh à fin 2010. Cette amélioration est attribuée essentiellement à l'augmentation des crédits à l'équipement de 13,9% (soit +1 216 Mdh) par rapport 2009.

Revue analytique 2008-2009

A fin 2009, le total des créances s'élève à 9 937 Mdh, en progression de 22,3% par rapport à 2008. Cette hausse se justifie principalement par :

- une évolution de 13,8% des créances sur la clientèle, dont l'encours est passé de 8 079 Mdh en 2008 à près de 9 197 Mdh en 2009. L'augmentation des crédits à l'équipement de 19,2% (soit +1 405 Mdh par rapport à 2008) demeure la principale raison de cette hausse ;
- un accroissement des créances sur les établissements de crédit, qui ont atteint près de 740 Mdh à fin 2009, soit environ 693 Mdh de plus qu'en 2008. Cette amélioration correspond principalement à des prêts de trésorerie accordés aux établissements bancaires pour un montant de 734 Mdh.

IV.2. CRÉANCES EN SOUFFRANCE (CES)

Les créances en souffrance du FEC ont évolué comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09	S1 2010	S1 2011	Var. S1 11/10
Créances sur la clientèle brutes (1)	8 236	9 224	10 417	12,0%	12,9%	9 620	10 523	9,4%
Créances en souffrance brutes (2)	660	83	45	-87,5%	-46,0%	86	162	88,3%
Créances pré-douteuses	88	-	-	-100,0%	ns	11	25	>100,0%
Créances douteuses	439	30	0	-93,1%	-98,4%	9	93	>100,0%
Créances compromises	134	52	44	-60,9%	-15,6%	66	44	-33,3%
Provisions sur créances en souffrance (3)	87	16	11	-82,0%	-28,3%	17	21	25,2%
Agios réservés (4)	69	11	9	-84,0%	-18,5%	11	19	70,8%
Créances en souffrance nettes (2) - (3) - (4)	504	56	24	-88,9%	-56,5%	58	122	>100,0%
Taux de créances en souffrance (2) / (1)	8,0%	0,9%	0,4%	-7,1 pts	-0,5 pt	0,9%	1,5%	0,6 pt

Source : FEC

De par son statut de banque au service du développement local, le FEC fait de l'amélioration du profil de risque du portefeuille de prêts, l'une de ses principales priorités. Cela se reflète à travers les actions entreprises par la Banque en terme de recouvrement d'impayés, qui se sont avérées efficaces, dans la mesure où le taux des créances en souffrance est passé de 23,2% en 2005 à 8,0% en 2008, puis à 0,4% en 2010, avant d'atteindre 1,5% à fin juin 2011.

Par ailleurs, il est à préciser que les créances en souffrance correspondent à deux catégories de prêts accordés par le FEC :

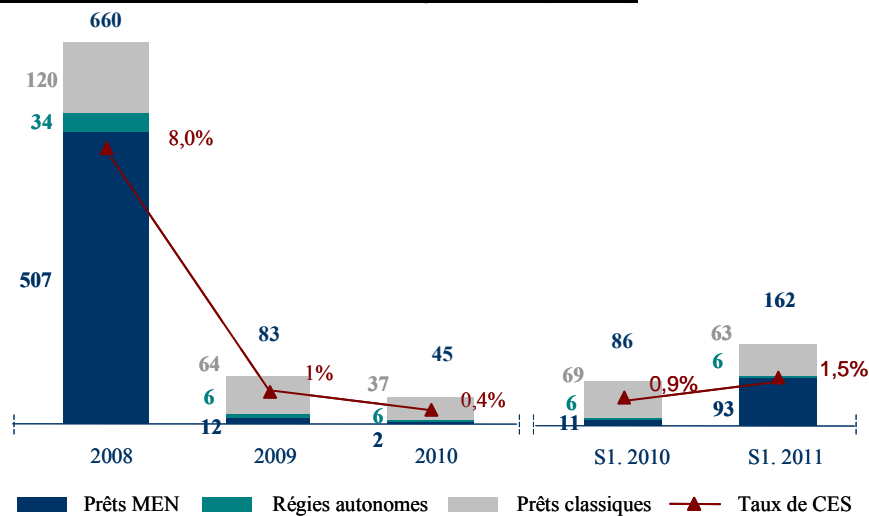
- **les créances en souffrance liées aux crédits classiques accordés principalement aux collectivités locales et aux régions autonomes.** Il y a lieu de souligner que, lors de la préparation et l'approbation des budgets communaux, les annuités de prêts contractés par les Collectivités Locales sont considérées comme des dépenses obligatoires conformément à l'article 41 de la loi n° 45.08 sur les finances locales ;
- **les créances en souffrance relatives aux prêts accordés dans le cadre du programme MEN¹⁸.** A cet effet, il y a lieu de rappeler qu'en date du 27 octobre 1999, une convention quadripartite portant sur la réalisation d'un programme de réhabilitation et de mise à niveau des infrastructures scolaires en milieu rural et périurbain, a été signée entre les Ministères de l'Education Nationale, de l'Intérieur et de l'Economie et des Finances et le Fonds d'Equipement Communal. Cette convention qui porte sur un programme global de 1,5 milliard de dirhams a été concrétisée en prêts du FEC au profit de 948 Collectivités Locales à hauteur de 953,5 Mdh, représentant au

¹⁸ MEN : programme de réhabilitation et mise à niveau des établissements scolaires implantés en milieu rural et péri urbain, fait suite à une Convention Cadre signée entre le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère des Finances et le FEC en octobre 1999. Au terme de cette Convention, les Collectivités Locales prennent en charge le lancement et la réalisation des travaux à financer par des prêts FEC, et le MEN alloue annuellement aux Collectivités Locales concernées une dotation financière couvrant les remboursements du prêt FEC.)

31 décembre 2010 un encours de 391 Mdh. Le remboursement de ces prêts au FEC est pris en charge par le Ministère de l'Education Nationale et assuré par le biais de dotations annuelles versées par ce Ministère aux budgets des Collectivités Locales. Cependant, la complexité et la longueur des procédures budgétaires et comptables ainsi que la multiplicité des intervenants ont conduit à des retards de paiement d'un montant de 91 Mdh et 104 Mdh respectivement en 2008 et 2010 qui, du fait de leur caractère conjoncturel et de leur assimilation à des créances sur l'Etat, ne présentent pas de risque pour l'institution. Ces retards ont en effet impacté le taux de recouvrement qui s'est situé à 27% et 21% en 2008 et 2010. En revanche, l'exercice 2009 a été marqué par une réduction de 98% des arriérés relatifs aux prêts MEN qui se sont établis à près de 2 Mdh au 31 décembre 2009.

L'évolution des créances en souffrance se présente comme suit, sur la période considérée :

Evolution des créances en souffrance du FEC entre 2008 et juin 2011 – (en Mdh)



Source : FEC

Revue analytique premier semestre 2010-premier semestre 2011

Au titre du premier semestre 2011, les créances en souffrance du FEC ont enregistré une augmentation de 76 Mdh pour s'établir à 162 Mdh. Cette évolution s'explique par l'accroissement des créances en souffrance du MEN qui ont augmenté de 82 MDH et la baisse des CES des prêts classiques de 6 MDH au cours de cette période.

Le taux de créances en souffrance suit l'évolution des CES et s'établit à 1,5% à fin juin 2011 contre 0,9% au 30 juin 2010, marquant une hausse de 0,6 point.

Revue analytique 2009-2010

Au titre de l'exercice 2010, les créances en souffrance du FEC se sont établies à 45 Mdh, enregistrant ainsi une baisse de 46,0% (-38 Mdh) comparativement à 2009.

Le taux de créances en souffrance a été divisé par deux et se situe à 0,4% à fin 2010 contre 0,9% en 2009.

Cette amélioration témoigne de la poursuite des efforts fournis par le FEC en matière de recouvrement des arriérés. Dans ce sens, la baisse des créances en souffrance en 2010 est liée au recouvrement de 39,8% des créances en souffrance issues des prêts classiques et de 81,1% de celles relatives au programme MEN.

L'amélioration du profil de risque du portefeuille de prêt de la Banque s'est traduite par une diminution des provisions et des agios réservés. Ainsi, le montant net des créances en souffrance totales ressort à 24 Mdh, soit 31 Mdh (-56,5%) de moins qu'en 2009.

Revue analytique 2008-2009

A fin 2009, les créances en souffrance s'élèvent à environ 83 Mdh, en baisse de 87,5% par rapport à 2008. Le taux de créances en souffrance est ainsi passé de 8,0% en 2008 à moins de 0,9% en 2009.

Cette évolution favorable est due essentiellement à l'amélioration continue du profil de risque du portefeuille de prêts, en lien avec les efforts de recouvrement fournis par le FEC. En effet, le repli des créances en souffrance en 2009 provient principalement du recouvrement de 97,5% des créances en souffrance issues du Programme MEN. Pour leur part, les créances en souffrance relatives aux prêts classiques ont reculé de 54,4% comparativement à 2008.

IV.2.1 Créances en souffrance des prêts classiques

L'évolution des créances en souffrance relatives aux prêts classiques du FEC se présente comme suit, sur la période considérée :

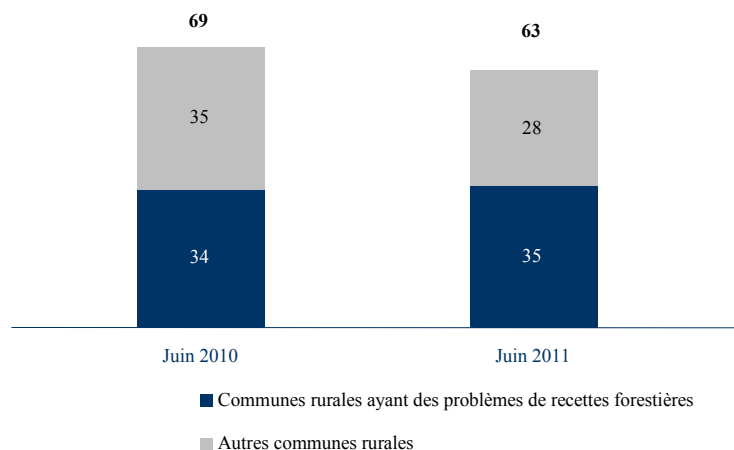
Mdh	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09	S1 2010	S1 2011	Var. S1 11/10
Créances en souffrance brutes	154	70	42	-54,4%	-39,8%	75	69	-9,1%
Créances pré-douteuses	4	-	-	-100,0%	ns	11	25	>100,0%
Créances douteuses	43	30	0	-28,7%	-98,4%	3	1	-71,3%
Créances compromises	107	40	42	-62,8%	5,0%	61	43	-32,7%
Provisions sur créances en souffrance	44	13	11	-69,3%	-19,4%	15	12	-21,7%
Agios réservés	20	10	9	-49,0%	-11,6%	10	11	8,8%
Créances en souffrance nettes	90	47	22	-48,3%	-51,7%	50	46	-7,5%

Source : FEC

Revue analytique premier semestre 2010-premier semestre 2011

L'évolution des créances en souffrance relatives aux prêts classiques octroyés aux collectivités locales, entre juin 2010 et juin 2011, est présentée dans le graphique suivant :

Evolution des créances en souffrance des prêts classiques hors Régies Autonomes entre juin 2010 et juin 2011 – Mdh



Source : FEC

Au titre du premier semestre 2011, les créances en souffrance brutes des prêts classiques se sont inscrites en recul de 9,5% (-6 Mdh), suite notamment au recouvrement d'une partie des créances compromises par le FEC.

Aucune commune urbaine n'est concernée par les créances en souffrance. Quant aux communes rurales, sur les 13 Collectivités Locales rurales concernées, 3 d'entre-elles connaissent des problèmes de recettes forestières.

De leur côté, les créances en souffrance sur les régies, notamment l'ex RAD, s'élèvent à 6 Mdh.

Les créances en souffrance nettes se sont établies à 46 Mdh à fin juin 2011, enregistrant un repli de 7,5% (-4 Mdh) lié à la baisse des créances en souffrance brutes et des provisions constituées.

Revue analytique 2009-2010

A fin 2010, les créances en souffrance brutes des prêts classiques se sont établies à 42 Mdh, en recul de 39,8% comparativement à 2009. Le recouvrement de l'intégralité des créances douteuses (soit 30 Mdh) et l'absence de créances pré-douteuses constituent la principale raison de cette diminution.

Les créances en souffrance nettes ont, quant à elles, été divisées par deux pour se situer à 22 Mdh à fin 2010, suite à la baisse des provisions et des agios réservés à ces créances de 19,4% et de 11,6% respectivement.

Revue analytique 2008-2009

Les créances en souffrance brutes des prêts classiques s'élèvent à 70 Mdh à fin 2009, enregistrant ainsi une baisse de 54,4% par rapport à 2008. Cette amélioration résulte du recouvrement de 62,8% des créances compromises, de 28,7% des créances douteuses et de l'intégralité des créances pré-douteuses.

La reprise d'une grande partie des provisions sur créances en souffrance des prêts classiques (-69,3% par rapport à 2008) accompagnée d'un recul des agios réservés à ces créances (-49,0% par rapport à 2008) font ressortir des créances en souffrance nettes de 47 Mdh, en retrait de 48,3% comparativement à 2008.

IV.2.2 Créances en souffrance du MEN

Les créances en souffrance relatives au programme MEN ont évolué comme suit, sur la période considérée :

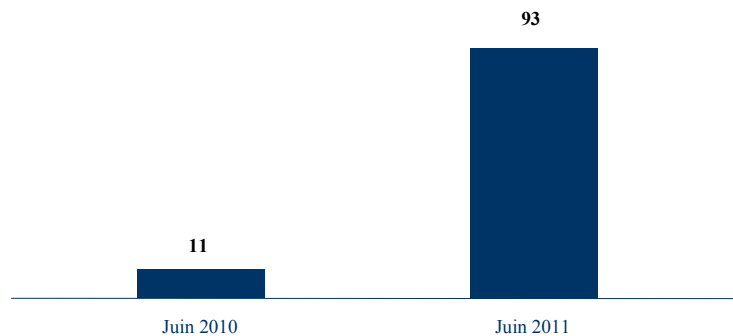
Mdh	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09	S1 2010	S1 2011	Var. S1 11/10
Créances en souffrance brutes	507	12	2	-97,5%	-81,1%	11	93	>100,0%
Créances pré-douteuses	84	-	-	-100,0%	ns	-	-	ns
Créances douteuses	396	-	-	-100,0%	ns	6	91	>100,0%
Créances compromises	27	12	2	-53,5%	-81,1%	5	2	-59,6%
Provisions sur créances en souffrance	44	2	0	-94,8%	-81,0%	1	9	>100,0%
Agios réservés	50	1	0	-97,9%	-82,7%	1	9	>100,0%
Créances en souffrance nettes	414	9	2	-97,8%	-80,9%	8	76	>100,0%

Source : FEC

Revue analytique premier semestre 2010-premier semestre 2011

L'évolution des créances en souffrance relatives au programme MEN entre les premiers semestres 2010 et 2011 est présentée dans le graphique suivant :

Evolution des créances en souffrance brutes relatives au programme MEN entre juin 2010 et juin 2011 – (en Mdh)



Source : FEC

Les créances en souffrance relatives au programme MEN se sont de nouveau inscrites en hausse au cours du premier semestre 2011. Cet incident ponctuel est exclusivement du à la complexité et la longueur des procédures budgétaires et comptables ainsi qu'à la multiplicité des intervenants, ce qui conduit à des retards de paiement qui ont engendré des CES d'un montant de 93 Mdh.

Revue analytique 2009-2010

Au titre de l'exercice 2010, les actions entreprises par le FEC en matière de recouvrement des créances en souffrance relatives au programme MEN se sont poursuivies et se sont traduites par une baisse de 81,1% de ces créances. Ainsi, le montant net de ces dernières s'est établi à 2 Mdh à fin 2010 contre 9 Mdh en 2009, soit une baisse de 80,9% sur la période considérée.

Revue analytique 2008-2009

L'exercice 2009 a été marqué par le recouvrement de 97,5% des créances en souffrance relatives au programme MEN. Leur part dans les créances en souffrance totales du FEC est donc passée de 84,9% en 2008 à seulement 15,1% à fin 2009.

Cette amélioration significative provient principalement du recouvrement de l'intégralité des créances pré-douteuses et douteuses, sachant que ces dernières représentaient environ 94,7% du total des créances en souffrance du MEN en 2008. Quant aux créances compromises, elles ont connu un retrait de 53,5% comparativement à 2008, pour s'établir à 12 Mdh.

Après prise en compte des provisions (-94,8% par rapport à 2008) ainsi que des agios réservés (-97,9% comparativement à 2008), les créances en souffrance nettes ressortent à 9 Mdh à fin 2009, soit un recul de 97,8% par rapport 2008.

IV.2.3 Provisions sur créances en souffrance

L'encours des provisions sur créances en souffrance a évolué comme suit, durant les trois derniers exercices :

Mdh	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09	S1 2010	S1 2011	Var. S1 11/10
Créances en souffrance brutes (1)	660	83	45	-87,5%	-46,0%	86	162	88,3%
Provisions sur créances en souffrance (2)	87	16	11	-82,0%	-28,3%	17	21	25,2%
Agios réservés (3)	69	11	9	-84,0%	-18,5%	11	19	70,8%
Taux de provisionnement [(2)+(3)] / (1)	23,7%	32,5%	45,7%	8,8 pts	13,1 pts	32,4%	24,7%	-7,7 pts
Taux de couverture (2) / [(1)-(3)]	14,8%	22,1%	31,8%	7,3 pts	9,8 pts	22,4%	14,7%	-7,7 pts

Source : FEC

La baisse significative des créances en souffrance au cours de la période 2008-2010, s'est traduite par une baisse moyenne du stock de provisions de 64,0% par an.

Revue analytique premier semestre 2010-premier semestre 2011

Au titre du premier semestre 2011, le stock de provision sur créances en souffrance s'est accru de 25,2% (soit +4 Mdh) pour s'établir à 21 Mdh. Cette évolution est liée à la constatation d'une dotation aux provisions sur créances en souffrance de près de 9 Mdh sur la période.

Pour leur part, les taux de provisionnement et de couverture des CES ont affiché des baisses respectives de 7,7 points par rapport à juin 2010 pour atteindre respectivement 32,4% et 22,4% et ce, du fait que les provisions constituées concernent des créances en souffrance nouvellement constatées liées aux prêts MEN.

Revue analytique 2009-2010

A fin 2010, le stock des provisions sur créances en souffrance s'est établi à 11 Mdh, en diminution de 28,3% (soit -5 Mdh) par rapport à 2009. Cette situation provient principalement de :

- la non récurrence des reprises sur provisions sur créances en souffrance constatées en 2009, entraînant ainsi une réduction de 91,3% de ces reprises par rapport à 2009 (soit -55 Mdh) ;
- un recul des dotations aux provisions sur créances en souffrance constatées en 2010 de 72,7% par rapport à 2009 (soit -2 Mdh).

Par ailleurs, les taux de provisionnement et de couverture des CES ont enregistré des progressions respectives de 13,1 points et 9,8 points par rapport à 2009 pour s'établir à 45,7% et 31,8% respectivement et ce, malgré la baisse des CES. Cette situation est due au vieillissement de ces créances, qui ont été reclassées dans les catégories de créances en souffrance supérieures, pour lesquelles le taux de provision est plus important.

Revue analytique 2008-2009

Le stock des provisions sur créances en souffrance a enregistré une baisse significative à fin 2009. Ainsi, l'encours de ces provisions s'élève à environ 16 Mdh, en retrait de 81,6% par rapport à 2008. Cette évolution résulte de la reprise d'une importante partie des provisions (60 Mdh), suite au recouvrement de 87,5% des créances en souffrance brutes en 2009.

Au titre de l'exercice 2009, les taux de provisionnement et de couverture des CES s'élèvent respectivement 32,5% et 22,1%, soit des progressions respectives de 8,8 points et 7,3 points, en raison principalement de la baisse de 87,5% des CES en 2009.

IV.3. AUTRES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

IV.3.1 Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux

L'évolution de ce poste se présente comme suit, sur les trois derniers exercices :

Mdh	2008	2009	2010	S1 2011	Var. 09/08	Var. 10/09	Var. S1 11/10
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	36	42	88	177	16,4%	>100,0%	>100,0%

Source : FEC

Ce poste correspond au solde comptable du compte courant du FEC ouvert auprès de la Trésorerie générale et de Bank Al-Maghrib.

A fin juin 2011, ce poste a enregistré une augmentation de 89 Mdh pour atteindre 177 Mdh. Cette progression résulte de l'augmentation de 122 Mdh des créances sur les établissements de crédit et assimilés.

En 2010, ce poste a connu une hausse de 46 Mdh pour s'établir à 88 Mdh, suite notamment à l'augmentation des disponibilités du compte courant ouvert auprès de la Trésorerie générale.

Au titre de l'exercice 2009, ce compte s'élève à 42 Mdh, en progression de 16,4% (+6 Mdh) par rapport à 2008, en raison d'un accroissement des soldes de la Trésorerie générale et de Bank Al-Maghrib.

IV.3.3 Autres actifs

L'évolution de ce poste se présente comme suit, sur les trois derniers exercices :

Mdh	2008	2009	2010	S1 2011	Var. 09/08	Var. 10/09	Var. S1 11/10
Autres actifs	175	20	51	39	-88,8%	>100,0%	-25,0%

Source : FEC

Le poste « Autres actifs » correspond essentiellement aux sommes dues par l'Etat et aux comptes d'écart sur devises et titres.

Au 30 juin 2011, ce poste s'élève à 39 Mdh, en repli de 25,0% par rapport à l'exercice 2010, suite à la liquidation, en avril 2011, du risque de change, constaté en 2010. En effet, ce risque de change correspond à la contrepartie de la garantie octroyée par l'Etat au FEC, en couverture du risque de change lié aux emprunts extérieurs.

Au titre de l'exercice 2010, ce poste s'est établi à 51 Mdh contre 20 Mdh en 2009. En effet, après une résorption, en 2009, des créances constatées sur l'Etat en 2008 correspondant aux acomptes d'impôt sur les sociétés (IS) versés, ce poste a connu une augmentation de 31 Mdh en 2010, en raison d'une créance détenue par le FEC sur l'Etat correspondant aux acomptes d'IS versés au cours de 2010.

V. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU PASSIF DU BILAN

V.1. DÉPÔTS

De par la particularité de son portefeuille de clients, composé essentiellement des collectivités locales et des régies autonomes, le FEC n'exerce pas d'activité de collecte de dépôts auprès de sa clientèle. Le recours à l'emprunt bancaire et au marché financier constitue ainsi les deux principales sources de financement de la Banque.

V.2. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

L'encours des dettes envers les établissements de crédit du FEC a évolué comme suit, durant les trois derniers exercices :

Mdh	2008	2009	2010	S1 2011	Var. 09/08	Var. 10/09	Var. S1 11/10
Emprunts de trésorerie	550	850	-	-	54,5%	-100,0%	Ns
Emprunts financiers *	4 502	3 660	3 949	3 838	-18,7%	7,9%	-2,8%
Dettes envers les établissements de crédit	5 052	4 510	3 949	3 838	-10,7%	-12,4%	-2,8%

Source : FEC – () Y compris autres dettes et intérêts courus à payer*

Bien que le financement par emprunt bancaire soit considéré comme étant la principale source de financement du FEC, sa part dans l'encours de la dette globale a connu une baisse significative durant les trois dernières années et ce, au profit du recours croissant au marché financier. Ainsi, l'emprunt bancaire représente près de 42,5% des ressources d'emprunt totales à fin juin 2011, contre 78,7% en 2008.

Revue analytique 2010-premier semestre 2011

A fin juin 2011, l'encours des dettes auprès des établissements de crédit s'établit à 3 838 Mdh, en repli de 2,8% par rapport à fin décembre 2010, suite au remboursement des échéances relatives au premier semestre 2011.

Revue analytique 2009-2010

L'encours des dettes auprès des établissements de crédit s'élève à 3 949 Mdh à fin 2010, en recul de 12,4% (-561 Mdh) comparativement à 2009. Cette évolution s'explique par les effets combinés suivants :

- le remboursement de l'intégralité des emprunts de trésorerie à terme, dont l'encours à fin 2009 s'élevait à 850 Mdh ;
- un accroissement des emprunts financiers qui ont connu une progression de 289 Mdh en 2010 comparativement à 2009.

Revue analytique 2008-2009

Au titre de l'exercice 2009, le total des encours de dettes bancaires du FEC s'élève à 4 510 Mdh, en recul de 10,7% (- 542 Mdh) par rapport à 2008. Cette régression provient des effets conjugués suivants :

- une diminution des emprunts financiers de -18,7 % (-842 Mdh) pour s'établir à 3 660 Mdh à fin 2009 ;
- une hausse des emprunts de trésorerie de 54,5% à près de 850 Mdh à fin 2009 contre 550 Mdh en 2008.

V.2.1 Emprunts locaux

Les caractéristiques de l'encours d'emprunts locaux se présentent comme suit, sur la période considérée :

Mdh	Encours au 31/12/2008	Encours au 31/12/2009	Encours au 31/12/2010	Encours au 30/06/2011	Durée	Taux HT
Moyen et long terme	3 364	2 692	3 112	3 098	Entre 5 et 12 ans *	Entre 4,14% et 5,15%
Court terme	553	852	-	-	Entre 31 et 92 jours	5,02%
Total Encours	3 917	3 544	3 112	3 098		

Source : FEC

* Pour l'encours au 31/12/2009, la durée des emprunts à moyen et long terme est comprise entre 1 et 6 ans

A fin 2010, l'encours d'emprunts auprès des banques marocaines s'élève 3 112 Mdh, soit environ 78,8% de l'encours total d'emprunts auprès des établissements de crédit (banques locales et internationales confondues). L'intégralité de ces encours correspond à des emprunts moyen et long terme contractés à des taux hors taxe allant de 4,14% à 5,15%.

Au 30 juin 2011, et en l'absence de recours à ce type d'emprunt durant le semestre, l'encours d'emprunts locaux s'établit à 3 098 Mdh portant la part de cet encours à près de 80,7% de l'encours total d'emprunt auprès des établissements de crédit. En outre, l'encours à fin juin 2011 se compose exclusivement d'emprunts moyen et long terme.

V.2.2 Emprunts internationaux

Les caractéristiques de l'encours d'emprunts auprès des bailleurs de fonds étrangers, se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	Encours au 31/12/2008	Encours au 31/12/2009	Encours au 31/12/2010	Encours au 30/06/2011	Devise	Durée	Taux HT
Banque Mondiale BIRD (4 231 MOR)	293	221	153	122	Dollars/Euro	12 ans	A partir de 4,33%
Banque Mondiale BIRD (3 617 MOR)	379	305	252	200	Dollars	20 ans	4,57%
KFW (15 MDM)	155	159	162	165	Euros	40 ans	0,75%
KFW (6 MDM)	68	70	71	72	Euros	40 ans	0,75%
USAID (8,5 MUS\$)	40	36	34	30	Dollars	30 ans	9,28%
USAID (9 MUS\$)	54	49	48	43	Dollars	30 ans	7,29%
USAID (15 MUS\$)	121	114	117	108	Dollars	30 ans	7,55%
BEI (10,038 MEUR)	25	13	-	-	Euros	15 ans	5,69%
Total Encours	1 135	966	837	740			

Source : FEC

A fin 2010, l'encours des emprunts extérieurs s'est établi à 837 Mdh contre 966 Mdh en 2009. Cette baisse de 13,4% s'explique aussi bien par le remboursement des échéances que par l'absence de recours à ce type d'emprunt durant les dernières années.

A l'issue du premier semestre 2011, cette tendance baissière se poursuit puisque le montant de l'encours des emprunts extérieurs s'établit à 740 Mdh contre 837 Mdh au 31 décembre 2010 en repli de 11,6%, suite au remboursement des annuités relatives à l'exercice 2011.

V.3. TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

L'évolution de l'encours des titres de créances émis durant les trois derniers exercices, se présente comme suit :

Mdh	2008	2009	2010	S1 2011	Var. 09/08	Var. 10/09	Var. S1 11/10
Titres de créances négociables	1 366	3 366	4 359	5 188	>100,0%	29,5%	19,0%
Emprunts obligataires	-	-	-	-	ns	ns	ns
Autres titres de créances émis	-	-	-	-	ns	ns	ns
Titres de créances émis	1 366	3 366	4 359	5 188	>100,0%	29,5%	19,0%

Source : FEC

Au cours des trois derniers exercices, le recours au marché financier a pris de l'importance dans la structure du financement de la Banque et ce, au détriment de l'emprunt bancaire. En effet, la part des titres de créances émis (composés uniquement de certificats de dépôt) dans l'encours de dette globale est passée de 21,3% en 2008 à 57,5% à fin juin 2011.

Revue analytique 2010-premier semestre 2011

Au titre du premier semestre 2011, l'encours des titres de créances émis a enregistré une hausse de 19,0% pour atteindre 5 188 Mdh. L'émission de certificats de dépôt pour un montant de 820 Mdh demeure la principale raison de cette progression.

Revue analytique 2009-2010

A fin 2010, l'encours des titres de créances émis par le FEC a atteint 4 359 Mdh, en progression de 29,5% par rapport à 2009, qui s'explique par l'émission de certificats de dépôt.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que l'encours de certificats de dépôt à fin 2010, correspond à des émissions dont les échéances varient de 3 à 7 ans et dont les taux hors taxe sont compris entre 4,10% et 4,85%.

Revue analytique 2008-2009

Pour la couverture de ses besoins de trésorerie au cours de l'exercice 2009, le FEC s'est principalement financé sur le marché financier à travers des émissions de certificats de dépôt, sur des maturités allant de 1 à 5 ans. L'encours total des titres de créances émis est passé de 1 366 Mdh en 2008 à 3 366 Mdh à fin 2009.

V.3. AUTRES PASSIFS

L'évolution des autres passifs se présente comme suit, sur les trois derniers exercices :

Mdh	2008	2009	2010	S1 2011	Var. 09/08	Var. 10/09	Var. S1 11/10
Autres passifs	165	135	52	117	-18,1%	-61,8%	>100,0%

Source : FEC

Ce poste correspond essentiellement aux dettes envers l'Etat relatives à l'IS ainsi qu'aux écarts de conversion sur les emprunts extérieurs constatés à la fin de chaque exercice.

Au 30 juin 2011, ce poste a connu une progression de 65 Mdh pour s'établir à 117 Mdh, en raison :

- des règlements anticipés sur échéances du 2^{ème} semestre 2011 constaté au mois de juin 2011 ;

- de la hausse de l'écart de conversion passif concernant les emprunts extérieurs suite à l'évolution du cours des devises.

Au titre de l'exercice 2010, les autres passifs se sont établis à près de 52 Mdh, en repli de 61,8% par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est due essentiellement à

- la constatation d'un IS inférieur au montant des acomptes versés ;
- la baisse de l'écart de conversion passif concernant les emprunts extérieurs suite à l'évolution du cours des devises.

En 2009, ce poste a enregistré une baisse de 18,1% à près de 135 Mdh, suite à la constatation d'un IS à payer inférieur à celui constaté en 2008.

V.4. FONDS PROPRES

Les fonds propres et assimilés du FEC ont évolué comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2008	2009	2010	S1 2011	Var. 09/08	Var. 10/09	Var. S1 11/10
Capital	355	355	355	355	0,0%	0,0%	0,0%
Réserves et primes liées au capital	1 326	1 471	1 707	1 901	10,9%	16,0%	11,4%
Résultat net de l'exercice	149	238	195	70	59,6%	-18,2%	-64,4%
Fonds propres & assimilés	1 830	2 064	2 257	2 326	12,8%	9,3%	3,1%

Source : FEC

A fin 2010, les fonds propres et assimilés du FEC se sont établis à 2 257 Mdh, réalisant ainsi une progression annuelle moyenne de 11,0% sur la période 2008-2010.

De par son statut d'établissement de crédit émanant de l'Etat (détenu à 100% par l'Etat), le FEC ne procède pas à la distribution de dividendes. L'intégralité de ses résultats nets est donc affectée en réserves, permettant ainsi une consolidation des fonds propres de la Banque.

Par ailleurs, il y a lieu de rappeler que le FEC accompagne, à travers des missions d'assistance technique, les collectivités locales dans l'identification, la programmation et la planification de projets porteurs de développement. Cette assistance est entièrement financée par la Banque via le Fonds d'Accompagnement des Collectivités Locales (FACL), qui a été doté jusqu'à présent d'un montant de 35 Mdh. Les dotations qui alimentent le FACL proviennent des réserves du FEC.

Ainsi, au cours de l'exercice 2010, sur 1 471 Mdh en réserves, près de 3 Mdh ont été utilisés pour le financement de l'activité du FACL, contre près de 5 Mdh en 2009.

Revue analytique 2010-premier semestre 2011

A fin juin 2011, les fonds propres du FEC ont atteint 2 326 Mdh, en progression de 3,1% par rapport à fin décembre 2010. Cette évolution résulte de l'incorporation du résultat en réserves réalisé au titre de l'exercice 2010 et de la constatation d'un résultat net de 70 Mdh au titre du premier semestre 2011.

Revue analytique 2009-2010

Au titre de l'exercice 2010, le niveau des fonds propres du FEC s'est nettement amélioré pour s'établir à près de 2 257 Mdh, soit une hausse de 9,3% par rapport à 2009. Ainsi, le renforcement des fonds propres de la Banque est lié à l'affectation du résultat net 2009 en réserves.

Revue analytique 2008-2009

En 2009, le total des fonds propres et assimilés du FEC s'est apprécié de 12,8% pour s'établir à près de 2 064 Mdh. Cette amélioration s'explique par l'évolution favorable de la rentabilité de la Banque, dont l'impact positif sur les fonds propres est visible à travers :

- l'affectation du résultat net 2008 en réserves.

- l'augmentation du résultat net 2009 de 59,6% par rapport à 2008, pour se situer autour de 238 Mdh.

V.5. TOTAL BILAN

Le total bilan du FEC a connu une nette amélioration durant les trois derniers exercices, avec une croissance annuelle moyenne de 12,3%. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des prêts accordés aux collectivités locales de 13,4% sur la période 2008-2010. Ces derniers représentent en moyenne 95,0% du total actif au titre de la même période.

Revue analytique 2010-premier semestre 2011

Au titre du premier semestre 2011, le total bilan du FEC a enregistré une progression de 8,0% (+853 Mdh) pour s'établir à 11 469 Mdh. Cette évolution provient essentiellement de :

- au niveau de l'actif :
 - ✓ l'amélioration de l'encours des prêts accordés par le FEC de 207 Mdh (dont 86 Mdh liées aux créances sur la clientèle) ;
 - ✓ la souscription aux Bons du Trésor pour un montant de 571 Mdh ;
- au niveau du passif :
 - ✓ l'émission de certificats de dépôts pour un montant de 820 Mdh ;
 - ✓ l'accroissement des fonds propres de la Banque suite à l'incorporation du résultat net 2010 en réserves et de la constatation d'un résultat net de 70 Mdh au titre du premier semestre 2011.

Revue analytique 2009-2010

A fin 2010, le total bilan a atteint 10 617 Mdh, en progression de 5,3% comparativement à 2009. Cette augmentation s'explique principalement par une reprise des investissements locaux en 2010 et ce, après un ralentissement de l'activité du FEC au premier semestre 2009, en raison des élections communales. Cette évolution s'explique essentiellement :

- au niveau de l'actif : par l'évolution des créances sur la clientèle de 13,0% à près de 10,4 Mrds Dh à fin 2010 ;
- au niveau du passif : par la hausse des encours des emprunts suite à la mobilisation des ressources nécessaires au financement de l'activité, ainsi qu'à la consolidation des fonds propres de la Banque.

Revue analytique 2008-2009

Le total bilan a atteint 10 078 Mdh à fin 2009, affichant ainsi une croissance de 19,7% par rapport à 2008. Cette évolution favorable est liée à l'augmentation de la cadence des investissements locaux, notamment au cours du second semestre 2009, entraînant en conséquence :

- au niveau de l'actif :
 - ✓ une augmentation de l'encours des créances sur les établissements de crédit qui s'est établi à 740 Mdh à fin 2009, soit près de 693 Mdh de plus qu'en 2008 ;
 - ✓ un accroissement de 13,8% des créances sur la clientèle dont l'encours s'élève à 9 197 Mdh à fin 2009.
- au niveau du passif par un renforcement des fonds propres du FEC (+12,8% par rapport à 2008), en raison de l'amélioration de la rentabilité de la Banque (progression du résultat net 2009 de 59,6% et incorporation du résultat net 2008).

V.6. RATIO DE TRANSFORMATION

Le ratio de transformation du FEC a évolué comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2008	2009	2010	S1 2011	Var. 09/08	Var. 10/09	Var. S1 11/10
Encours emplois	8 236	9 224	10 417	10 523	12,0%	12,9%	0,8%
Encours ressources (y c fonds propres)	8 248	9 941	10 564	11 352	20,5%	6,3%	7,5%
Ratio de transformation	99,9%	92,8%	98,6%	92,7%	-7,1 pts	5,8 pts	-6,1 pts

Source : FEC

Sur la période 2008–S12011, le ratio de transformation moyen du FEC s'est établi à 95,7%. Ainsi, les ressources mobilisées par la Banque servent essentiellement à financer l'activité de prêt.

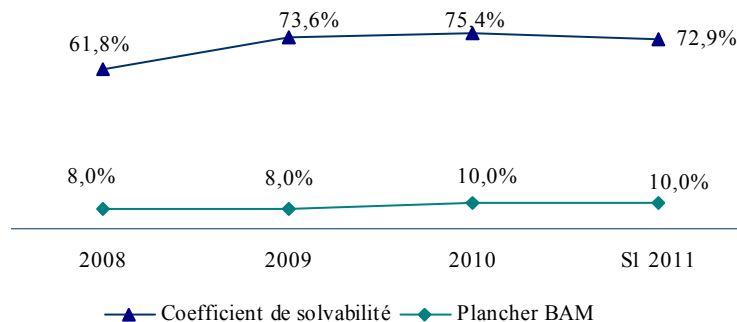
V.7. RATIOS PRUDENTIELS

Le FEC veille au respect des ratios prudentiels édictés par Bank Al-Maghrib destinés à préserver les équilibres financiers des établissements de crédit et à couvrir les risques, à savoir le coefficient de solvabilité, le coefficient de division des risques et le coefficient de liquidité.

V.7.1 Ratio de solvabilité¹⁹

L'évolution du ratio de solvabilité de la Banque se présente comme suit, sur la période considérée :

Evolution du ratio de solvabilité du FEC – (en %)



Source : FEC

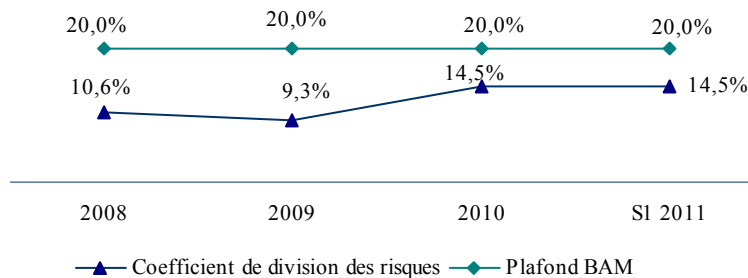
Le ratio de solvabilité du FEC, traduisant sa capacité à faire face à l'ensemble de ses engagements par le biais de ses fonds propres réglementaires, s'est établi à 72,9% à fin juin 2011, soit -2,5 points par rapport à 2010 et +11,0 points par rapport à 2008. En effet, le renforcement des fonds propres de l'établissement, durant les dernières années, a contribué à l'amélioration de sa solvabilité, dont le niveau demeure nettement supérieur au plancher exigé par Bank Al-Maghrib.

¹⁹ Le ratio de solvabilité, dont le niveau doit être supérieur à 10%, correspond au rapport suivant : fonds propres de base et complémentaires nets des participations dans des établissements de crédit et des immobilisations incorporelles / éléments de l'actif et engagements par signature pondérés selon le degré et les garanties reçues.

V.7.2 Ratio de division des risques²⁰

Le ratio de division des risques du FEC a évolué comme suit, sur la période considérée :

Evolution du ratio de division des risques du FEC – (en %)



Source : FEC

Sur la période 2008-S12011, le ratio de division des risques du FEC se situe à un niveau bien inférieur au plafond fixé par Bank Al-Maghrib. Ce ratio, qui s'est établi à 14,5% à fin 2010, résulte des engagements conclus avec la Commune Urbaine de Casablanca qui a bénéficié, courant 2010, d'un prêt de 820 Mdh. Ce financement a permis à cette commune de participer à l'augmentation de capital de la société Casa Transports. Le niveau de ce ratio demeure stable à 14,5% à fin juin 2011.

V.7.3 Ratio de liquidité²¹

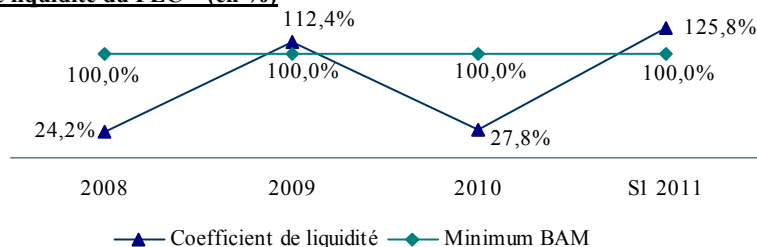
Le coefficient de liquidité s'est établi, au 31 décembre 2010, à 27,8% contre 112,4% à fin 2009, soit en deçà du seuil réglementaire édicté par Bank Al-Maghrib.

Il est à préciser que ce ratio ne prend pas en considération les spécificités du FEC qui ne peut avoir accès aux dépôts des Collectivités Locales qui sont tenues de conserver leurs fonds auprès du Trésor Public. De plus, le FEC n'est pas soumis aux mêmes contraintes de liquidité que les autres banques, sachant que ses engagements avec les Collectivités Locales ne présentent aucun risque potentiel de liquidité notamment sur l'horizon à très court terme d'un mois sur lequel est basé ce coefficient.

Conscient de cette situation, le FEC a étudié les modalités lui permettant d'atteindre le niveau de 100% en tenant compte de la nature de ses exigibilités. Ces modalités ont fait l'objet de plusieurs simulations qui ont été présentées au Comité d'audit qui a recommandé de prendre les mesures nécessaires en vue d'atteindre le niveau de 100% malgré les surcoûts financiers que cela génère et d'en informer la banque centrale dans le cadre du reporting mensuel.

Les efforts fournis par le FEC lui ont permis d'améliorer son ratio de liquidité qui s'élève à 125,8% à fin juin 2011, se situant par conséquent à niveau supérieur au minimum exigé par Bank Al-Maghrib.

Evolution du ratio de liquidité du FEC – (en %)



Source : FEC

²⁰ Le ratio de division des risques, dont le niveau doit être inférieur à 20%, correspond au rapport suivant : total des risques consolidés encourus sur un même bénéficiaire ou un même groupe, pondérés selon le degré de risque et les garanties reçues / fonds propres de base et complémentaires nets des participations dans les établissements de crédit et des immobilisations incorporelles.

²¹ Le ratio de liquidité, dont le niveau doit être supérieur à 100%, correspond au rapport suivant : actifs disponibles et réalisables à court terme et engagements par signature reçus / exigibilités à vue et à court terme et engagements par signature données.

VI. ANALYSE DU HORS BILAN

Les engagements hors bilan du FEC ont évolué comme suit, sur les trois derniers exercices :

Mdh	2008	2009	2010	S1 2011	Var. 09/08	Var. 10/09	Var. S1 11/10
Engagements donnés	3 834	3 107	3 682	3 975	-19,0%	18,5%	7,9%
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédits et assimilés	-	-	-	-	ns	ns	ns
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	3 834	3 107	3 682	3 975	-19,0%	18,5%	7,9%
Engagements de garantie d'ordre d'établissement de crédit et assimilés	-	-	-	-	ns	ns	ns
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-	-	-	ns	ns	ns
<i>dont engagements en souffrance</i>	-	-	-	-	ns	ns	ns
Titres achetés à réméré	-	-	-	-	ns	ns	ns
Autres titres à livrer	-	-	-	-	ns	ns	ns
Engagement reçus	118	18	150	0	-84,8%	>100,0%	ns
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	150	-	ns	100,0%	ns
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	18	-	-	100,0%	ns	ns
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	118	-	-	-	-100,0%	ns	ns
Titres vendus à réméré	-	-	-	-	ns	ns	ns
Autres titres à recevoir	-	-	-	-	ns	ns	ns

Source : FEC

Revue analytique 2010-premier semestre 2011

Les engagements donnés, qui correspondent aux engagements de financement donnés par le FEC en faveur de sa clientèle, ont atteint 3 975 Mdh à fin juin 2011, affichant ainsi une progression de 7,9% par rapport à fin 2010.

Au titre du premier semestre 2011, le FEC n'a reçu aucun engagement de financement ou garantie.

Revue analytique 2009-2010

Les engagements donnés correspondent aux attributions de financement données en faveur de la clientèle mais non encore décaissées. Le montant de ces engagements a atteint 3 682 Mdh à fin 2010, en hausse de 18,5% par rapport à 2009.

Les engagements reçus par la Banque, au titre de l'exercice 2010, pour un montant de 150 Mdh, correspondent à la partie non mobilisée par le FEC concernant un crédit moyen et long terme de 1 Mrd Dh.

Revue analytique 2008-2009

Les engagements donnés se sont établis à 3 107 Mdh à fin 2009, en recul de 19,0% par rapport à 2008. Cette diminution est liée au ralentissement de la cadence de montage de projets et programmes d'investissement, en raison de la période électorale 2009.

Les engagements reçus par le FEC se sont établis à 18 Mdh à fin 2009, soit près de 100 Mdh de moins qu'en 2008. Ces engagements correspondent à des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés relatifs à une caution bancaire donnée par la SONADAC en garantie de l'encours de son emprunt auprès du FEC.

VII. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie du FEC se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09	S1 2010	S1 2011	Var. S1 11/10
+ Produits d'exploitation bancaire perçus	535	689	681	28,8%	-1,1%	336	339	0,8%
+ Récupérations sur créances amorties	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
+ Produits d'exploitation non bancaire perçus	4	5	4	36,8%	-23,5%	2	1	-34,0%
- Charges d'exploitation bancaire versées	283	353	350	24,8%	-0,8%	167	193	15,9%
- Charges d'exploitation non bancaire versées	0	0	9	95,6%	>100,0%	7	0	-95,3%
- Charges générales d'exploitation versées	45	61	47	35,6%	-22,8%	24	24	-2,3%
- Impôts sur les résultats versés	88	141	119	60,2%	-15,8%	50	41	-18,7%
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	123	140	161	13,6%	15,2%	90	82	-8,6%
+/- Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-46	-693	735	>100,0%	<100,0%	469	-122	ns
+/- Créances sur la clientèle	-1 217	-1 018	-1 195	-16,4%	17,5%	-396	-95	-76,0%
+/- Titres de transaction et de placement	-	-	-	ns	ns	-	-571	ns
+/- Autres actifs	-160	156	3	<100,0%	-98,1%	-31	13	ns
+/- Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
+/- Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	533	-542	-561	<100,0%	3,6%	-488	-111	-77,2%
+/- Dépôts de la clientèle	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
+/- Titres de créance émis	739	2 001	992	>100,0%	-50,4%	420	830	97,5%
+/- Autres passifs	48	-30	-84	<100,0%	>100,0%	-77	65	ns
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-104	-125	-110	20,8%	-12,1%	-103	9	ns
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	20	15	51	-25,0%	>100,0%	-14	91	ns
+ Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
+ Produit des cessions d'immob. incorp. et corp.	0	0	-	>100,0%	-100,0%	-	-	ns
- Acquisition d'immobilisations financières	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
- Acquisition d'immob. incorp. et corp.	9	4	3	-53,5%	-24,2%	2	1	-33,6%
+ Intérêts perçus	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
+ Dividendes perçus	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-9	-4	-3	-54,6%	-21,9%	-2	-1	-33,6%
+ Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
+ Emission de dettes subordonnées	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
+ Emission d'actions	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
- Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
- Intérêts versés	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
- Dividendes versés	-	-	-	ns	ns	-	-	ns
- Autres	4	5	3	30,6%	-42,1%	1	0	-73,6%
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-4	-5	-3	30,6%	-42,1%	-1	0	-73,6%
Variation nette de la trésorerie	7	6	45	-15,5%	>100,0%	-17	89	ns
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	29	36	42	24,1%	16,4%	42	88	>100,0%
Trésorerie à la clôture de l'exercice	36	42	88	16,4%	>100%	26	177	>100,0%

Source : FEC

Sur les trois derniers exercices, la trésorerie du FEC a connu une croissance annuelle moyenne de 55,1%, soit une augmentation d'environ 51 Mdh.

Par ailleurs il est à souligner que la trésorerie disponible en fin de période est générée essentiellement par le biais des flux provenant de l'exploitation de la Banque.

Revue analytique 2010-premier semestre 2011

▪ Activité d'exploitation

Les flux de trésorerie d'exploitation du FEC se sont établis à 91 Mdh à fin juin 2011, soit une augmentation de 105 Mdh par rapport au premier semestre 2010. Cette évolution est liée à une amélioration du solde des variations des actifs et passifs qui a permis de compenser la baisse des flux nets de trésorerie provenant du compte de produits et charges.

- ✓ le repli de 8,6% (-8 Mdh) des flux nets de trésorerie provenant du compte de produits et des charges provient essentiellement d'une augmentation de 3,9% (+10 Mdh) des charges d'exploitation, tandis que les produits d'exploitation se sont stabilisés à un niveau identique à celui enregistré au premier semestre 2010 ;
- ✓ le solde des variations des actifs et passifs est devenu positif au titre du premier semestre 2011 et s'établit à 9 Mdh, soit une augmentation de près de 112 Mdh par rapport à fin 2010. Cette hausse résulte essentiellement de l'amélioration de l'encours des prêts accordés aux établissements de crédit et à la souscription aux Bons du Trésor pour un montant de 571 Mdh.

▪ Activité d'investissement

Les flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement se sont établis à -1 Mdh à fin juin 2011, soit une réduction des dépenses d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles d'environ 2 Mdh par rapport à fin 2010.

▪ Activité de financement

Les flux de trésorerie provenant de l'activité de financement du FEC sont quasi-nuls à fin juin 2011, du fait que les dotations allouées au FACL, au titre du premier semestre 2011, n'ont été utilisées qu'à hauteur de 0,3 Mdh.

Revue analytique 2009-2010

La trésorerie du FEC s'est établie à 88 Mdh à fin 2010, soit près du double du solde disponible à fin décembre 2009. Cette forte progression s'explique par l'amélioration de l'ensemble des flux de trésorerie générés par la Banque.

▪ Activité d'exploitation

Les flux de trésorerie d'exploitation du FEC ont atteint 51 Mdh à fin 2010, soit plus de 36 Mdh de plus qu'en 2009. Cette évolution favorable est due à une amélioration aussi bien au niveau des flux de trésorerie provenant du compte de produits et charges que du solde des variations des actifs et passifs.

- ✓ l'accroissement des flux de trésorerie provenant du compte de produits et charges provient essentiellement d'une baisse des charges d'exploitation (toutes charges d'exploitation confondues, avec -5,4%) plus importante que celle des produits (-1,3%) ;
- ✓ bien que le solde des variations des actifs et passif demeure négatif, il s'est nettement apprécié en 2010, avec plus de 15 Mdh de plus qu'en 2009. Cette évolution s'explique par une augmentation des emplois qui a été partiellement compensée par l'accroissement des ressources de l'établissement.
 - o la progression des emplois du FEC en 2010 résulte principalement de la hausse des encours des créances sur la clientèle (+1 195 Mdh) et ce, malgré le repli des créances

sur les établissements de crédit (-735 Mdh), suite au remboursement de l'intégralité des prêts à terme ;

o l'amélioration des ressources en 2010 est liée à l'émission de certificats de dépôt pour un montant de 992 Mdh. Cette émission des titres de créance a permis de compenser une baisse de 12,4% des emprunts bancaires.

▪ Activité d'investissement

Les flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement se sont établis à -3 Mdh à fin 2010, soit une baisse des dépenses d'investissement d'environ 1 Mdh. Cette évolution provient des effets combinés suivants :

- ✓ une diminution des investissements en immobilisations corporelles, notamment au niveau du mobilier et matériel d'exploitation dont le montant d'investissement est passé de 3,9 Mdh en 2009 à 2,6 Mdh en 2010, soit un retrait de 1,3 Mdh ;
- ✓ une progression des investissements en immobilisations incorporelles de 0,3 Mdh par rapport à 2009.

▪ Activité de financement

Le poste « Autres actifs » correspond aux dépenses de financement de l'activité du FACL, qui viennent en déduction de la dotation globale allouée à ce fonds. La réduction de ces dépenses de 2 Mdh en 2010 explique l'amélioration des flux de trésorerie provenant de l'activité de financement.

Revue analytique 2008-2009

La trésorerie du FEC s'est établie à 42 Mdh à fin 2010, en croissance de 16,4% comparativement à fin 2008.

En terme d'analyse de la variation nette de la trésorerie, qui a accusé une baisse de 1 Mdh par rapport à 2008, il est à constater que le recul des flux de trésorerie d'exploitation (-5 Mdh) est compensé par l'amélioration des flux de trésorerie d'investissement (+5 Mdh). Par conséquent, la tendance baissière de la variation nette de la trésorerie du FEC, provient essentiellement d'une évolution défavorable des flux de trésorerie de financement.

▪ Activité d'exploitation

A fin 2009, les flux de trésorerie d'exploitation se sont établis à près de 15 Mdh, en retrait de 25,0% par rapport à l'exercice précédent. Ce repli résulte principalement d'une variation négative des actifs et passifs d'exploitation (-20,8% par rapport à 2008) qui n'a pas été compensée par l'accroissement des flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges de FEC (+13,6% comparativement à 2008).

La variation négative des actifs et passifs d'exploitation provient d'une augmentation des emplois plus importante que celle des ressources de la Banque :

- ✓ la hausse des emplois provient principalement de la progression enregistrée aussi bien au niveau des créances sur la clientèle (+1 018 Mdh) qu'au niveau des créances sur les établissements de crédit (+693 Mdh) ;
- ✓ l'amélioration des ressources du FEC, suite à l'émission de certificats de dépôt pour un montant de 2 001 Mdh, a été atténuée par la baisse de l'encours de l'emprunt bancaire en 2009 (-542 Mdh).

Pour sa part, l'amélioration des flux provenant du compte de produits et de charges est due essentiellement à une augmentation des produits d'exploitation bancaire (+28,8% par rapport à 2008) plus importante que celle des charges d'exploitation bancaire (+24,8% comparativement à 2008).

- Activité d'investissement

Au 31 décembre 2009, les flux de trésorerie d'investissement s'élèvent à -4 Mdh, soit une diminution d'environ 5 Mdh des dépenses d'investissement par rapport à 2008. Cette évolution s'explique principalement par la non récurrence d'investissements en immobilisations incorporelles engagés en 2008. En revanche, les investissements en immobilisations corporelles ont enregistré une hausse en 2009, en raison de l'acquisition de nouveau matériel informatique pour 1 695 Mdh et d'immeubles d'exploitation (bureaux) pour 678 Mdh.

- Activité de financement

Les flux de trésorerie provenant de l'activité de financement du FEC s'élèvent à -5 Mdh à fin 2009, soit une augmentation des dépenses de financement de l'activité du FACL de 1 Mdh par rapport à 2008.

PARTIE VI. STRATÉGIE ET PERSPECTIVES

Avertissement

Les prévisions figurant dans la présente partie sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part du Fonds d'Équipement Communal.

I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PERSPECTIVES

Le développement des infrastructures de base constitue un des défis majeurs que les collectivités locales sont appelées à relever. A cet égard, le processus de consolidation de la décentralisation place les collectivités locales au cœur de la dynamique du développement économique et social et de mise en œuvre des programmes d'investissement locaux.

L'enjeu pour les collectivités locales est d'autant plus crucial que le processus de développement national génère, de manière continue, de nouveaux besoins en services et équipements collectifs.

L'analyse de l'évolution prévisionnelle de l'activité de prêts au cours des années à venir conjuguée aux hypothèses d'évolution des principaux paramètres liés à l'activité de l'Institution et à son environnement, tels que le coût des ressources, le profil de risque et les taux de sortie, ont permis d'estimer les résultats prévisionnels au titre des prochaines années.

Il est à noter que ces prévisions ne tiennent pas compte de la généralisation de la mise en place des Plans Communaux de Développement au niveau des Collectivités Locales et des nouvelles perspectives offertes dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de régionalisation avancée qui prévoit d'élargir les compétences des régions et de renforcer leurs ressources qui sont appelées à passer de 1,5 milliard de dirhams actuellement à 8 milliards de dirhams, favorisant ainsi de plus grandes capacités d'endettement. Ce soutien des économies régionales permettra ainsi de répondre aux besoins croissants des populations locales.

Par ailleurs, l'investissement local devrait connaître une nouvelle dynamique au cours des prochaines années notamment au regard de l'application des nouvelles dispositions de la Charte Communale en vigueur depuis 2009 et qui prévoient notamment l'établissement et la généralisation des Plans de Développement Communaux qui permettront aux Collectivités Locales d'avoir une vision et une stratégie de développement pluriannuelle.

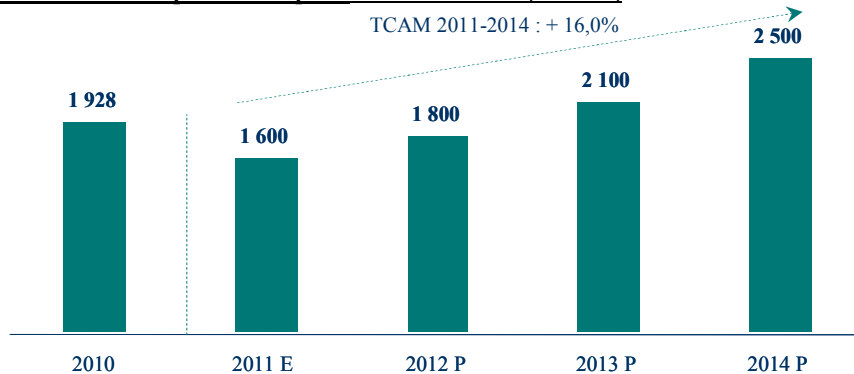
II. PRINCIPALES HYPOTHESES DU PLAN D'AFFAIRES 2011^E-2014^P

II.1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE PRÊT

Sur la période 2011^E-2014^P, et compte tenu de l'évolution des besoins d'équipement du secteur public local, le FEC prévoit un taux moyen annuel de progression de 16,0% de son activité de décaissement de prêts. Sur la base de ce rythme de croissance, le niveau des décaissements devrait continuer de progresser entre 2011 et 2014 pour atteindre près de 2,5 Mrds Dh à l'horizon 2014.

L'évolution des décaissements de prêts se présente comme suit, sur la période 2011^E-2014^P :

Evolution des décaissements de prêts sur la période 2011^E-2014^P – (en Mdh)



Source : FEC

Le volume annuel prévisionnel des décaissements de prêts pour la période 2011^E-2014^P a été établi sur la base des éléments suivants :

- l'analyse de l'historique de l'activité de prêt de la Banque, en tenant compte de l'état d'avancement de la réalisation des projets et de la cadence des décaissements effectués par les Collectivités Locales au cours des dernières années ;
- les prêts en cours de contractualisation ou susceptibles de faire l'objet d'une demande de prêt auprès du FEC au cours des prochaines années.

II.2. EVOLUTION DU PROFIL DE RISQUE

La période prévisionnelle devrait enregistrer une poursuite de l'amélioration du profil de risque du portefeuille de prêts du FEC. Cette amélioration se traduira par une réduction progressive du taux de créances en souffrance à compter de 2011 pour devenir quasi-nul à partir de 2014, grâce notamment aux efforts de la Banque en matière de recouvrement des arriérés.

II.3. EVOLUTION DU COÛT DES RESSOURCES

Le coût des ressources du FEC est estimé à 4,66% au titre de l'exercice 2011 et devrait sensiblement progresser en 2012, en raison notamment du recours à des ressources pour des maturités plus longues et pour des volumes plus importants. Toutefois, ce coût devrait s'inscrire à la baisse à compter de 2013, en raison principalement de l'amélioration du niveau des primes de risques. Les hypothèses de coût moyen retenues sont comme suit :

2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P
4,66%	4,72%	4,69%	4,65%

Source : FEC

II.4. EVOLUTION DES TAUX DE SORTIE

Afin de faire bénéficier les Collectivités Locales de l'amélioration des conditions de financement de la Banque, le FEC prévoit de réduire les taux de sortie appliqués aux prêts accordés à ses clients au cours des prochaines années. Le détail de cette baisse des taux se présente comme suit :

- un recul de 75 points de base des taux de sortie à compter de 2012 ;
- une nouvelle baisse de 50 points de base des taux de sortie à compter de 2014.

III. EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS D'EXPLOITATION DU FEC

III.1. PRODUIT NET BANCAIRE DU FEC

L'évolution du PNB du FEC, sur la période 2011^E-2014^P, se présente comme suit :

Mdh	2010	S1 2011	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	TCAM 2011 ^E - 2014 ^P
Produits d'exploitation bancaire	681	339	661	752	797	862	9,3%
Charges d'exploitation bancaire	350	193	417	457	493	543	9,2%
PNB (1)	332	146	244	295	304	319	9,3%

Source : FEC

Sur la période 2011^E-2014^P, le FEC prévoit une croissance annuelle moyenne de 9,3% de son produit net bancaire, qui devrait s'établir à près de 319 Mdh en 2014. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- une croissance annuelle moyenne des produits d'exploitation bancaire de 9,3% (+201 Mdh) à près de 862 Mdh à horizon 2014. Cette progression est liée à une amélioration de 9,1% (+3,5 Mrds Dh) de l'encours des créances sur la clientèle au titre de la période 2011^E-2014^P;
- une hausse annuelle moyenne de 9,2% (+126 Mdh) des charges d'exploitation bancaire pour s'établir à 543 Mdh en 2014, corrélée à l'évolution de l'activité de la Banque.

III.2. RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION DU FEC

L'évolution du résultat brut d'exploitation prévisionnel du FEC se présente comme suit, sur la période 2011^E-2014^P :

Mdh	2010	S1 2011	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	TCAM 2011 ^E - 2014 ^P
PNB (1)	332	146	244	295	304	319	9,3%
Charges générales d'exploitation (2)	54	18	57	62	68	71	7,4%
Charges de personnel	35	1	37	39	43	44	6,0%
Impôts et taxes	1	5	1	1	1	1	0,0%
Charges externes	9	0	11	12	14	15	13,4%
Autres charges générales d'exploitation	1	4	1	1	1	1	0,0%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	7	27	8	8	9	9	7,9%
Coefficient d'exploitation (2) / (1)	16,2%	18,8%	23,5%	20,9%	22,4%	22,3%	-1,2 pt
Résultat Brut d'Exploitation	278	119	187	233	236	248	9,9%

Source : FEC

Le résultat brut d'exploitation du FEC devrait s'établir à 248 Mdh à horizon 2014, réalisant ainsi une progression annuelle moyenne de 9,9% sur la période prévisionnelle. Cette évolution provient d'un

accroissement du PNB plus important que celui des charges générales d'exploitation. Ces dernières devraient enregistrer une croissance annuelle moyenne de 7,4% sur la période 2011^E-2014^P, en raison des effets conjugués suivants :

- une progression annuelle moyenne de 6,0% des charges de personnel pour atteindre 44 Mdh en 2014 ;
- une hausse annuelle moyenne des charges externes de 13,4% à près de 15 Mdh en 2014 ;
- un accroissement annuel moyen des dotations aux amortissements et aux provisions de 7,9% pour atteindre près de 9 Mdh à horizon 2014.

Pour sa part, le coefficient d'exploitation de la Banque devrait s'établir à 22,3% à horizon 2014, en repli de 1,2 point par rapport à 2011.

III.3. RESULTAT NET PREVISIONNEL DU FEC

L'évolution du résultat net prévisionnel du FEC se présente comme suit, sur la période 2011^E-2014^P:

Mdh	2010	S1 2011	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	TCAM 2011 ^E -2014 ^P
Résultat avant impôts	313	110	206	234	237	249	6,5%
Impôt sur les résultats	118	41	76	86	88	92	6,6%
Résultat Net	195	70	130	148	149	157	6,5%

Source : FEC

Compte tenu de l'augmentation de l'encours des créances sur la clientèle et, par conséquent, de l'amélioration du PNB sur la période 2011^E-2014^P, le FEC prévoit une progression annuelle moyenne de 6,5% de son résultat net, qui devrait s'établir à près de 157 Mdh à horizon 2014.

IV. EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS BILANTIELS DU FEC

IV.1. PRESENTATION DU BILAN 2011^E – 2014^P

Le bilan du FEC se présente comme suit, sur la période 2011^E-2014^P:

Mdh	2010	S1 2011	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	TCAM 2011 ^E - 2014 ^P
Actif	10 617	11 469	11 742	12 556	13 677	15 182	8,9%
Trésorerie actif	93	304	51	51	51	51	0,0%
Créances sur la clientèle	10 397	10 483	11 621	12 441	13 568	15 078	9,1%
Titres de transaction et de placement	-	571	-	-	-	-	ns
Autres actifs	51	-	-	-	-	-	ns
Immobilisations	76	73	70	64	58	53	-8,6%
Passif	10 617	11 469	11 742	12 556	13 677	15 182	8,9%
Dettes de Financement	8 307	9 026	9 355	10 022	10 993	12 341	9,7%
Autres passifs	52	117	-	-	-	-	ns
Provisions pour risques et charges	1	1	-	-	-	-	ns
Capital social	355	355	355	355	355	355	0,0%
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	ns
Réserves et RAN	1 707	1 901	1 902	2 032	2 179	2 329	7,0%
Résultat net de l'exercice	195	70	130	148	149	157	6,5%

Source : FEC

IV.2. CREDITS

L'évolution des créances sur la clientèle et des créances en souffrance, sur la période 2011^E-2014^P, se présente comme suit :

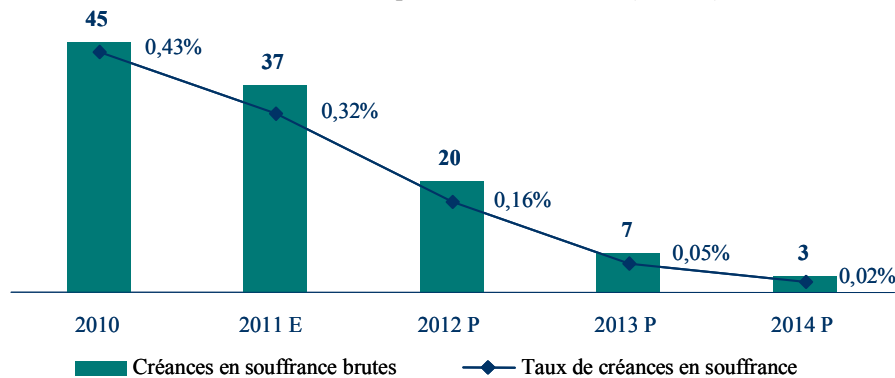
Mdh	2010	S1 2011	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	TCAM 2011 ^E -2014 ^P
Créances sur la clientèle (net) (1)	10 396	10 483	11 621	12 441	13 568	15 078	9,1%
Créances en souffrance brutes (2)	45	162	37	20	7	3	-56,7%
Taux de créances en souffrance (2)/(1)	0,43%	1,54%	0,32%	0,16%	0,05%	0,02%	-0,3 pts

Source : FEC

L'encours des créances sur la clientèle devrait s'établir à près de 15 Mrds Dh à horizon 2014, enregistrant ainsi une progression annuelle moyenne de 9,1% sur la période 2011^E-2014^P. Cette augmentation résulte de l'accroissement des décaissements de 16,0% au titre de la même période.

Par ailleurs, l'évolution des créances en souffrance de la Banque se présente comme suit :

Evolution des créances en souffrance du FEC sur la période 2011^E-2014^P – (en Mdh)



Source : FEC

Au titre de la période 2011^E-2014^P, le FEC devrait enregistrer une nette amélioration de la qualité de son portefeuille de prêt, justifiée par une réduction de 56,7% des créances en souffrance. Ces dernières devraient atteindre près de 3 Mdh à horizon 2014, soit un taux de créance en souffrance quasi-nul.

Cette évolution, qui traduit la poursuite des efforts de la Banque en matière de recouvrement des arriérés et d'amélioration de son profil de risque, devrait permettre au FEC de situer le coût du risque et le taux de couverture des créances en souffrance à des niveaux non significatifs par rapport au volume de son activité.

IV.3. RESSOURCES DU FEC

Dans le cadre de son programme de mobilisation des ressources, le FEC prévoit la poursuite du recours au marché financier local, notamment par la mise en œuvre du programme d'émissions obligataires d'un montant global plafonné à 4 milliards de dirhams, réparti en 3 opérations respectivement à hauteur de 1 Mrd Dh et 1,5 Mrd Dh en 2012 et 1,5 Mrd Dh en 2013.

Dans cette optique, la première émission obligataire susvisée d'un montant de 1,0 milliard Dh, initiée par le FEC en 2011, sera finalisée en janvier 2012, justifié principalement par la démarche entreprise par l'Emetteur d'adopter un processus en deux temps auprès du CDVM (visa préliminaire/visa définitif) en vue d'effectuer un road show auprès des principaux investisseurs qualifiés de droit marocain. Ce road show a eu notamment pour objectif d'obtenir une juste appréciation du marché

s'appuyant sur une meilleure connaissance du FEC par les investisseurs tel que mentionné dans la note d'information préliminaire visée²² par le CDVM.

En attendant la mobilisation de l'emprunt obligataire, le FEC a eu recours, en décembre 2011, à des avances sur le marché interbancaire et à des certificats de dépôts, pour un montant équivalent, et ce sur des maturités de 30 à 60 jours. Le recours ponctuel à ces deux sources de financement à court terme aura un impact non significatif sur les charges d'intérêts.

Par ailleurs, le FEC poursuivra son recours au marché des TCN et au marché bancaire pour la mise en place de ressources adaptées à son activité de financement.

L'encours d'endettement du FEC se présente comme suit, sur la période 2011^E-2014^P :

Mdh	S1 2011	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	TCAM 2011 ^E -2014 ^P
Ressources à taux variable	6 084	7 016	8 017	9 344	10 490	14,3%
Ressources à taux fixe	2 942	2 339	2 004	1 649	1 851	-7,5%
Total	9 026	9 355	10 022	10 993	12 341	9,7%

Source : FEC

IV.4. FONDS PROPRES ET TOTAL BILAN

L'évolution des fonds propres et du total bilan du FEC se présente comme suit, sur la période 2011^E-2014^P :

Mdh	2010	S1 2011	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	TCAM 2011 ^E -2014 ^P
Fonds propres	2 257	2 326	2 387	2 534	2 684	2 840	6,0%
Total Bilan	10 616	11 469	11 742	12 556	13 677	15 182	8,9%

Source : FEC

L'amélioration du résultat net sur la période 2011^E-2014^P permettrait à la Banque de consolider ses fonds propres qui devraient s'établir à près de 3 Mrds Dh à horizon 2014.

Pour sa part, le total bilan du FEC devrait enregistrer une croissance annuelle moyenne de 8,9% pour atteindre près de 15 Mrds Dh à horizon 2014. Cette augmentation provient aussi bien de l'évolution des créances sur la clientèle que de la hausse des encours des emprunts suite à la mobilisation des ressources nécessaires au financement de l'activité.

IV.5. RATIO DE TRANSFORMATION

L'évolution du ratio de transformation du FEC se présente comme suit, sur la période 2011^E-2014^P :

Mdh	S1 2011	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	TCAM 2011 ^E -2014 ^P
Encours emplois	10 523	11 621	12 441	13 568	15 078	9,1%
Encours ressources (y c fonds propres)	11 352	11 742	12 556	13 677	15 181	8,9%
Ratio de transformation	92,7%	99,0%	99,1%	99,2%	99,3%	+0,3 pt

Source : FEC

A horizon 2014, le ratio de transformation du FEC devrait s'établir à près de 99,3%, ce qui indique que les ressources mobilisées seront utilisées pour financer l'activité de prêt de la Banque.

²² Dans le cadre de la présente Opération, le CDVM a accordé un visa préliminaire en date du 21 novembre 2011 sous le n° VI/EM/043/2011/P.

IV.6. RENTABILITÉ DES FONDS PROPRES ET RENTABILITÉ DES ACTIFS

Les indicateurs de rentabilité du FEC se présentent comme suit, la période 2011^E-2014^P :

Mdh	2010	S1 2011	2011 ^E	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	TCAM 2011 ^E -2014 ^P
Résultat Net	195	70	130	148	149	157	6,5%
Fonds propres	2 257	2 326	2 387	2 534	2 684	2 840	6,0%
Total Bilan	10 616	11 469	11 742	12 556	13 677	15 182	8,9%
ROE (RN / Fonds propres moyen)	8,6%	3,0%	5,4%	5,8%	5,6%	5,5%	+0,1 pt
ROA (RN / Total bilan)	1,8%	0,6%	1,1%	1,2%	1,1%	1,0%	-0,1 pt

Source : FEC

A compter de 2012^E, le ROE du FEC se maintiendra en moyenne autour de 5,6% en raison de l'évolution constante du résultat net et des fonds propres.

De même, à compter de 2012^E, le ROA se maintiendra à un niveau moyen de 1,1% conformément à la stratégie de la Banque qui prévoit une stabilisation de son résultat net.

PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUE

Les risques associés aux activités du FEC sont les suivants :

Risque de crédit : risque qu'une contrepartie ne puisse pas honorer ses obligations contractuelles.

Risque de liquidité : se rapporte au risque que le FEC ne puisse pas satisfaire aux demandes de liquidités et s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. Les demandes de liquidités peuvent survenir à l'échéance d'une dette et par suite d'un accord de crédit.

Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges du FEC, ses revenus et sa valeur économique.

Risques opérationnels : risques de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables aux procédures, aux ressources humaines, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Risque de non conformité: correspond au risque de non-conformité aux lois, règlements et directives réglementaires applicables.

Risque de change : dû aux fluctuations des taux de change.

I. RISQUE DE CREDIT

Le FEC est exposé au risque de crédit en raison de son activité d'octroi de prêts.

Politique générale des prêts

Le FEC exige de ses clients un effort d'autofinancement d'au moins 20% du coût de l'investissement.

Les taux appliqués sont, soit des taux fixes, soit des taux révisables, sans distinction entre les catégories des emprunteurs.

Le remboursement des prêts FEC s'effectue au moyen de versements annuels, comprenant principal et intérêts.

Responsables de la gestion du risque de crédit

A la réception d'une demande de financement d'un projet et en fonction de sa taille, la Direction des Grands Projets ou la Direction des Crédits d'Équipement, relevant toutes deux du Pôle Opérations, procèdent à l'évaluation du projet et à l'analyse de la qualité financière du client.

La Direction des Risques se charge de l'agrément du projet à financer et apprécie le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit ainsi que la capacité du client à mener à bien son projet.

Le Comité de Crédit décide de l'octroi du prêt. L'emprunt est agréé par un arrêté conjoint signé par les Ministres de l'Intérieur et de l'Économie et des Finances.

Gestion du risque de crédit

L'évaluation du projet à financer repose sur une connaissance approfondie du client, de la nature de l'investissement à réaliser, du montage financier mis en place ainsi que des sources des recettes qui permettront le remboursement de la dette.

L'analyse de la situation financière du client porte sur les données budgétaires des comptes administratifs approuvés des trois dernières années, et des budgets approuvés respectifs ainsi que sur les données du budget prévisionnel de l'année en cours.

Une analyse rétrospective est établie dans un premier temps, afin de dégager les tendances d'évolution des principales rubriques budgétaires de la Collectivité Locale.

Dans un second temps, une analyse prospective est effectuée sur la base des tendances observées afin de mesurer, dans le temps, l'évolution de la capacité d'emprunt de la Collectivité Locale.

Le calcul de la capacité d'emprunt intègre les principes suivants :

- la capacité de remboursement de la Collectivité est fonction du niveau d'épargne dégagé ;
- l'épargne maximale convertible en annuité ne doit pas dépasser 80% de l'épargne brute ;
- le taux d'endettement maximum ne doit pas être supérieur à 40%.

Préalablement à tout agrément de prêt, la Direction des Risques se charge d'apprécier le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit en se basant sur :

- l'analyse du contenu du dossier-client : données générales et juridiques, données financières et techniques ;
- l'analyse de la situation financière rétrospective et prospective du client, ce qui permet de déterminer la qualité financière intrinsèque de celui-ci et d'apprécier divers ratios d'endettement, de solvabilité ainsi que la capacité d'autofinancement ;
- l'appréciation de la qualité du client sur la base de l'historique des remboursements des prêts déjà contractés et de la situation de ses arriérés vis-à-vis du FEC ;
- l'appréciation de l'évaluation du projet sur la base de ratios techniques communément admis par type de projets ;
- jugement de la nécessité d'assortir, le prêt à consentir à la fourniture de garanties et proposition des mesures de correction de risque à mettre en place.

Il est à signaler que les créances du FEC sur les Collectivités Locales sont assorties de l'obligation légale d'inscription dans les budgets des emprunteurs.

Les prêts accordés aux régies sont assortis d'une garantie de la Collectivité Locale de rattachement.

Pour les autres types de clientèle, les garanties sont constituées par des hypothèques sur les terrains qui ont fait préalablement l'objet d'une évaluation.

Les contrats de prêts FEC prévoient :

- l'engagement de l'emprunteur à communiquer au FEC durant la vie du prêt les budgets et les comptes administratifs dans un délai d'un mois à compter de leur approbation ;
- une clause suspensive des décaissements en cas de détérioration de la situation financière de l'emprunteur ;
- une clause suspensive des décaissements en cas de retard de paiement dépassant 30 jours ;
- une clause suspensive de tout nouvel engagement en cas de défaut de paiement dépassant 90 jours.

Profil de solvabilité

L'allocation des fonds propres en couverture du risque de crédit se fait en conformité avec les dispositions de la circulaire n°5/G/2010 modifiant la circulaire n°25/G/2006.

Au 31 Décembre 2010, le coefficient de solvabilité s'est établi à 75,37% contre 73,59% au 31 Décembre 2009.

Analyse du portefeuille de crédit

Les créances sur la clientèle s'établissent au 31 décembre 2010 à 10 396 868 904 MAD.

Les engagements de financement donnés par le FEC en faveur de la clientèle se portent à 3 682 455 601 MAD, et concernent :

- les prêts classiques ;
- les prêts "MEN" octroyés pour la mise à niveau et la réhabilitation des établissements scolaires dans le cadre d'une convention de partenariat conclue entre le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Education Nationale et le FEC ;

- les prêts accordés aux régies autonomes “RA” dans le cadre de consortium bancaire.

Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

La Direction Comptabilité & Reporting se charge du processus de classification et de provisionnement des créances en souffrance.

Les créances sur les Collectivités Locales sont affectées d'un taux de pondération de 20%.

La politique de classification et de provisionnement est conforme aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al-Maghrib.

Le calcul des provisions distingue les prêts MEN des autres prêts. Ainsi, le principe de la contamination entre prêts MEN et hors MEN n'a pas lieu.

Provisions des risques de crédit au 31 décembre 2010

Le volume des créances en souffrance au 31 décembre 2010 a accusé un repli significatif de 45% par rapport au 31 décembre 2009.

Le taux des créances en souffrance est passé de 0,89% au 31 décembre 2009 à 0,43% au 31 décembre 2010.

Le stock de provisions pour créances en souffrance a suivi la même tendance avec un repli de 28%, traduisant ainsi la poursuite de l'amélioration du profil de risque de l'Institution.

Coefficient de division des risques

Conformément aux dispositions de la circulaire n°3/G/2001 de Bank Al-Maghrib, le FEC veille en permanence, au respect du rapport maximum de 20% entre le total des risques encourus sur un même client et ses fonds propres.

Dans le cadre des demandes de financement, les entités opérationnelles ainsi que la Direction des Risques s'assurent du respect du coefficient de division des risques lequel est également suivi par la Direction Comptabilité et Reporting.

Le coefficient de division des risques s'établit à 14,49% à fin décembre 2010, se situant en dessous du plafond fixé par BAM.

II. RISQUES DE LIQUIDITE / DE TAUX

Responsables de la gestion Actif/Passif

La Direction Financière se charge de la gestion Actif/Passif.

Le Comité des Risques se charge de la validation de la politique relative à la gestion Actif/Passif.

Gestion Actif/Passif

Le FEC est doté d'une application « Gestion Financière – ALM » qui permet de mieux appréhender la gestion des risques financiers inhérents à ses activités, notamment les risques de liquidité et de taux d'intérêt.

Le rapport de gestion Actif/Passif est établi semestriellement et est soumis à la Direction Générale et au Comité des Risques.

Risque / Impasses de Liquidité

Pour la gestion du risque de liquidité, il est procédé au calcul des impasses prévisionnelles statiques et dynamiques de liquidité découlant de la différence entre les flux entrants (ressources, produits de recouvrement,..) en contrepartie des flux sortants (charges de financement, créances ...) afin de déterminer les impasses de liquidités (ou GAP de financement) à court, moyen et long termes.

Risque / Impasses de Taux

Pour la gestion du risque de taux, il est procédé au :

- calcul des impasses de taux par type de taux qui permet de mesurer l'exposition au risque de taux par une confrontation des emplois aux ressources par bandes de maturités ;
- calcul des durations du portefeuille des prêts et des emprunts.

Par ailleurs, des Stress test/Reportings relatifs à l'impact du risque taux sur le portefeuille et la valeur économique du FEC sont effectués trimestriellement et transmis à Bank Al-Maghrib dans le cadre des reportings réglementaires.

III. RISQUES OPERATIONNELS

Organisation et Gouvernance

Au cours des dernières années et conformément aux dispositions de Bank Al-Maghrib et aux principes de bonne gouvernance, le FEC a mis en place un dispositif de contrôle interne évolutif qui permet :

- d'assurer la fiabilité et l'intégrité des informations financières et comptables produites ;
- de s'assurer que les opérations sont réalisées conformément aux lois et règlements en vigueur et selon les orientations et normes de gestion définies par l'Organe de Direction et l'Organe d'Administration ;
- de prévenir et de maîtriser les risques liés à son activité à travers des procédures bien définies et régulièrement contrôlées.

La Direction Générale supervise le dispositif de gestion des risques opérationnels et assure le suivi des actions entreprises pour son renforcement.

Le Comité des Risques se charge de valider la politique de gestion des risques opérationnels, la stratégie de continuité d'activité et de gestion de crise.

Gestion des risques opérationnels

Le FEC a entrepris plusieurs actions pour le renforcement du dispositif de contrôle interne et la mise en place du socle nécessaire pour la construction d'un dispositif de gestion des risques opérationnels robuste et pérenne adossé aux meilleures pratiques et conforme aux exigences réglementaires :

- mécanisme de délégations de signatures ;
- manuel de procédures générales ;
- manuel de procédures et d'organisation comptable ;
- manuel de communication financière ;
- développement et sécurisation des SI ;
- plan de Continuité d'Activité ;
- cartographie des risques opérationnels.

Couverture des risques opérationnels

Le FEC ne procède pas à l'allocation de fonds propres en couverture des risques opérationnels.

IV. RISQUES DE NON CONFORMITE

Conformément à la circulaire n°40/G/2007 et à la directive n°49/G/2007 de Bank Al-Maghrib, le FEC s'est doté d'une politique de conformité et d'une cartographie des risques de non conformité.

V. RISQUE DE CHANGE

La couverture du risque de change afférent à la majorité des emprunts extérieurs mobilisés par le FEC est prise en charge par l'Etat (Ministère l'Economie et des Finances/Direction du Trésor et des Finances Extérieures) moyennant rémunération, dans le cadre d'un système propre à chaque ligne de prêt.

PARTIE VIII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la date de l'établissement de la présente note d'information préliminaire, le FEC ne connaît pas de faits exceptionnels ni de litiges, susceptibles d'affecter sa situation financière.

PARTIE IX. ANNEXES

I. PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES

Application des méthodes d'évaluation prévues par le "Plan Comptable des Etablissements de Crédit" entré en vigueur depuis le 01/01/2000.

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur. Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur (lettre circulaire n° 25/G/97, circulaires n° 19/G/2002 et 38/G/2004), provisionnées à hauteur de :
 - ✓ 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - ✓ 50 % pour les créances douteuses,
 - ✓ 100 % pour les créances compromises.

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon la réglementation en vigueur.

Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du PCEC.

II. ETATS DE SYNTHESE

BILAN 2008 – JUIN 2011

En milliers de DH				
ACTIF	2008	2009	2010	Juin 2011
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	36 495	42 479	87 766	177 194
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	47 339	739 859	4 945	126 483
A vue	17 339	5 667	4 945	4 472
A terme	30 000	734 192	0	122 011
Créances sur la clientèle	8 079 281	9 196 968	10 396 869	10 482 771
Crédits de trésorerie et à la consommation	2 535	2 515	2 347	2 046
Crédits à l'équipement	7 544 746	9 111 778	10 343 333	10 332 582
Crédit immobiliers	28 272	27 029	26 982	26 361
Autres crédits	503 729	55 646	24 207	121 782
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-
Titres de transaction et de placement	-	-	-	571 040
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	571 040
Autres titres de créance	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-
Autres actifs	175 184	19 559	51 415	38 553
Titres d'investissement	-	-	-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	25	25	25	25
Créances subordonnées	-	-	-	-
Immobilisation en crédit bail et en location	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	7 880	6 280	4 958	3 950
Immobilisations corporelles	74 244	73 251	70 666	69 418
TOTAL ACTIF	8 420 449	10 078 421	10 616 643	11 469 433

En milliers de DH

PASSIF	2008	2009	2010	Jun 2011
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 051 656	4 510 099	3 948 844	3 837 809
A vue	-	-	-	-
A terme	5 051 656	4 510 009	3 948 844	3 837 809
Dépôts de la clientèle	-	-	-	-
Compte à vue créditeurs	-	-	-	-
Compte d'épargne	-	-	-	-
Dépôts à terme	-	-	-	-
Autres comptes créditeurs	-	-	-	-
Titres de créances émis	1 365 700	3 366 386	4 358 569	5 188 118
Titres de créance négociables	1 365 700	3 366 386	4 358 569	5 188 118
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Autres titres de créance émis	-	-	-	-
Autres passifs	165 254	135 338	51 706	116 904
Provisions pour risques et charges	7 389	2 463	986	827
Provisions réglementées	-	-	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	1 326 309	1 470 963	1 706 597	1 901 398
Capital	354 858	354 858	354 858	354 858
Actionnaires, capital non versé (-)	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	149 282	238 313	195 082	69 518
TOTAL PASSIF	8 420 449	10 078 421	10 616 643	11 469 433

HORS BILAN 2008 – JUIN 2011

En milliers de DH				
ENGAGEMENTS DONNES	2008	2009	2010	Juin 2011
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédits et assimilés	-	-	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	3 834 293	3 106 949	3 682 456	3 974 844
Engagements de garantie d'ordre d'établissement de crédit et assimilés	-	-	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-	-	-
<i>dont engagements en souffrance</i>	-	-	-	-
Titres achetés à réméré	-	-	-	-
Autres titres à livrer	-	-	-	-
TOTAL	3 834 293	3 106 949	3 682 456	3 974 844

ENGAGEMENTS RECUS	2008	2009	2010	Juin 2011
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	150 000	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	118 101	17 744	-	-
Titres vendus à réméré	-	-	-	-
Autres titres à recevoir	-	-	-	-
TOTAL	118 101	17 744	150 000	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES 2008 – JUIN 2011

En milliers de DH

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	2008	2009	2010	Juin 2010	Juin 2011
Produits d'exploitation bancaire	534 669	688 812	681 231	336 331	338 955
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	6 233	11 427	10 503	6 012	3 468
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	528 436	673 981	670 728	330 319	335 487
Intérêts et produits assimilés sur titres de créances	-	-	-	-	-
Produits sur titres de propriété	-	2 474	-	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Commissions sur prestations de service	-	-	-	-	-
Autres produits bancaires	-	930	-	-	-
Charges d'exploitation bancaire	282 583	352 539	349 714	166 838	193 310
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	252 507	226 350	197 163	102 061	98 626
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis	28 819	125 413	151 766	64 627	94 487
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	-	-	-	-	-
Autres charges bancaires	1 257	776	784	150	197
Produit Net Bancaire	252 086	336 273	331 517	169 493	145 645
Produits d'exploitation non bancaire	190	768	1 334	831	884
Charges d'exploitation non bancaire	68	133	123	60	22
Charges générales d'exploitation	46 838	62 729	53 829	27 742	27 321
Charges de personnel	31 529	35 500	35 448	18 087	18 012
Impôts et taxes	66	1 119	919	817	684
Charges externes	8 502	14 137	8 929	4 258	4 574
Autres charges générales d'exploitation	1 038	5 196	1 457	1 112	454
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	5 703	6 777	7 076	3 469	3 597
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	47 436	3 593	1 204	3 567	9 328
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	44 474	3 196	1 158	3 362	9 312
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-	-	-	-
Autres dotations aux provisions	2 962	397	45	205	17
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	79 085	108 550	42 034	2 855	411
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	71 135	103 227	40 512	2 262	236
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-
Autres reprises de provisions	7 950	5 323	1 522	593	175
Résultat courant	237 016	379 138	319 730	141 810	110 270
Produits non courants	3 729	4 645	2 715	1 102	392
Charges non courantes	3 546	4 628	8 733	7 120	316
Résultat avant impôts sur les résultats	237 199	379 155	313 712	135 792	110 346
Impôts sur les résultats	87 917	140 841	118 630	50 243	40 828
Résultat net	149 282	238 314	195 082	85 549	69 518

ETAT DES SOLDES DE GESTION 2008 – JUIN 2011

ETAT DES SOLDES DE GESTION	En milliers de DH				
	2008	2009	2010	Juin 2010	Juin 2011
Intérêts et produits assimilés	534 668	688 812	681 231	336 331	338 955
Intérêts et charges assimilées	281 326	351 763	348 929	166 688	193 113
MARGE D'INTERET	253 342	337 049	332 301	169 643	145 841
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE CB ET LOCATION	-	-	-	-	-
Commissions perçues	-	-	-	-	-
Commissions servies	1 257	776	784,391	150	197
MARGE SUR COMMISSIONS	-1 257	-776	-784	-150	-197
Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-	-	-	-
Résultat des opérations sur titres de placement	-	-	-	-	-
Résultat des opérations de change	-	-	-	-	-
Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-	-	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE	-	-	-	-	-
Divers autres produits bancaires	-	-	-	-	-
Diverses autres charges bancaires	-	-	-	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	252 085	336 274	331 517	169 493	145 645
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation non bancaire	190	768	1 334	831	884
Autres charges d'exploitation non bancaire	68	133	123	60	22
Charges générales d'exploitation	46 839	62 729	53 829	27 742	27 321
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	205 367	274 181	278 899	142 522	119 187
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-26 661	-100 030	-39 354	1 100	9 076
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-4 987	-4 927	-1 477	-388	-159
RESULTAT COURANT	237 016	379 138	319 730	141 810	110 270
RESULTAT NON COURANT	183	17	-6 017	-6 017	76
Impôt sur les résultats	87 917	140 841	118 630	50 243	40 828
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	149 282	238 313	195 082	85 549	69 518

En milliers de DH

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2008	2009	2010	Juin 2010	Juin 2011
Résultat net de l'exercice	149 282	238 313	195 082	85 549	69 518
Dot. aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	5 703	6 777	7 076	3 469	3 597
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-	0	-	-
Dotations aux provisions pour risques généraux	2 962	397	45	205	17
Dotations aux provisions réglementées	-	-	-	-	-
Dotations non courantes	-	-	-	-	-
Reprises de provisions	7 950	5 323	1 522	593	175
Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	51	123	-	-	-
Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	-	-
Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-	-	-	-
Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-	-	-	-
Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-	-	-	-
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	149 946	240 041	200 681	88 631	72 956
Distribution des bénéfices	-	-	-	-	-
AUTOFINANCEMENT	149 946	240 041	200 681	88 631	72 956

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2008 – JUIN 2011

En milliers de DH

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	2008	2009	2010	Juin 2010	Juin 2011
+ Produits d'exploitation bancaire perçus	534 668	688 812	681 231	336 331	338 955
+ Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-
+ Produits d'exploitation non bancaire perçus	3 868	5 291	4 050	1 934	1 277
- Charges d'exploitation bancaire versées	282 584	352 539	349 714	166 838	193 310
- Charges d'exploitation non bancaire versées	68	133	8 856	7 180	338
- Charges générales d'exploitation versées	44 681	60 580	46 753	24 273	23 724
- Impôts sur les résultats versés	87 917	140 841	118 630	50 243	40 828
I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	123 286	140 010	161 319	89 731	82 032
+/- Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-46 372	-692 520	734 914	468 777	-121 537
+/- Créances sur la clientèle	-1 217 018	-1 017 656	-1 195 432	-395 883	-95 150
+/- Titres de transaction et de placement	-	-	-	-	-571 040
+/- Autres actifs	-160 122	155 625	3 029	-31 137	13 034
+/- Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
+/- Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	533 305	-541 557	-561 255	-487 946	-111 035
+/- Dépôts de la clientèle	-	-	-	-	-
+/- Titres de créance émis	738 901	2 000 686	992 184	419 929	829 549
+/- Autres passifs	47 587	-29 916	-83 632	-77 096	65 198
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-103 719	-125 338	-110 192	-103 356	9 019
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	19 567	14 672	51 135	-13 625	91 051
+ Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-	-	-	-
+ Produit des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	51	123	-	-	-
- Acquisition d'immobilisations financières	-	-	-	-	-
- Acquisition d'immobilisations incorp. et corp.	8 993	4 183	3 169	2 020	1 340
+ Intérêts perçus	-	-	-	-	-
+ Dividendes perçus	-	-	-	-	-
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-8 942	-4 060	-3 169	-2 020	-1 340
+ Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-	-	-	-
+ Emission de dettes subordonnées	-	-	-	-	-
+ Emission d'actions	-	-	-	-	-
- Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-	-	-	-
- Intérêts versés	-	-	-	-	-
- Dividendes versés	-	-	-	-	-
- Autres	3 545	4 628	2 679	1 067	282
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-3 545	-4 628	-2 679	-1 067	-282
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	7 080	5 984	45 286	-16 712	89 429
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	29 415	36 495	42 479	42 479	87 765
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	36 495	42 479	87 766	25 767	177 194

TABLEAU ETAT DES DEROGATIONS (A2) 2008 - 2010

Exercices 2010

ETATS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCES DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I - Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II - Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III - Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

Exercices 2009

ETATS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCES DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I - Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II - Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III - Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

Exercices 2008

ETATS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCES DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I - Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II - Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III - Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

TABLEAU ETAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES (A3) 2008 - 2010

Exercices 2010

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCES DES CHANGEMENTS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I - Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II - Changements affectant les règles de présentation	Néant	Néant

Exercices 2009

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCES DES CHANGEMENTS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I - Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II - Changements affectant les règles de présentation	Néant	Néant

Exercices 2008

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCES DES CHANGEMENTS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I - Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II - Changements affectant les règles de présentation	Néant	Néant

TABLEAU DES CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (B1) 2008 - 2010

Exercice 2010

En milliers de DH

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	Bank Al- Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 2010
Comptes ordinaires débiteurs	86 491	4 945	-	-	91 436
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-
Prêts de trésorerie	-	0	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-
- à terme	-	0	-	-	-
Prêts financiers	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	1 237	0	-	-	1 237
Créances en souffrance	-	-	-	-	-
TOTAL	87 727	4 945	0	0	92 673

Exercice 2009

En milliers de DH

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	Bank Al- Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 2009
Comptes ordinaires débiteurs	40 449	5667	-	-	46 116
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-
Prêts de trésorerie	-	734 000	-	-	734 000
- au jour le jour	-	-	-	-	0
- à terme	-	734 000	-	-	734 000
Prêts financiers	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	2 011	192	-	-	2 203
Créances en souffrance	-	-	-	-	-
TOTAL	42 460	739 859	0	0	782 319

Exercice 2008

En milliers de DH

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	Bank Al- Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 2008
Comptes ordinaires débiteurs	34 944	8 139	9 200	-	52 284
Valeurs reçues en pension					
- <i>au jour le jour</i>	-	-	-	-	-
- <i>à terme</i>	-	-	-	-	-
Prêts de trésorerie	-	-	-	-	-
- <i>au jour le jour</i>	-	-	-	-	-
- <i>à terme</i>	-	-	-	-	-
Prêts financiers	-	-	-	-	-
Autres créances	30 000	-	-	-	30 000
Intérêts courus à recevoir	1 538	-	-	-	1 538
Créances en souffrance	-	-	-	-	-
TOTAL	66 482	8 139	9 200	0	83 822

TABLEAU DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE (B2) 2008 - 2010

Exercice 2010

En milliers de DH

CREANCES SUR LA CLIENTELE	Secteur public	Secteur privé			Total 2010
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	
Crédits de trésorerie	-	-	-	-	-
- Comptes à vue débiteurs	-	-	-	-	-
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-
- Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-
- Autres crédits de trésorerie	-	-	-	-	-
Crédits à la consommation	-	-	-	2 347	2 347
Crédits à l'équipement	9 957 310	-	-	-	9 957 310
Crédits immobiliers	-	-	-	26 982	26 982
Autres crédits de trésorerie	-	-	-	-	-
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-
Intérêts cours à recevoir	386 023	-	-	-	386 023
Créances en souffrance	24 207	-	-	-	24 207
- Créances pré-douteuses	0	-	-	-	0
- Créances douteuses	415	-	-	-	415
- Créances compromises	23 792	-	-	-	23 792
TOTAL GENERAL	10 367 540	-	-	29 329	10 396 869

Exercice 2009

En milliers de DH

CREANCES SUR LA CLIENTELE	Secteur public	Secteur privé			Total 2009
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	
Crédits de trésorerie	-	-	-	-	0
- Comptes à vue débiteurs	-	-	-	-	-
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-
- Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-
- Autres crédits de trésorerie	-	-	-	-	-
Crédits à la consommation	-	-	-	2 515	2 515
Crédits à l'équipement	8 741 505	-	-	-	8 741 505
Crédits immobiliers	-	-	-	27 029	27 029
Autres crédits de trésorerie	-	-	-	-	-
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-
Intérêts cours à recevoir	370 273	-	-	-	370 273
Créances en souffrance	55 646	-	-	-	55 646
- Créances pré-douteuses	-	-	-	-	0
- Créances douteuses	25 076	-	-	-	25 076
- Créances compromises	30 570	-	-	-	30 570
TOTAL GENERAL	9 167 424	0	0	29 544	9 196 968

Exercice 2008

En milliers de DH

CREANCES SUR LA CLIENTELE	Secteur public	Secteur privé			Total 2008
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	
Crédits de trésorerie	-	-	-	-	0
- Comptes à vue débiteurs	-	-	-	-	-
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-
- Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-
- Autres crédits de trésorerie	-	-	-	-	-
Crédits à la consommation	-	-	-	2 535	2 535
Crédits à l'équipement	7 336 355	-	-	-	7 336 355
Crédits immobiliers	-	-	-	28 272	28 272
Autres crédits de trésorerie	-	-	-	-	-
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-
Intérêts cours à recevoir	208 391	-	-	-	208 391
Créances en souffrance	503 729	-	-	-	503 729
- Créances pré-douteuses	77 131	-	-	-	77 131
- Créances douteuses	357 110	-	-	-	357 110
- Créances compromises	69 489	-	-	-	69 489
TOTAL GENERAL	8 048 475	0	0	30 807	8 079 282

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATIONS ET EMPLOIS ASSIMILÉS (B6) 2008 - 2010

Exercice 2010

En milliers de DH

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Part du capital détenue	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
Participations dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres de participation									
MAROCLEAR SA	Dépositaire Central	20 000	0,125	25	25	31/12/2009	160 791	23 311	-
Total participations		20 000	-	25	25	-	160 791	23 311	-
Emplois assimilés				-	-	-	-	-	-
Total Général				25	25	-	160 791	23 311	-

Exercice 2009

En milliers de DH

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Part du capital détenue	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
Participations dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres de participation									
MAROCLEAR SA	Dépositaire Central	20 000	0,125	25	25	-	-	-	-
Total participations		20 000	-	25	25	-	-	-	-
Emplois assimilés				-	-	-	-	-	-
Total Général				25	25	-	-	-	-

Exercice 2008

En milliers de DH

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Part du capital détenue	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
Participations dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres de participation									
MAROCLEAR SA	Dépositaire Central	20 000	0,125	25	25	-	-	-	-
Total participations		20 000	-	25	25	-	-	-	-
Emplois assimilés				-	-	-	-	-	-
Total Général				25	25	-	-	-	-

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE (B8)
2008 – 2010

Exercice 2010

En milliers de DH

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Acquisitions au cours de l'exercice	Cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Montant net à la fin de l'exercice	
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions		Cumul des provisions
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail sur immob. incorp.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- <i>Crédit-bail mobilier en cours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- <i>Crédit-bail mobilier loué</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- <i>Crédit-bail mobilier non loué après résiliation</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- <i>Crédit-bail immobilier en cours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- <i>Crédit-bail immobilier loué</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- <i>Crédit-bail immobilier non loué après résiliation</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE	18 228	52	-	18 280	309	12 665	-	-	-	5 615
Biens mobiliers en location simple	18 228	52	-	18 280	309	12 665	-	-	-	5 615
Biens immobiliers en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	18 228	52	-	18 280	309	12 665	-	-	-	5 615

Exercice 2009

En milliers de DH

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Acquisitions au cours de l'exercice	Cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail sur immob. incorp.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- <i>Crédit-bail mobilier en cours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- <i>Crédit-bail mobilier loué</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- <i>Crédit-bail mobilier non loué après résiliation</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- <i>Crédit-bail immobilier en cours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- <i>Crédit-bail immobilier loué</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- <i>Crédit-bail immobilier non loué après résiliation</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE	18 163	65	-	18 228	429	12 356	-	-	-	5 871
Biens mobiliers en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens immobiliers en location simple	18 163	65	-	18 228	429	12 356	-	-	-	5 871
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	18 163	65	-	18 228	429	12 356	-	-	-	5 871

Exercice 2008

En milliers de DH

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Acquisitions au cours de l'exercice	Cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT										
Crédit-bail sur immob. incorp.										
Crédit-bail mobilier										
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué										
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
Crédit-bail immobilier										
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
Loyers courus à recevoir										
Loyers restructurés										
Loyers impayés										
Créances en souffrance										
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE										
Biens mobiliers en location simple										
Biens immobiliers en location simple										
Loyers courus à recevoir										
Loyers restructurés										
Loyers impayés										
Créances en souffrance										
TOTAL										

Néant

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (B9) 2008 – 2010

Exercice 2010

En milliers de DH

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Acquisitions au cours de l'exercice	Cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Montant net à la fin de l'exercice	
					Amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Amortissements sur immobilisations sorties		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 822	600	-	15 422	8 387	2 077	-	10 464	4 958
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	14 822	600	-	15 422	8 387	2 077	-	10 464	4 958
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	112 165	2 569	-	114 735	39 070	4 998	-	44 069	70 666
Immeubles d'exploitation	81 505	1 059	-	82 564	20 288	2 345	-	22 633	59 930
- Terrain d'exploitation	7 229	-	-	7 229	-	-	-	-	7 229
- Immeubles d'exploitation. Bureaux	73 376	1 059	-	74 435	19 977	2 322	-	22 300	52 135
- Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	900	-	-	900	311	23	-	334	566
Mobilier et matériel d'exploitation	22 666	653	-	23 319	15 357	2 233	-	17 590	5 729
- Mobilier de bureau d'exploitation	8 249	80	-	8 328	5 320	454	-	5 773	2 555
- Matériel de bureau d'exploitation	653	109	-	762	514	59	-	573	189
- Matériel Informatique	11 570	465	-	12 035	8 258	1 357	-	9 615	2 420
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 194	-	-	2 194	1 265	364	-	1 629	565
- Autres matériels d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles hors exploitation	7 995	857	-	8 852	3 425	420	-	3 845	5 007
- Terrains hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Immeubles hors exploitation	5 639	-	-	5 639	2 120	139	-	2 259	3 380
- Mobiliers et matériel hors exploitation	1 764	359	-	2 124	1 228	84	-	1 312	812
- Autres immobilisations corporelles hors exploitation	592	498	-	1 089	77	197	-	274	815
TOTAL	126 988	3 169	-	130 157	47 457	7 076	-	54 533	75 624

Exercice 2009

En milliers de DH

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Acquisitions au cours de l'exercice	Cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 103	330	-	14 433	6 223	1 931	-	8 153	6 280
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	14 103	330	-	14 433	6 223	1 931	-	8 153	6 280
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	109 038	3 854	337	112 555	34 795	4 847	337	39 305	73 250
Immeubles d'exploitation	80 827	678	-	81 505	18 000	2 289	-	20 289	61 216
- Terrain d'exploitation	7 229	-	-	7 229	-	-	-	-	7 229
- Immeubles d'exploitation. Bureaux	72 652	678	-	73 330	17 666	2 266	-	19 932	53 398
- Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	946	-	-	946	334	23	-	357	589
Mobilier et matériel d'exploitation	21 388	2 004	337	23 055	13 630	2 297	337	15 590	7 465
- Mobilier de bureau d'exploitation	8 170	79	-	8 249	4 860	460	-	5 320	2 929
- Matériel de bureau d'exploitation	638	15	-	653	458	56	-	514	139
- Matériel Informatique	10 264	1 695	-	11 959	7 072	1 420	-	8 492	3 467
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 316	215	337	2 194	1 240	361	337	1 264	930
- Autres matériels d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles hors exploitation	6 823	1 172	-	7 995	3 165	261	-	3 426	4 569
- Terrains hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Immeubles hors exploitation	5 639	-	-	5 639	1 982	139	-	2 121	3 518
- Mobiliers et matériel hors exploitation	1 184	580	-	1 764	1 183	45	-	1 228	536
- Autres immobilisations corporelles hors exploitation	-	592	-	592	-	77	-	77	515
TOTAL	123 141	4 183	337	126 988	41 019	6 777	337	47 458	79 530

Exercice 2008

En milliers de DH

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Acquisitions au cours de l'exercice	Cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 007	8 095	-	14 103	5 109	1 113	-	6 222	7 880
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	6 007	8 095	-	14 103	5 109	1 113	-	6 222	7 880
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	108 864	898	724	109 039	30 929	4 590	724	34 795	74 243
Immeubles d'exploitation	80 666	162	-	80 828	15 783	2 218	-	18 001	62 827
- Terrain d'exploitation	7 229	-	-	7 229	-	-	-	-	7 229
- Immeubles d'exploitation. Bureaux	72 491	162	-	72 652	15 470	2 195	-	17 665	54 987
- Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	946	-	-	946	313	23	-	336	611
Mobilier et matériel d'exploitation	21 420	692	724	21 388	12 139	2 216	724	13 631	7 757
- Mobilier de bureau d'exploitation	8 169	-	-	8 169	4 389	471	-	4 860	3 310
- Matériel de bureau d'exploitation	561	79	-	638	402	57	-	459	180
- Matériel Informatique	10 438	287	462	10 264	6 179	1 353	462	7 071	3 193
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 252	326	262	2 316	1 169	334	262	1 241	1 075
- Autres matériels d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles hors exploitation	6 778	44	-	6 823	3 007	156	-	3 163	3 659
- Terrains hors exploitation	-	-	-	0	-	-	-	-	-
- Immeubles hors exploitation	5 594	44	-	5 639	1 843	139	-	1 982	3 657
- Mobiliers et matériel hors exploitation	1 184	-	-	1 184	1 164	18	-	1 182	2
- Autres immobilisations corporelles hors exploitation	-	-	-	0	-	-	-	-	0
TOTAL	114 871	8 993	724	123 141	36 038	5 703	724	41 017	82 122

TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAIT D'IMMOBILISATIONS (B9 BIS) 2008 – 2010

Exercice 2010

En milliers de DH

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
-------------------------------	--------	--------------	------------------------	------------------------	--------------------	------------------------	-------------------------

Néant

Exercice 2009

En milliers de DH

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
08/05/2009	Voiture (MEGANE CLASSIQUE CADA)	167	167	-	52	52	-
08/05/2009	Voiture (RENAULT MEGANE CL EXPRESSION)	170	170	-	71	71	-
		337	337	0	123	123	0

Exercice 2008

En milliers de DH

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
04/11/2008	Matériel roulant (Peugeot 406)	262	262	-	51	51	-
31/12/2008	Matériel informatique	462	462	-	-	-	-
		724	724	0	51	51	0

TABLEAU DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS (B10) 2008 – 2010

Exercice 2010

En milliers de DH

DETTES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 2010	Total 2009
Comptes ordinaires créditeurs	-	-	-	-	-	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
Emprunts de trésorerie	-	-	-	-	-	850 000
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	850 000
Emprunts financiers	-	3 047 857	40 000	702 371	3 790 228	3 498 815
Autres dettes	-	-	-	123 158	123 158	113 943
Intérêts courus à payer	-	23 498	545	11 415	35 458	47 341
TOTAL	-	3 071 355	40 545	836 943	3 948 844	4 510 099

Exercice 2009

En milliers de DH

DETTES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 2009	Total 2008
Comptes ordinaires créditeurs	-	-	-	-	-	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
Emprunts de trésorerie	-	850 000	0	0	850 000	550 000
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	850 000	-	-	850 000	550 000
Emprunts financiers	-	2 520 000	140 000	838 815	3 498 815	4 339 506
Autres dettes	-	-	-	113 943	113 943	104 299
Intérêts courus à payer	-	29 931	4 139	13 271	47 341	57 851
TOTAL	-	3 399 931	144 139	966 029	4 510 099	5 051 656

Exercice 2008

En milliers de DH

DETTES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 2008	Total 2007
Comptes ordinaires créditeurs	-	-	-	-	-	55 270
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-
- <i>au jour le jour</i>	-	-	-	-	-	-
- <i>à terme</i>	-	-	-	-	-	-
Emprunts de trésorerie	-	350 000	200 000	-	550 000	200 000
- <i>au jour le jour</i>	-	-	-	-	-	-
- <i>à terme</i>	-	350 000	200 000	-	550 000	200 000
Emprunts financiers	-	3 085 000	240 000	1 014 506	4 339 506	4 114 642
Autres dettes	-	-	-	104 299	104 299	94 173
Intérêts courus à payer	-	41 897	-	15 955	57 851	54 266
TOTAL	-	3 476 897	440 000	1 134 759	5 051 656	4 518 350

TABLEAU DES DÉPÔT DE LA CLIENTÈLE (B11) 2008 – 2010

Exercice 2010

En milliers de DH

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 2010	Total 2009
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		

Comptes à vue créditeurs
Comptes d'épargne
Dépôts à terme
Autres comptes créditeurs
Intérêts courus à payer

Néant

TOTAL

Exercice 2009

En milliers de DH

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 2009	Total 2008
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		

Comptes à vue créditeurs
Comptes d'épargne
Dépôts à terme
Autres comptes créditeurs
Intérêts courus à payer

Néant

TOTAL

Exercice 2008

En milliers de DH

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 2008	Total 2007
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		

Comptes à vue créditeurs
Comptes d'épargne
Dépôts à terme
Autres comptes créditeurs
Intérêts courus à payer

Néant

TOTAL

TABLEAU DES PROVISIONS (B14) 2008 – 2010

Exercice 2010		En milliers de DH			
PROVISIONS	Encours 31.12.2009	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31.12.2010
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF					
SUR :	93 946	1 158	40 512	0	54 591
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	15 772	750	5 219	0	11 302
Titres de placement	-	-	-	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	78 174	408	35 293	0	43 289
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	2 463	45	1 522	-	986
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	2 463	45	1 522	-	986
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	96 409	1 204	42 034	-	55 577

Exercice 2009		En milliers de DH			
PROVISIONS	Encours 31.12.2008	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31.12.2009
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF					
SUR :	183 188	3 196	103 227	10 788	93 946
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	87 348	2 813	59 902	-14 486	15 772
Titres de placement	-	-	-	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	95 840	384	43 325	25 274	78 174
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	7 389	397	5 323	-	2 463
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	7 389	397	5 323	-	2 463
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	190 578	3 593	108 550	10 788	96 409

Exercice 2008

En milliers de DH

PROVISIONS	Encours 31.12.2007	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31.12.2008
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF					
SUR :	208 157	46 166	71 135	0	183 188
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	53 646	44 474	10 773	-	87 348
Titres de placement	-	-	-	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	154 511	1 692	60 362	-	95 840
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	14 069	1 270	7 950	0	7 389
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	7 720	1 270	1 601	-	7 389
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	6 349	-	6 349	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	222 226	47 436	79 085	0	190 578

**TABLEAU DES VALEURS ET SURETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE (B21)
2008 - 2010**

Exercice 2010

En milliers de DH

VALEURS ET SURETES RECUES EN GARANTIE	VALEUR COMPTABLE NETTE	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et suretés réelles			
TOTAL			

Néant

VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE	VALEUR COMPTABLE NETTE	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et suretés réelles			
TOTAL			

Néant

Exercice 2009
En milliers de DH

VALEURS ET SURETES RECUES EN GARANTIE	VALEUR COMPTABLE NETTE	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et suretés réelles	17 744	Compte 2312	16 583
TOTAL	17 744		16 583

En milliers de DH

VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE	VALEUR COMPTABLE NETTE	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et suretés réelles			
TOTAL			

Néant

Exercice 2008

En milliers de DH

VALEURS ET SURETES RECUES EN GARANTIE	VALEUR COMPTABLE NETTE	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et suretés réelles	118 101	Compte 2312	33 906
TOTAL	118 101		33 906

En milliers de DH

VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE	VALEUR COMPTABLE NETTE	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et suretés réelles			
TOTAL			

Néant

TABLEAU DE CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BÉNÉFICIAIRE (B23) 2008 – 2010

Exercice 2010

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 20% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédit par signature	Montant des titres détenues dans le capital du bénéficiaire

Néant

Exercice 2009

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 20% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédit par signature	Montant des titres détenues dans le capital du bénéficiaire

Néant

Exercice 2008

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 20% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédit par signature	Montant des titres détenues dans le capital du bénéficiaire

Néant

TABLEAU DE RÉPARTITION DU CAPITAL (C1) 2008 - 2010

Exercice 2010

En milliers de DH

Montant du capital	354 858
Montant du capital social souscrit non appelé	-
Valeur nominale des titres	-

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %	Pourcentage des droits de votes (%)
		Exercice précédent	Exercice actuel		
ETAT				100,0%	100,0%

Exercice 2009

En milliers de DH

Montant du capital	354 858
Montant du capital social souscrit non appelé	-
Valeur nominale des titres	-

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %	Pourcentage des droits de votes (%)
		Exercice précédent	Exercice actuel		
ETAT				100,0%	100,0%

Exercice 2008

En milliers de DH

Montant du capital	354 858
Montant du capital social souscrit non appelé	-
Valeur nominale des titres	-

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %	Pourcentage des droits de votes (%)
		Exercice précédent	Exercice actuel		
ETAT				100,0%	100,0%

TABLEAU D'AFFECTION DES RÉSULTATS (C2) 2008 – 2010

Exercice 2010

En milliers de DH

Origine des résultats affectés	Montants	Affectation des résultats	Montants
<u>Décision du 02/03/2010</u>			
Report à nouveau	-	Réserve légale	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	-
Résultat net de l'exercice	238 313	Autres affectations	238 313
Prélèvement sur les bénéfices	-		
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	238 313	TOTAL B	238 313

Exercice 2009

En milliers de DH

Origine des résultats affectés	Montants	Affectation des résultats	Montants
<u>Décision du 24/04/2009</u>			
Report à nouveau	-	Réserve légale	124 282
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	-
Résultat net de l'exercice	149 282	Autres affectations	25 000
Prélèvement sur les bénéfices	-		
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	149 282	TOTAL B	149 282

Exercice 2008

En milliers de DH

Origine des résultats affectés	Montants	Affectation des résultats	Montants
<u>Décision du 30/05/2008</u>			
Report à nouveau	-	Réserve légale	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	-
Résultat net de l'exercice	238 770	Autres affectations	238 770
Prélèvement sur les bénéfices	-		
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	238 770	TOTAL B	238 770

**TABLEAU DES DATATIONS ET EVENEMENTS POSTERIEURS AU DERNIER EXERCICE CLOS (C4)
2008 – 2010**

Exercice 2010

I - DATATION

Date de clôture (1)	31/12/2010
Date d'établissement des états de synthèses (2)	29/03/2011

(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

II - EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{ERE} COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
	<p><u>Favorables</u></p> <p>Néant</p> <p><u>Défavorables</u></p>

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE
EMISSION D'OBLIGATIONS FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL**

Destinataire :

[]

Date :

[]

IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Dénomination ou Raison sociale :	Nom du teneur de compte :
N° de compte :	Dépositaire :
Téléphone :	Fax :
Code d'identité¹ :	Qualité souscripteur² :
Nom et Prénom signataire :	
Siège social :	Fonction :
Adresse (si différente du siège social) :	Mode de paiement :

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS : TRANCHES « A & B »

Emetteur	Fonds d'Équipement Communal
Valeur nominale	100 000 dirhams
Nombre maximum de titres à émettre	10 000 obligations
Jouissance	20 janvier 2012
Echéance	20 janvier 2022
Maturité	10 ans
Taux facial	Taux révisable annuellement
	<p>Pour la première année, le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence au taux plein des BDT 52 semaines de l'adjudication du trésor du 20 décembre 2011, soit 3,54% sur base monétaire correspondant à un taux actuariel de 3,60%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 80 et 100 points de base, soit un taux compris entre 4,40% et 4,60%.</p> <p>Pour les années suivantes, le taux de référence est déterminé sur la base du taux 52 semaines²³ calculé à partir de la dernière adjudication sur le marché primaire précédant chaque date d'anniversaire. Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque arrêtée lors de l'allocation des obligations sur le marché primaire.</p>

²³ Cf : Partie caractéristiques des titres de la tranche A et de la tranche B.

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS : TRANCHES « C & D »

Emetteur	Fonds d'Equipement Communal
Valeur nominale	100 000 dirhams
Nombre maximum de titres à émettre	10 000 obligations
Jouissance	20 janvier 2012
Echéance	20 janvier 2027
Maturité	15 ans
Taux facial	Taux fixe
	Le taux d'intérêt facial, hors taxes, est déterminé en référence à un taux fixe indexé à la courbe secondaire des taux au 20 décembre 2011, soit 4,21%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 90 et 110 points de base, soit un taux compris entre 5,11% et 5,31% .

MODALITES DE SOUSCRIPTION

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
Nombre de titres demandés				
Montant global (en dirhams)				
Taux souscrit				

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission d'obligations FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL à hauteur du montant total ci-dessus.

Nous avons pris connaissance que l'allocation se fera selon la méthode d'adjudication dite à la française.

Nous autorisons, par la présente, notre dépositaire à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL qui nous seront attribuées.

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL.

Cachet et signature du souscripteur

Avertissement :

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'Emetteur. »

Une note d'information visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège social de l'Emetteur, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription et à la Bourse de Casablanca »

¹Code d'identité : Registre de commerce pour les personnes morales, Numéro et date d'agrément pour les OPCVM

²Qualité du souscripteur

- A Etablissements de crédit
- B OPCVM
- C Sociétés d'assurances, organismes de retraite et de prévoyance
- D Fonds d'investissement, fonds de pension
- E Autres (compagnies financières et la CDG)